

# TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE

## DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA GAZETTE DES TRIBUNAUX (29<sup>e</sup> ANNÉE JUDICIAIRE).

Du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 1854.

NOTA. Cette TABLE est divisée en cinq parties. La première comprend les Questions de droit et les Faits. — La seconde les Noms de lieux et de personnes. — La troisième les Sociétés commerciales. — La quatrième les Faillites. — Enfin la cinquième et dernière partie contient la Nomenclature des ouvrages dont il a été rendu compte ou des articles dits Variétés qui ont été insérés dans le journal pendant l'année 1853. Les dates des jours et des mois qui suivent chaque mot de matière et chaque nom de lieu et de personne, sont celles des numéros de la Gazette où l'on trouve les renseignements que l'on désire sur les matières, les lieux et les personnes qui sont l'objet de la recherche.

### Première Partie.

## QUESTIONS DE DROIT ET FAITS.

A

**Absence.** V. Tribunal de la Seine: Jurisprudence de la chambre du conseil.

**Abus de confiance.** Dans une accusation de cette nature, la qualité de serviteur à gages de l'accusé doit-elle faire l'objet d'une question séparée? 3 déc. — Le constitue-t-il le fait par un prévenu d'ouvrir une malle déposée dans sa maison et de s'emparer d'une somme renfermée dans un sac? 22 oct. — V. Prescription.

**Académie de législation de Toulouse.** Prix et sujets de prix, 27 juil.

**Accident.** Ouvrier broyé par une machine à la Monnaie, 2 juil. — Sapeur accroché par le ventre au théâtre de la Gaîté, 15 juil. — Chute dans une fosse d'aisances, 24 fév. — D'un soldat dans le fossé des fortifications, 3 oct. — Explosion de gaz, 29 janv., 16 juil. — Ouvriers qui tombent du haut d'échafaudages, 4, 15, 21 juil. — Ecoulement d'une fabrique de cuirs vernis, 15 juil. — Dans une carrière, 5 juil. — Eboulement d'un puits à Montmartre, 18 juil. — Femmes brûlées, 18 fév. — Au café-concert de la rue Contrescarpe, 25 fév. — Homme qui manque de s'étrangler dans l'œil-de-bœuf d'un violon, 18 juil. — Ivrogne qui se pend par accident, 4 fév. — Charretier écrasé, 13 mai. — Femme écrasée en face le théâtre des Variétés, 16 mars. — Noyades de baigneurs, 26 juil., 24 août. — Cheval qui s'emporte, 11, 19 avril, 13 juil. — Ecoulement d'un pont à l'école de natation, 25 juil. — Chute dans la Seine du haut du navire le Laramiguière, 28 fév. — Chute de deux personnes dans un puits à Montrouge, 14 juil. — Enfant qui tombe dans une cuve d'eau bouillante, 8 janv. — Femme renversée par un omnibus, 12 déc. — Soldat qui se noie dans la Seine sur la berge du quai Voltaire, 5 avril. — Homme écrasé par un omnibus, 5 avril. — Ouvrier écrasé sous un fardeau, 19 avril. — Abordage de deux bateaux près Corbeil, 3 fév. — De l'Ércolano et de la Scilla entre Antibes et Nice, 30 avril, 3 mai. — Autre près du Havre, 22 sept. — Autre à Saint-Nazaire, 7 oct. — Rosace qui se détache à l'église Sainte-Genève, 8 janv. — Buecheron tué dans une chasse au sanglier, 25 janv. — Explosion de gaz qui monte à Montebello, 19 déc. — Explosion d'une mine dans une carrière, 3 fév. — Ecoulement d'une maison rue de la Tannerie, 5 déc. — Explosion de gaz près de la Banque, 25 nov. — Ballon qui se déchire en l'air, chute de l'aéronaute, 5 avril. — Ecoulement d'un échafaudage, 4 mai. — Entablement de maison qui s'écroule, 9 juil. — Barque qui chavire vers l'écluse de l'Institut, 16 mai. — Bateau de charbon qui sombre en Seine, 17 déc. — Quatre ouvriers précipités de l'échafaudage de la cheminée d'une usine à Grenelle, 25 juil. — Saltimbanque brûlée avec sa robe, 4 juil. — Eboulement à La Chapelle (deux ouvriers tués), 21 juil. — Rupture d'une grue à Saint-Ouen, 18 août. — Vache qui s'échappe à Boulogne, 18 juil. — Homme qui se tue en tombant de l'impériale de la voiture de Suresnes, 18 août. — Enfant qui tombe dans le canal Saint-Denis, 14 juil. — Chute d'un échafaudage à Issy (deux ouvriers tués), 27 juil. — Eboulement d'un puits à Ecully (deux ouvriers ensevelis), V. Giraud, le puistier. — Accident semblable à Sauty, 4 mai. — Un autre à Auvers, 4 juil. — Eboulement du puits de la rue Saint-Sépulchre à Marseille, 14, 15 fév. — Eboulement dans un cimetière à Valenciennes, 7 sept. — A la maille-poste de Lyon, 27 janv. — Maisons qui s'écroulent à Brest, 8 janv. — A Marseille, 13 sept. — Destruction du pont de Saint-Clair sur le Rhône, 1 juil. — Chantier qui s'écroule à Nantes, 8 janv. — Explosion à la manufacture d'armes à Châtelleraul, 21 sept. — Bateau à vapeur qui éclate sur le Rhône, 11 avril. — V. L'affaire devant le Tribunal de Privas, 9 juil. — Bateau qui chavire sur l'Allier, 30 juil. — Autre en vue du Havre (le long de l'Alerte), 29 juil. — Chute de la diligence de Prades à Longre, 1 août. — Deux dames et un homme noyés en se baignant à Quillebeuf, 24 août. — Canon qui éclate à Lorient (huit morts), 6 août. — Accidents aux courses de Saumur, 12 sept. — Aux bains de Dieppe, 17 sept. — Eboulement au tunnel de Bonnières, 2 fév. — A Valence, 12, 14 sept. — Accident à la représentation du Prophète au théâtre de Marseille (actrice brûlée), 2 fév. — Naufrage du Pouchaton, 11 mai. — V. Chemins de fer.

**Accouchement.** En wagon de chemin de fer, 19 juil. — Supposé par une dame de la haute société à Francfort-sur-le-Mein, 31 déc.

**Acquiescement.** Résulte-t-il du paiement des frais? 23 mars. — Celui signifié par l'avoué est-il valable et rend-il l'appel non-recevable? 27 juil.

**Acte administratif.** Lorsque, dans une instance, une des parties en produit un, l'autorité judiciaire doit-elle surseoir? 24 janv.

**Acte authentique.** Quelle foi lui est due? 2 août.

**Acte de l'état civil.** Quelle est la force probante de l'acte dressé en vertu d'un jugement qui a suppléé à l'omission d'une constatation? 6 avril.

**Actes officiels.** V. Guerre d'Orient.

**Acte sous seing privé.** La mention qu'il est fait double ne peut-elle être détruite que par la voie de l'inscription de faux? 22 sept.

**Actions en reprise.** Quelle est la nature des actions en reprise des héritiers? Comment s'exercent-elles? 12 avril, 31 mai. — V. Communauté conjugale.

**Actions industrielles.** Est-elle valable la négociation de récépissés de souscriptions de sociétés de chemins de fer faite avant la constitution de la société? 18 juil. — Actions du chemin de fer de Lyon trouvées par une jeune fille et appartenant à un ecclésiastique, 22 janvier. — V. Agent de change, Société.

**Action possessoire.** Peuvent-ils y donner lieu les terrains non clos qui existent devant une habitation? 14 mars. — Quid d'un chemin non classé? 21 mars. — Quid du trouble apporté au voisin d'un canal par suite du curage de ce canal? 19 avril. — Quand y a-t-il cumul du possessoire et du pétitoire? 25 janv., 30 mai, 1, 8 août, 9 nov. — Le jugement qui repousse une action possessoire implique-t-il nécessairement et de plein droit la possession contraire du défendeur? 22 mars. — L'arrêté de déclaration de vicinalité fait-il obstacle à l'exercice de l'action possessoire pour établir le droit à indemnité? L'autorité judiciaire est-elle compétente pour statuer sur cette action, même après le classement du chemin comme vicinal? 12 juil. — V. Maire.

**Adjudication.** L'adjudicataire sur saisie immobilière a-t-il le droit de consigner son prix? 5 avril. — L'adjudicataire sur la vente d'un adjudicataire sur surenchère d'un sixième a-t-il le droit d'être colloqué par privilège sur le prix pour les frais extraordinaires de transcription et de notification, et pour les frais de voirie réclamés par la ville? 22 avril.

**Adoption.** Celle de l'enfant naturel est-elle valable? 14 mai.

— Le droit de retour de l'art. 351 du Code Napoléon compétent-il aux enfants adoptifs de l'adoptant? 21 oct. — Les collatéraux de l'adoptant peuvent-ils, après son décès, contester l'adoption pour cause d'incapacité de l'adoptant et de l'adopté? 14 mai. — V. Tribunal de la Seine: Jurisprudence de la chambre du conseil.

**Adultère.** En cette matière, il ne peut être statué au fond, soit en première instance, soit en appel, avant qu'il ait été préalablement statué sur l'exception de réconciliation, 20 janv. — Cette exception a-t-elle effet vis-à-vis du complice, lorsque la condamnation pour adultère est devenue définitive? 30 avril, 6 mai. — Les diverses résidences que le mari, nonobstant la séparation de fait des époux, aurait eues, peuvent-elles être considérées comme le domicile conjugal pour l'appréciation des faits d'adultère ou d'injures graves? 25 mars. — Le désistement donné par le mari empêche-t-il que la femme puisse être condamnée, par application de l'art. 308 du Code Napoléon, à un emprisonnement par suite d'une séparation de corps ultérieurement prononcée contre elle pour la même cause? 18 juil. — Le jugement qui condamne la femme à l'emprisonnement doit-il mentionner que la condamnation a été prononcée sur la réquisition du ministère public? 1 juil. — Le sieur Lecornu, 6 janv. — Une dame qui se fait emballer pour suivre en Orient un lieutenant, son amant, 26 avril. — Une institutrice, 14 mai. — Le chauffeur Théophile, 26 nov.

**Affiche.** Application à des industries de la loi du 8 juillet 1852, 11, 12 fév., 8 déc.

**Agent d'affaires.** Le paiement des honoraires est-il sujet à répétition *ex arbitrio judicis*? 20 nov.

**Agent de change.** L'agent de change qui n'est pas nanti d'une couverture suffisante a-t-il pu revendre, aux risques et périls de son client, les actions achetées pour ce dernier, 9 nov. — La mention sur les livres de l'agent de change d'une opération suffit-elle pour établir la réalité de l'ordre donné par le client pour cette opération? 24 janv. — Doit-il se refuser à prendre livraison de rentes piémontaises qu'il a vendues pour le compte de son client, lorsque ces rentes sont dépourvues de coupons d'arrérages? 20 sept. — Vente d'un jeu d'agent de change. Question de contre-lettre, 15 fév. — V. Jeu de Bourse, Nantissement.

**Agent de la Société des auteurs dramatiques.** La signification d'un transport faite à cet agent des droits d'un des membres de la société entraîne-t-elle saisie pour les sommes dues par les directeurs des théâtres? 1 fév.

**Agrié au Tribunal de commerce.** Renouveau de la chambre à Paris, 9 mai.

**Algérie.** Le gouverneur-général n'a d'autres pouvoirs, pour faire des règlements de police dans cette colonie, que ceux donnés à l'autorité municipale, dans la métropole, par les lois de 1790 et 1791. Spécialement, il n'a pas le droit de prendre un arrêté de police obligeant les domestiques à être munis de livrets, 19 juil. — Quel est le délai du pourvoi en cassation pour l'Algérie? 15 juil. — Le Français, propriétaire ou locataire principal de terres cultivées par des indigènes, est-il recevable à réclamer en leur nom la décharge de l'achour (impôt)? 6 juil. — Question de liquidation de rente au denier, 10, 27 juil. — Question de procédure en matière d'instance domaniale, 20 juil. — Extrait d'un mémoire présenté à l'Empereur par le ministre de la guerre sur l'Algérie, 23 mai. — Organisation de la justice en Algérie, 25 août, 6, 13 oct. — Décret sur l'administration, 31 août.

**Aliéné.** Est-il possible de dommages-intérêts pour les délits qui commet? Quid des parents si l'aliéné est majeur? 19 janv. — Le directeur de la maison de santé ou le subrogé-tuteur a-t-il qualité pour s'opposer à la translation de l'interdit dans une autre maison, translation demandée par le tuteur? 4 juil. — Aliéné trouvé sur la voie publique, 16 sept. — Polonais qui se jette à l'eau, 28 sept. — Aliéné qui se fait arrêter comme déserteur, 21 avril. — Mort par suite de séquestration, 15 avril. — Fait d'hallucination furieuse, 9 fév.

**Aliments.** L'un des époux peut-il demander à l'autre une pension alimentaire pendant la cohabitation? 13 déc.

**Alluvion.** Le partage des alluvions entre les divers ayants-droit est-il abandonné à l'appréciation des Tribunaux? 17 août.

**Amende.** Cas où elle peut être poursuivie pour son recouvrement par la partie civile (les Canals de Perpignan), 24 juil.

**Annonces légales.** Gazette des Tribunaux désignée pour l'insertion, 19 janv. — L'arrêté du préfet qui désigne le journal du département peut-il être attaqué devant le Conseil d'État par la voie contentieuse? 14 mars.

**Antichrèse.** L'antichrésiste a-t-il un droit de préférence sur le prix de l'immeuble donné en nantissement, mais qui n'était plus en sa possession? 18 juil.

**Appel.** La Cour est-elle dessaisie par le refus d'acceptation de l'un des arbitres nommés par compromis sur procès pendant un appel? 7 avril. — Lorsque le garant a pris le fait et cause du garanti, l'appel du garanti peut-il profiter au garanti? 2 déc. — Sont-ils susceptibles d'appel les jugements relatifs à l'excusabilité des faillis? 1 janv. — Quid des jugements préparatoires? 28 janv. — Quid des ordonnances du président ordonnant l'arrestation provisoire d'étrangers? 10 nov. — Quid du jugement qui, en matière de conversion, refuse le sursis à l'adjudicataire? 8 avril. — Quid de l'ordonnance du président qui, en vertu de l'art. 47 de la loi de 1844 autorise le breveté à opérer une saisie? 1 sept. — Est-il valable l'appel par un tiers d'un jugement qui valide un transport de créance en rejetant la demande formée par ce tiers en attribution de la somme faisant l'objet de ce transport, quand cet appel n'est interjeté que contre le cessionnaire à l'exclusion du cédant? 25 juil. — Quid de l'appel d'un jugement non levé ni signifié? 31 déc. — Est-il recevable l'appel incident du créancier au chef de la durée de la contrainte par corps prononcée par un jugement rendu sur le fond en dernier ressort? 24 janv. — Après un jugement par défaut, l'exception d'incompétence peut-elle être proposée en appel? 27 août. — La signification faite à l'administrateur provisoire d'un interdit, d'un jugement par défaut rendu contre celui-ci, fait-elle courir les délais de l'appel? 23 mars. — Quel est le délai pour interjetter appel du jugement rendu sur une instance engagée sur une opposition à commandement tendant à saisie immobilière? 10, 13 janv. — Ou doit être porté l'appel du jugement qui statue sur une demande en résolution par voie de folle-enchère d'adjudication faite sur licitation? 5 oct. — Les dispositions de l'art. 7 de la loi du 13 décembre 1848 sont-elles applicables à l'appel des jugements rendus avant la promulgation de cette loi? 7 janv. — Faut-il que le débiteur soit incarcéré pour interjetter appel? 7 janv. — En cas de faillite, le créancier peut-il individuellement interjetter appel d'un jugement intervenu sur les poursuites du syndic? 17 mai. — Les créanciers qui n'ont pas appelé du jugement d'ordre dans les délais, sont-ils relevés de leurs déchéances par l'appel que d'autres créanciers ont interjeté en temps utile? 7 mars. — Ques-

tion analogue, 7 mars. — Est-il valable l'appel interjeté contre des tiers appelés en simple déclaration de jugement commun par une partie principale, lorsque l'instance s'est trouvée liée par des conclusions au fond à eux signifiées? (Application de cette question à un arrêt qui exonère l'assureur de la responsabilité d'un incendie, bien qu'il n'ait pas interjeté lui-même appel du jugement qui l'avait condamné solidairement avec d'autres locataires), 5 août. — Doit-il être signifié, à peine de nullité, au domicile de l'avoué de l'intimé, l'appel du jugement rendu sur un incident en matière de distribution par contribution? 27 juil. — Est-il valable l'acte d'appel contenant une indication erronée de l'appelant? 19 avril. — Quid de celui qui ne contient pas de constitution d'avoué? 3 juil. — L'appel interjeté par une personne domiciliée en France contre un individu domicilié en Algérie, est-il valablement signifié au parquet du procureur-général près la Cour qui doit être saisie de l'appel? 19 mars. — En matière de partage de terres vaines et vagues dans les cinq départements de l'ancienne province de Bretagne (loi du 6 décembre 1850), dans quel délai l'intervenant doit-il interjetter appel du jugement qui a rejeté son intervention dans l'instance au partage? 2 déc. — Questions de demande nouvelle, 4 avril, 11 nov., 7 déc. — V. Compétence, Désistement, Envoi en possession, Etranger, Saisie immobilière, Testament.

**Appel au criminel.** Le décès du prévenu arrivé devant le Tribunal d'appel, dessaisit-il la juridiction correctionnelle saisie de l'appel de la partie civile, pour statuer sur les intérêts civils? 25 août. — La position du prévenu peut-elle être aggravée sur son appel? 14 janv. — Lorsque, sur l'appel du condamné, la Cour infirme un jugement, mais seulement en ce qui concerne les dépens, cette infirmation suffit-elle pour faire courir la durée de la peine du jour du jugement? 27 juil. — Lorsque le prévenu ne se présente pas pour soutenir l'opposition qu'il a formée à l'exécution d'un jugement par défaut, le Tribunal d'appel peut-il évoquer l'affaire et prononcer un nouvel arrêt sans commettre un excès de pouvoir? 16 déc. — Le procureur impérial peut-il, lorsque les délais de l'appel d'un jugement de police correctionnelle sont expirés, interjetter appel au nom du procureur-général par acte au greffe fait dans le délai de deux mois? 29 fév. — V. Cour de renvoi.

**Appel pour l'armée.** — V. Armée.

**Arbitrage.** Le dépôt de l'un des arbitres, signifié après délibération sur tous les chefs de contestation, est-il nul? 13 juil. — Y a-t-il nullité de la sentence par cela seul que le tiers-arbitre aurait statué, sans avoir conféré avec l'un des arbitres, et sans que celui-ci, sommé de le faire, ait rédigé son avis séparé sur les points en désaccord? Cette rédaction doit-elle avoir lieu dans un temps déterminé? 13 juil. — Lorsque des arbitres nommés refusent d'accepter la mission de juger, combien le Tribunal doit-il en nommer? 22 oct. — Les officiers du ministère public peuvent-ils être arbitres? 26 avril. — Les arbitres sont-ils compétents pour statuer sur les suites d'une dissolution de société? 14 juil. — Quid sur les contestations entre associés au sujet de créances prétendues sociales après la dissolution de la société? 2 août. — La nullité résultant du défaut de désignation de l'objet du litige est-elle absolue? Peut-elle être couverte par une reconnaissance de l'arbitrage? 21 janv. — L'art. 141 du Code de procédure civile est-il applicable aux sentences arbitrales? 20 avril. — Est-elle valable la sentence arbitrale qui a statué dans les termes du droit commun, lorsqu'une clause compromissoire donnait aux arbitres le pouvoir de juger en dernier ressort et comme amiables compositeurs, 16 juil. — Peut-on former opposition à l'ordonnance d'exécution d'une sentence arbitrale en cas de nullité du compromis comme contraire à l'ordre public (spécialement un contrat d'assurance ayant pour objet le fret des marchandises existant à bord d'un navire)? 10 janv. — L'art. 1007 du Code de procédure, quant à la durée des pouvoirs des arbitres, est-il applicable en matière d'arbitrage forcé? 8 avril. — V. Appel, Prescription.

**Arbres.** Lorsqu'un arrêté municipal a ordonné l'arrachement d'arbres plantés sur le sol d'un chemin rural, l'exception de possession plus que annuelle de ces arbres, soulevée par celui qui les a plantés, constitue-t-elle une question préjudicielle autorisant le juge de police à accorder un sursis? 21 oct. — V. Prescription.

**Armée.** Appel de 80,000 hommes, 5 mai. — Appel de la réserve de 1852, 8 janv. — Des réserves de 1850 et de 1849, 25 fév. — De la réserve de 1853, 16 sept.

**Arrestation.** Politiques à Reims, 5 fév. — De repris de justice, 20 nov. — De repris de justice aux alentours de la barrière de l'Étoile, 17 mai. — D'un ancien professeur pour colportage de gravures obscènes, 29 janv. — D'un conducteur de messageries inculpé du vol de deux boîtes de billets de banque, 19 mars. — D'un malfaiteur inconnu, 28 juil. — D'un élégant jeune homme, 16 avril. — De deux voleurs émérites, 5 janv. — Dans une soucrière, 20 juil. — De trois joueurs de boule, 9 mai. — De trois individus en état de rupture de ban, 1 juil. — D'autres, 1 juil., 28 septembre. — De deux voleurs se disant commissionnaires en marchandises, 14 juil. — Au marché du Temple, de voleurs cherchant à écouler le produit de leurs vols, 1 août. — De trois voleurs dans une carrière, 26 août. — Statistique des arrestations à Paris pendant les années 1850, 1851 et 1853, 16 mars.

**Arrêt.** Est-il nul celui auquel a concouru illégalement un magistrat? 29 mars. — Quid de celui rendu par des conseillers qui n'ont pas assisté à l'une des audiences? 31 août. — Quid de celui auquel n'a pas assisté le magistrat rapporteur? 3 déc.

**Arrêté municipal.** Peut-il prononcer la confiscation à la loi ne la prononce pas? 11 fév. — Interdire la vaine pâture jus qu'à nouvel ordre? 11 mars. — Limiter le nombre des bêtes à cornes qu'un particulier peut posséder? 11 mars. — Prohiber le fait de pâture des bestiaux sur les chemins vicinaux de sa commune? 16 déc. — L'arrêté municipal qui interdit de conduire dans les rues d'une ville plus de trois chevaux en laisse est-il applicable au cas où le conducteur de quatre chevaux est monté sur l'un d'eux? 24 juil. — V. Maire.

**Asphyxie.** Accidentelle par le charbon de terre, 3 janv.

**Assassinat** (ou tentative d'). Homme emballé dans une caisse déposée au chemin de fer de Lyon, 16, 17, 19 sept. — V. Wahl et Dombey. — D'un aubergiste et de sa femme sur la route de Paron près Sens, 21, 23, 24 mars, 2 mai. — V. Goussier et Lescure. — Sur une ouvrière, rue Meslay, 26 oct. — Double tentative d'assassinat suivie de tentative de suicide au bois de Boulogne, 18 juil. — Assassinat d'une femme par son amant, rue Chapon, 3 oct. — De deux époux maraichers à La Villette, 13, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31 juil. — Rue du Faubourg-Montmartre sur une femme, 24, 26 déc. — Rue du Pont-aux-Choux, 12 janv. — Rue du Mail sur une blanchisseuse de fin. — V. Duprier (Fé). — Rue du Faubourg-Saint-Antoine, 154, sur une lingère, 21 déc. — Fratricide, cité Bergère, 22 juil. — A Cherbourg (un

jeune soldat, 1 août. — Horrible assassinat suivi de suicide dans la Sologne, 27 sept. — A Buchelay, 12 nov. — A Courpalais près Coulommiers, 13 juil. — Quadruple assassinat à Florac (Lozère), 22 sept. — A Sèvres, 15 oct. — A Esnans, 12 nov. — Horrible assassinat de deux vieux époux à Aux-le-Château, 1 août. — V. Tempels. — D'un boucher sur la route d'Honfleur, 19 déc. — Double assassinat suivi de vol à la Guillotière, 28 avril. — Tentative sur un changeur à Anvers, 27 juil. — A Cologne, rue de la Comédie, 13 juil. — A Collumb, canton de Crécy, 8 janv. — Fratricide en Prusse, 30 juil. — A Saint-Pierre-du-Perray près Corbeil, 15 janv. — En Espagne, dans une église, 2 avril. — En Espagne par des enfants, 4 avril. — Horrible crime en Gallicie; fait d'anthropologie, 21 avril. — Jugement d'une bande de brigands en Bavière, 8 déc.

**Assiguation.** V. Ordonnance du président.

**Assistance judiciaire.** Décret qui étend le bénéfice de cette institution aux colonies et à l'Algérie? 18 janv. — Les officiers du parquet ont-ils le droit de concourir à la nomination des membres de l'assistance? 28 mars. — Cette assistance est-elle due pour obtenir la rectification d'un acte de l'État civil? 31 août.

**Assurance.** La déchéance est-elle encourue par le défaut de paiement de la prime dans les quinze jours de l'échéance? 24 août. — Quid si la compagnie n'en a pas fait la demande? 12 janv. — Quid si la police contient des omissions provenant du fait de l'agent de la compagnie? 15 avril. — Devant quel Tribunal doit être formée la demande en reddition de compte de mandat, contre un agent de la compagnie dans les départements? 29 déc. — Les compagnies peuvent-elles être assignées au siège de leur succursale? 19 avril. — Peuvent-elles l'être par leur préposé lui-même? 23 mai. — V. Juge de paix, Timbre.

**Assurance contre l'incendie.** La compagnie qui a assuré un locataire contre les risques localisés déterminés par l'art. 1733 du Code Napoléon, doit-elle indemniser le propriétaire alors que le feu ne provient pas des lieux loués, mais de l'extérieur? 31 janv. — La société locataire bénéficiaire de l'assurance faite par l'associé propriétaire ayant agi seulement en qualité de propriétaire? 19 déc. — Les instruments de précision assurés doivent-ils être rétablis en nature si le contrat l'a stipulé? 31 mai. — V. Appel, Assurance maritime.

**Assurance maritime.** L'art. 346 du Code de commerce est-il applicable aux assurances terrestres? En cas de faillite de l'assureur l'option dont parle cet article n'appartient-elle qu'à l'assuré? 21 déc. — L'assurance contre les risques d'abordage comprend-elle le remboursement au navire assuré des dommages-intérêts auxquels il a été condamné envers un autre navire par suite de l'abordage? 29 avril. — L'assureur auquel le délaissement a été fait et signifié est-il tenu du paiement des intérêts de la chose assurée du jour du délaissement ou seulement du jour de la demande? 28 juil. — Quand le délaissement est-il valablement opéré? 5 janv., 11 avril, 13 déc. — En cas de perte ou de détérioration que peut comprendre le compte des dépenses? 11 avril. — En cas de pluralité de contrats l'appréciation de l'unité de chargement est-elle du domaine exclusif des juges du fond? 18 janv. — L'assuré a-t-il l'option entre l'action en délaissement et l'action en avaries? L'une est-elle exclusive de l'autre? 17 mai. — V. Arbitrage, Mandat.

**Assurance militaire.** V. Remplacement militaire.

**Assurance sur la vie.** Celui qui s'est donné la mort dans un accès d'aliénation mentale, peut-il être réputé avoir péri victime d'un suicide? 10 août. — Arrestation à Francfort-sur-l'Oder d'une bande d'escrocs juifs, qui filoutaient au moyen de faux certificats les compagnies anglaises d'assurances sur la vie, 18 août.

**Ateliers insalubres.** Question de compétence ministérielle pour suppression par arrêté préfectoral? 26 janv. — Effets du décret de centralisation relativement aux établissements antérieurs au décret du 15 octobre 1850? 26 janv.

**Attaque.** A un courtier, 19 fév.

**Attentat à la pudeur.** Dans un wagon du chemin de fer de Saint-Germain, 16 fév. — Un mari peut-il se rendre coupable d'attentat à la pudeur sur sa femme? Quid s'il y a violence employée? 19 mai. — Quel est l'effet de la déclaration de circonstances atténuantes à l'égard de l'individu reconnu coupable d'attentat à la pudeur sur une jeune fille de moins de onze ans? 29 déc.

**Auberge.** Les aubergistes sont-ils responsables des vols commis par leurs domestiques au préjudice des voyageurs? 22 sept. — V. Cabaret.

**Audience solennelle.** La demande en rectification d'un acte de l'état civil qui fait naître incidemment une question d'état, doit-elle être jugée en audience solennelle? 10 janv.

**Aval.** Est-il valable celui donné comme garantie d'une lettre de change souscrite sur un timbre non proportionnel au montant de la lettre de change? 25 juil. — V. Prescription.

**Aveu judiciaire.** Est-il indivisible en matière de dépôt? 29 juil. — V. Cautionnement.

**Avocat.** Celui appelé pour compléter un Tribunal doit-il l'avoir été dans l'ordre d'ancienneté du tableau? 25 janv. — V. Jugement. — En matière disciplinaire, dans quel délai et dans quelle forme doit être interjeté l'appel soit de l'avocat, soit du ministère public? 27 avril. — Le procureur général est-il recevable à demander l'annulation de l'élection des membres d'un conseil de discipline? 9 fév. — L'arrêté qui statue par voie de disposition réglementaire en matière de discipline et sur la réquisition du procureur général, doit-il développer les motifs de sa décision, ou suffit-il qu'il s'en réfère aux motifs du réquisitoire? 9 fév. — Mot de M. Delangle sur un avocat qui s'était chargé d'une liquidation? 7 nov. — 25,000 fr. d'honoraires, 18 fév. — Observations à un avocat en moustache, 30 juil. — Elections, secrétaires de la Conférence et discours de rentrée, 26 juillet. — Conseil de l'Ordre, 3, 4, 5, 8, 9 août. — Bâtonnier, 9 août. — Ouverture des conférences, discours des stagiaires, 6, 13, 20, 27 janv., 3, 10, 17, 24 fév., 3, 10, 17, 24 mars, 7, 21, 28, 28 avril, 5, 12, 19 mai, 2, 23, 30 juil., 7, 14, 21 juil. — Clôture, allocution du bâtonnier, 28 juil. — Recouvrement, discours, 1, 2, 8, 15, 22, 29 déc.

**Avocats au conseil d'État.** Elections, 26 avril, 4 nov.

**Avortement.** La peine des travaux forcés prononcée par l'art. 317 du Code pénal est-elle applicable à la sage-femme? Faut-il que la déclaration du jury spécifie la qualité de sage-femme de l'accusée? 14 juil.

**Avoué.** A-t-il droit en matière sommaire, à une allocation pour les copies des qualités des jugements contradictoires? 2 mars. — En cette même matière peut-il exiger un droit de 15 fr. pour l'obtention d'un jugement contradictoire ordonnant une enquête? 12 juil. — Est-il responsable d'un défaut de poursuites qui intéresse son client? 5 janv. — Quid de l'insolvabilité de l'adjudicataire, 18 janv. — Quid de l'adjudication d'immeubles faite à une femme séparée non autorisée? 28 mars. — A-t-il, lorsqu'il a occupé pour deux parties dans une même

instance, mais en vertu de deux mandats distincts, l'action solidaire contre ces clients? 23 nov. — Lorsqu'une vente judiciaire d'immeubles a été renvoyée devant notaire, si la vente a été faite en plusieurs lots, la remise proportionnelle doit-elle être calculée sur la somme totale des lots ou sur chaque lot? 23 fév., 1 mars. — A-t-il droit à une vacation pour prendre communication et au droit de transport? 25 avril. — Lorsque la vente d'une créance dépendant d'une succession a été ordonnée en justice et renvoyée devant un notaire, les avoués ont-ils droit à une remise proportionnelle sur le prix de l'adjudication? 21 mars, 17 août. — La partie qui a obtenu le bénéfice d'un arrêt a-t-elle le droit de le lever et de le faire signifier aux frais de la partie condamnée, nonobstant l'acquiescement? 1 mars. — Où doit-elle être portée l'action en restitution de frais indûment perçus exercée contre un avoué qui a cessé de postuler? 23 mars. — Souscription de la chambre des avoués de Paris pour vêtements à l'armée d'Orient, 29 déc. — Renouvellement de la chambre des avoués de première instance à Paris, 25 août. — Près la Cour, 27 août. — Chambre des avoués de Versailles, 6 sept. V. Contribution, Enregistrement, Expropriation pour cause d'utilité publique, Officier ministériel, Prescription.

B

Bac. Le privilège de passer les voyageurs qui appartient à l'adjudicataire d'un bac empêche-t-il un tiers de les passer à un kilomètre de distance? 20 nov.

Baccalauriat. Fraude, 14 avril.

Bail. Quel est vis-à-vis du bailleur l'effet de la clause ainsi conçue: la location est faite pour une année ou plus? 1 sept. — Le propriétaire a-t-il le privilège sur les marchandises garnissant les lieux loués, de telle sorte qu'il puisse s'opposer à un mode de vente qui les dégarnisse complètement? 1 juin (bis). — Celui qui a acheté un fond de commerce avec bail de boutique à la charge d'y exercer ce commerce pendant la durée du bail, peut-il, avant la fin de ce bail, transporter son commerce dans une autre maison? 20 juil. — L'indemnité due au locataire en cas de grosses réparations ayant duré plus de quarante jours, se calcule-t-elle sur tout le temps écoulé ou sur celui qui excède les quarante jours? 17 mai. — Est-elle valable la demande en restitution de loyers intentée par le locataire contre le propriétaire pour privation de jouissance par suite de démolition par ordre administratif? 28 juin, 6 juil., 21 sept. — Le propriétaire d'une maison louée sans qu'il y eût alors d'appartements meublés peut-il ensuite louer en garni? Le locataire louant bourgeoisement peut-il s'y opposer et demander l'enlèvement des écritures? 19 août. — Lorsqu'au prix principal du loyer vient s'ajouter une certaine somme pour éclairage ou frais accessoires, cette somme s'ajoute-t-elle au prix principal pour constituer le prix exact du loyer? (Spécialement en matière de congé) 4 janv. — Question de trouble apporté à la jouissance d'un locataire, 19 mars. — V. Bois et forêts, Logement insalubre, Preuve testimoniale.

Bail à fief. La nullité d'un bail à fief, d'après les lois abolitives de la féodalité, est-elle d'ordre public? S'il y a eu exécution volontaire de la part du preneur cette nullité est-elle couverte? 17 fév.

Balayage public. En cas d'infraction à l'arrêté du balayage, l'entrepreneur qui s'est substitué aux particuliers doit-il encourir l'amende, ou la peine ne peut-elle être prononcée que contre ces derniers? 23 juin, 1 sept.

Ballon. Mise en prévention d'un aéroplane à la suite de la mort d'un jeune fille dans un ballon, 11 janv.

Banqueroute. Publication des arrêts de la Cour d'assises, 28 nov., 2 déc.

Bénéfice d'inventaire. L'héritier bénéficiaire qui a fait l'avance des droits de mutation peut-il en opérer le prélèvement par privilège sur l'actif réalisé de la succession? 3 fév. — Quel est l'effet de la renonciation de l'héritier à l'acceptation par lui faite de la succession sous bénéfice d'inventaire? 7 janv. — L'obligation imposée par lui aux cohéritiers bénéficiaires de rendre compte de leur gestion est-elle une obligation indivisible qui donne aux créanciers de la succession une action solidaire pour le paiement de leurs créances? 7 janv.

Bibliothèque de la Cour impériale de Paris, 13 janv.

Biens d'émigré. V. Emigré.

Billet à domicile. Souscrit par un non commerçant en faveur d'un non commerçant peut-il entraîner la contrainte par corps? Quid s'il renferme une remise de place en place? 29 juin, 8, 24 août.

Billet à ordre. Peut-il être donné en nantissement par un simple endossement? 24 nov. — Droit de rétention sous soucrits à une mère pour réparation du préjudice causé à l'honneur de sa fille? 22 juin. — Ceux soucrits par les receveurs, percepteurs et autres comptables de deniers publics, pour leur gestion, les rendent-ils justiciables du Tribunal de commerce? 13 sept. — Quid de celui ainsi libellé: pour marchandises à livrer? 1 juin.

Billet de banque perdu par deux huissiers du Conseil de guerre, 8 juil.

Blocus. V. Guerre d'Orient.

Bois et forêts. Lorsqu'un nouveau mode de jouissance des biens communaux a été établi par un acte régulier, sans que les prescriptions dudit acte aient été exécutées, le préfet excède-t-il ses pouvoirs en autorisant le maire à procéder sur ces bases à un nouveau partage de la jouissance usufructière? 11 oct. — Lorsque des affectataires dans une forêt domaniale ont droit au produit annuel d'une quantité déterminée d'hectares, si un acte ultérieur du gouvernement vient à soumettre la forêt à un aménagement différent, les Tribunaux sont-ils compétents pour statuer sur une demande des affectataires tendant à faire ordonner l'exécution pure et simple de leurs titres? 4 oct. — Les futaies surmûriées sont-elles inaliénables nonobstant l'aménagement d'usage fait au profit des communes? 28 mars. — Quelle est la juridiction compétente pour juger les contraventions dont la peine n'excède pas cinq jours de prison et 15 fr. d'amende? 21 juil. — Constitue-t-il un acte de commerce le bail fait à un marchand de bois, de coupes annuelles de forêts pour en exploiter le produit? 17 nov. — Lorsqu'un droit d'usage a été reconnu en faveur d'une commune par un jugement au possessoire ayant acquis la force de la chose jugée, les habitants de la commune peuvent-ils être poursuivis pour délit forestier, à l'occasion de ce droit d'usage, sur le motif d'absence de déclaration de défensibilité du sol? 22 janv. — Comment doivent être mesurés dans le Clermontois les bois vendus en grume avec stipulation qu'ils seront cubés, soit au décistère, soit à la solive? 12 oct. — Adjudication des bois de la forêt de Sénard: privilège de vendeur, 8 mars. — Nidage de coupes, dépôt des bois ordonné par les gardes-ports, 28 mai. — V. Séparation de biens.

Boîtes de secours aux blessés, noyés, etc. Liste des dépôts, 10 août.

Bombe incendiaire. Trouvée dans un champ près Paris, 7 octobre.

Bons du Trésor. Fixation des intérêts, 14 mai.

Boucher. V. Tromperie sur la chose vendue.

Boulangier. Comment-il le délit de tromperie sur la quantité de la marchandise le boulangier qui expose en vente des pains n'ayant pas le poids sans les avoir écroulés, ainsi que le voulait un arrêté municipal? 15 janv. — Quid lorsque la forme de ces pains peut faire supposer au vendeur qu'ils ont le poids légal? 18 nov. — Quelle contravention commet-il lorsqu'il marque sur la taille de sa pratique une quantité de pains plus grande que celle réellement livrée? 19 mars. — Quid lorsqu'il refuse de vendre à l'acheteur suivant la taxe arrêtée par l'autorité municipale? 13 mai. — Quid lorsqu'il exige de l'acheteur un prix du pain supérieur à celui fixé par la taxe, 24 nov. — V. Tromperie sur la chose vendue.

Brevet d'importation. V. Décrets impériaux.

Brevet d'invention. Est-elle brevetable la combinaison nouvelle de moyens connus ou tombés dans le domaine public (appareil Villard, fabrication des alcools)? 11, 21 mars, 22 avril. — (Biberons)? 15 avril. — Les conserves alimentaires, 27 juil., 7 nov. — V. Appel.

C

Cabaret. La nécessité de l'autorisation s'étend-elle aux auberges? 20 mai. — Quid aux changements de domicile? 6 juil. — L'arrêté préfectoral doit-il être notifié par écrit? 12 août, 17 sept.

Cachemire. Un cachemire trop illaté, 2 déc.

Cadavre. D'homme retiré de la Seine, 15 janv., 11 fév., 23, 23 mars, 11 mai, 28 juin, 1, 20 juil., 4, 10, 12, 13, 24 août, 15, 20 sept., 4, 5, 25 oct., 17 nov., 26 déc. — De femme, 30 avril, 1 juil., 12 août, 14, 15 sept., 4, 5 oct., 10 déc. — De femme très belle, 30 août, 7 sept., 4, 5 oct. — Trouvé dans un fossé du parc de Saint-Cloud, 7, 8 janv. — Dans un champ près Courbevoie, 1 juil. — Dans un puits à Charonne, 1 juil. — Dans un bois près Bobigny, 16 nov. — Deux cadavres liés ensemble, 10 août. — Statistique de la Morgue, 5 oct.

Caïse d'épargne. Le dépositaire qui a obtenu un jugement

qui oblige la caisse à le rembourser, peut-il saisir, arrêter les fonds de ladite caisse? quel est l'effet de cette saisie? La juridiction civile est-elle compétente pour statuer sur les effets de cette saisie-arrêt? 25 août. — A-t-elle besoin de l'autorisation du conseil de préfecture pour ester en justice? Celle dont le caissier a été infidèle est-elle responsable? 4 avril.

Caisse de retraite pour la vieillesse. V. Femme mariée.

Canal du midi. Les arrérages des actions affectées à des dotations, doivent-ils être payés aux héritiers de Garaman à partir du jour de l'ouverture du droit de retour? 14 nov.

Carcan. Cette peine est-elle encore en vigueur pour les Tribunaux maritimes? 25 juil.

Cassation. La Cour impériale qui statue sur renvoi après cassation, peut-elle mettre les frais de l'arrêt cassé à la charge de la partie qui a fait prononcer la cassation? 30 mai. — Cassation dans l'intérêt de la loi d'un arrêt de la Cour de Toulouse qui avait renvoyé un prévenu devant un autre Tribunal que le Tribunal compétent, sur le motif que ce dernier Tribunal était composé de juges qui avaient statué sur sa mise en prévention? 27 août.

Cautionnement. Les bailleurs de fonds du cautionnement d'un fonctionnaire public, sont-ils propriétaires des fonds formant ce cautionnement? Ce cautionnement peut-il être frappé de saisie-arrêt par les créanciers chirographaires du fonctionnaire cautionné? 10 janv. — Le bailleur du cautionnement d'un officier ministériel, qui oppose à un créancier saisissant le privilège de second ordre, peut-il se borner à prouver qu'il a prêté les fonds, ou doit-il établir, par la déclaration de l'officier ministériel lui-même, que ces fonds ont été versés pour servir au cautionnement de celui-ci? 3 mai. — La subrogation légale dans les droits du créancier qui reçoit son paiement de la caution de l'un des co-débiteurs solidaires, est-elle acquise à la caution et contre celui des co-débiteurs solidaires qu'elle a cautionné et contre l'autre co-débitéur solidaire? 21 avril. — L'action en paiement d'une dette commerciale dirigée non contre le débiteur principal, mais contre la caution, est-elle de la compétence des Tribunaux de commerce? Enlève-t-elle à la caution le bénéfice de la discussion du débiteur principal? 25 juil. — La preuve d'un cautionnement peut-elle résulter d'un aveu extrajudiciaire dans le cas où il s'agit d'une somme supérieure à 150 fr.? Quand l'aveu doit-il être considéré comme extrajudiciaire? 25 juil.

Céréales. Décret qui en interdit la distillation, 28 oct.

Chambre de commerce. Ses membres sont-ils astreints à la prestation de serment? 6 juil.

Chambre du conseil. Après une ordonnance de non-lieu, est-elle compétente pour apprécier les charges nouvelles élevées contre le prévenu? 6 janv. — Est-elle recevable l'opposition du prévenu à l'ordonnance de la chambre du conseil qui s'est déclarée incompétente? 29 sept., 11 oct.

Champart. Quelle est la nature de ce droit? Comment peut être établie la preuve de son existence? 29 juil.

Changement de nom. V. Compétence.

Chasse. Y a-t-il délit dans le fait de quêter, en temps prohibé, le gibier sur ses propriétés à l'aide de chiens et sans armes? 18 nov. — Comment-il le délit de transport de gibier, en temps prohibé, l'individu qui transporte un perdreau vivant? 17 nov. — Le délit de chasse est-il excusable? 7 juil. — Le chasseur qui, en tirant, met le feu à un champ, peut-il être poursuivi pour incendie? 12 oct. — Le droit accordé au fermier profite-t-il à ses gens ou lui est-il personnel? 28 oct. — Question de délit de chasse à courre. Chiens qui sur le terrain d'autrui, 12 fév. — Le gibier qui a été atteint par un chasseur sur son propre terrain, et qui est tombé mortellement blessé sur le terrain d'autrui, appartient-il au chasseur ou au propriétaire du terrain? 6 juin. — Une chasse au moineau, à la sarbacane, aux Champs-Élysées pendant l'orage: le chasseur et le gendarme, 9 juil. — L'adjoint au maire de Neuilly: plaisant certificat, 1 mars. — Lutte d'un gendarme avec un braconnier, 5 sept.

Chemin de fer. L'accident survenu par la faute d'un employé de l'entrepreneur sous-traitant des travaux d'un chemin de fer, engage-t-il la responsabilité de la compagnie? 20 juil. — Est-elle en contravention la compagnie qui transporte des lettres cachetées non accompagnées de marchandises? 25 nov., 2 déc. — Les compagnies sont-elles responsables pour retard dans l'expédition des bestiaux? 10 fév. — Quid pour n'avoir pas composé un convoi de manière à donner place aux billets délivrés? 23, 28 avril. — En cas de perte par le propriétaire d'actions au porteur, la compagnie est-elle tenue de lui en délivrer de nouvelles? Que décider à l'égard des intérêts et dividendes? 1 mars, 29 avril. — Peut-elle refuser la livraison de la marchandise au destinataire qui a payé la lettre de voiture, sous le prétexte que celui-ci ne représente pas la lettre de voiture? 4 mars. — Avant de payer le port, le destinataire a-t-il le droit de vérifier le contenu du colis? 21 avril, 27 déc. — Question d'élection de domicile des entrepreneurs de travaux de chemins de fer (en cas de faillite), 18 août. — De quelle réparation est passible la fausse déclaration faite par l'expéditeur de marchandises? 17 mars. — Doivent-ils être timbrés les écrits que les compagnies remettent à leurs agents chargés du transport des marchandises? 24 mai. — De quel droit est passible le traité par lequel une compagnie s'engage à transporter pendant un certain temps les voitures d'une entreprise de messageries moyennant un prix déterminé? 12 août. — L'expéditeur qui a stipulé avec la compagnie qu'il bénéficiera de l'abaissement de tous tarifs au-dessous du prix auquel il a traité pour ses expéditions, a-t-il droit d'invoquer cette clause au cas d'une décision ministérielle approbative d'un tarif abaissé par la compagnie? 19 août. — Comment-il la contravention prévue par l'art. 61 de l'ordonnance du 15 novembre 1846, celui dont les animaux entrent dans l'enceinte d'un chemin de fer, sans qu'il y ait volonté de sa part? 20 mai. — Lorsque des actes administratifs sont intervenus à l'occasion de contestations sur l'entree de certains travaux, le conseil de préfecture désigné par le cahier des charges pour juger ces contestations peut-il surseoir à statuer? 3 oct. — La vente par un tiers de billets de trains de plaisir à un prix plus élevé que celui de la compagnie, constitue-t-elle une escroquerie? 15 mars. — Question du groupage des messageries, 25 avril, 8 août, 14 nov. — Question du camionnage. Colis porté à domicile du destinataire qui se refuse à payer le camionnage, 3 sept. — L'abonné qui perd sa carte d'abonnement a-t-il le droit de s'en faire délivrer une autre? 5 mai. — Perte de bagages sur le chemin de fer de Lyon. Responsabilité de la compagnie, 22 janv. — Même question pour le chemin d'Orléans relativement à des colis d'argent, 11 avril. — Affaire de coalition. Les commissionnaires de roulage contre le chemin d'Orléans, 29 janv., 21, 22, 24 fév., 30 juil., 3 août. — Affaire du chemin de Dieppe et de Fécamp contre ses actionnaires. Question de l'exécution de l'embranchement de Fécamp, 14 déc. — La compagnie de Saint-Germain et les propriétaires riverains du pont de Stockholm, 17 juil. — Affaire de l'accident du 26 octobre 1853 sur le chemin de fer de Versailles (rive droite), 5 janv. — Affaire de l'accident du chemin de fer de Poitiers, 15, 17, 18, 23 janv. — Affaire de l'accident de Beaugency (Appel), 23 fév., 1 mars. — Autre sur le chemin de Saint-Germain, 21 janv., 25 août. — Autre sur celui de l'Ouest, 27 juil., 1 septembre. — Autre encore sur celui de l'Ouest: 60,000 francs de dommages-intérêts accordés à un notaire, 25 août. — Autre sur le chemin de Bordeaux, dit accident de Chalais, 4 mars. — Autre sur celui de Sceaux (trés-grave), 30 août. — Affaire du chemin de fer de Paris au Havre. Question de droits de mutation par suite de dissolution de société, 6 avril. — Affaire de la fusion de Bâle avec Strasbourg (Mulhouse à Thann), 30 mai. — Affaire du chemin de fer d'Orléans contre l'Enregistrement. Question de savoir quel droit est applicable au louage d'industrie conclu avec une société latrrière pour le transport des plâtres? 23 mars. — Autre contre la ville d'Etampes, 26 juil. — Autre pour le retard dans le transport d'une machine, 5 sept. — Autre contre un marchand de chevaux, 23 juil. — Le chemin de fer du Nord contre MM. Thivier et Bertaux, marchands de draps. Saisie à la domane. Question de responsabilité pour fausse déclaration, 19 juil. — Affaire du chemin de fer de Naples à Nocero, 16 juil. — 10,000 fr. de dommages-intérêts accordés à la compagnie de l'Est pour fausses déclarations de colis, 19 août. — Affaire du chemin de fer de Strasbourg et du sieur Dizez contre le sieur Favier Gervais. Question de responsabilité pour avarie de marchandises transportées. (Cour impériale de Nancy), 26 juil. — Tentative criminelle sur le chemin de fer de ceinture, 15 janv. — Tentative criminelle sur le chemin de fer de Strasbourg, supposée par un employé de ce chemin, 26 oct. — Accidents. Sur les chemins de: Saint-Etienne à Lyon, 10 janv., 29 oct. — Orléans (à la gare d'Ivry), 12 janv. — Autre, 21 oct., 8 nov. — Débat de l'accident du 21 octobre devant le Tribunal correctionnel de Paris, 23 nov. — Rouen au Havre, 26 janv., 8 nov. — Lyon, 13 janv., 10 déc. — Saint-Germain, 25 mars. — Auteuil, 26 juil. — Autre, 1 déc. — Strasbourg, 18 juil., 20 août, 10 déc. — Sceaux, 5 août. — Train de Paris à Soissons, 23 nov. — Chemin de ceinture, 24 janv. — Femme broyée sous la locomotive du chemin de Saint-Germain, hors du Vésinet, 2 déc. — Deux hommes tués sur le pont d'Asnières, 27 janv. — Incendie de wagons chargés de paille à Boulogne-sur-Mer, 28 juil. — Enfant écrasé à l'arrivée du train de Bordeaux à Paris, 27 juil. — Vols au chemin de fer du Nord, 12, 13 mai. — Autre de 80,000 fr. sur le chemin du Havre, 10

sept. — V. Actions industrielles, Commissionnaire, Expropriation pour cause d'utilité publique.

Chemins vicinaux. Question de subvention pour dégradations extraordinaires, 18 juil. — Les communes doivent-elles réparation aux particuliers des dommages causés par les travaux de ces chemins? 26 oct. — Chômage imposé à des usines. Application de l'art. 48 de la loi du 16 septembre 1807, 7 avril.

Chevaux en laisse. V. Arrêté municipal.

Chien. Quand est-il réputé animal malfaisant? 11 mars. Chose jugée. Qu'est-ce qui constitue la chose jugée? (Audience solennelle de la Cour de cassation), 28 janv. — Quid spécialement en matière de question d'état? En matière de banqueroute frauduleuse? 2 sept. — En matière d'interprétation d'arrêt? 28 nov. — L'individu acquitté d'une accusation d'embaumement peut-il être traduit en police correctionnelle sous l'inculpation d'administration de substances nuisibles à la santé? 8 fév. — Celui acquitté d'une accusation d'infanticide, peut-il être traduit en police correctionnelle comme prévenu d'homicide par imprudence? 10 juil., 14 juil. — L'arrêt qui, sur le pourvoi d'une autre partie, a été cassé partiellement, a-t-il acquis l'autorité de la chose jugée à l'égard de la partie qui ne s'est pas pourvue? 25 mai. — L'arrêt rendu contre le locataire d'un immeuble peut-il être considéré comme ayant l'autorité de la chose jugée vis-à-vis de celui qui se prétend propriétaire dudit immeuble? 24 août. — Question à l'occasion d'adultère, 13 déc. — Questions de chose jugée, 12 janv., 1, 22, 24 fév., 17, 23 mars, 11, 19, 25 avril (cassation), 3, 4, 9 mai, 20 juil., 6, 18 juil., 3, 24 août, 9, 25, 28 nov. (cassation), 2, 15 déc. (bis), 19 déc.

Citation directe. Ce droit existe-t-il à l'égard des officiers de police judiciaire? 19 janv.

Coalition. Ouvriers et ouvrières en équipements militaires, 13 juil. — Ouvriers gantiers, 14 juil. — Six ouvriers tailleurs, 12 oct. — Boulangers de Rochefort, 15 juil. — Ouvriers fondeurs à Guise, 24 sept. — Ouvriers sur le chemin de fer de Cherbourg, 24 nov. — Affaire des négociants en salaison de Nantes, 17 déc. et jours suiv. — La grève des flots aux Etats-Unis, 30 juil. — V. Chemin de fer.

Colonies. Y a-t-il au Sénégal incompatibilité entre les fonctions de ministre public et celles d'assesseur remplies par les deux frères? 1 déc. — Sénatus consulte sur les colonies, 9 mai. — Organisation judiciaire, 5 sept. — Organisation de la justice au Sénégal, 20 août. — A la Guyane, 3 sept. — V. Exécuteur testamentaire, Pension.

Colonies pénitentiaires. Nouvelles de la Guyane, 21 fév., 24 mai, 21 juil., 25 juil., 22 août, 29 sept., 24 oct.

Colportage. Y a-t-il colportage dans le fait d'avoir distribué des bulletins électoraux, 14 mars, 21 mai.

Commis. V. Contrainte par corps.

Commissionnaire de police de Paris. Mutations, 31 mai.

Commission rogatoire. Lorsqu'un Tribunal donne commission rogatoire à l'autorité étrangère pour entendre des témoins domiciliés à l'étranger, cette commission est-elle valable si le jugement qui a ordonné l'enquête n'a pas pourvu à cette circonstance de l'extranéité de quelques témoins? 28 fév.

Commissionnaire. N'a-t-il de privilège que sur les objets transportés qui se trouvent encore en sa possession? 5 déc. — Que doivent comprendre les dommages-intérêts dont sont passibles les entrepreneurs de transport en cas de perte des colis qui leur sont confiés? 29 juil. — V. Compensation.

Communauté conjugale. Le mari qui a doté l'un des enfants issus de son premier mariage, avec un immeuble dépendant de la communauté, a-t-il fait un acte nul, ou bien cette donation ne doit-elle donner lieu qu'à une récompense en faveur de la communauté? 3 août. — Est-il acquit l'immeuble acquis avec les arrérages d'une rente viagère? 16 mars. — Quid de celui licite entre la femme et ses cohéritiers, dont le mari s'est rendu adjudicataire seul et en son nom personnel? 13 juil. — Les reprises de la femme sur la communauté s'exercent-elles par voie de prélèvement et de préférence aux créanciers? 15 mars, 8 avril, 3 oct., 3 déc. — Quid lorsque, antérieurement à la séparation de biens, il est procédé à une saisie réelle? 12 avril. — Quid en cas de renonciation à la communauté? 13 avril, 19 mai. — Quid en cas de faillite du mari? 27 avril, 8 juil., 17 oct. — Quel est l'effet de la clause de remploi pour la liquidation des propres de la femme? 27 déc. — En résulte-t-il que la vente des biens personnels de la femme soit nulle par cela qu'ils ont été aliénés sans remploi? En d'autres termes, le régime de la communauté et le régime dotal peuvent-ils co-exister dans le même contrat? 8 mars, 25, 27, 29 oct., 7, 8 nov. — Sous l'empire de la communauté légale, les donations aux époux tombent-elles dans la communauté? 22 août. — Le survivant des époux peut-il renoncer à la clause qui lui attribue toute la communauté? Quels sont les effets de cette renonciation? 20 juil. — La femme qui, à la dissolution de la communauté, a exercé le retrait d'indivision (1408 C. Nap.), devient-elle par la débiteur personnelle des vendeurs de son mari? 20 nov. — La dette du mari hypothéquée sur ses biens et qui est entrée dans la communauté grève-t-elle les immeubles que cette communauté peut acquérir? 2 août. — Est-elle absolue la déchéance du droit de renoncer à la communauté, dont la loi frappe la femme qui n'a pas fait inventaire dans les délais? 1 août. — La déchéance de l'art. 1442, § 2, du Code Nap., contre le survivant des deux époux qui n'a pas fait inventaire, est-elle applicable au cas d'une constitution dotale avec stipulation de société d'acquêts? En tous cas, cette déchéance est-elle restreinte aux revenus des biens dont il n'a pas été fait inventaire? 12 mai. — Pour que l'un des époux soit privé de sa part dans les effets de la communauté, faut-il que le détournement ait été commis dans une intention frauduleuse? 11 juil. — Est-elle valable la cession faite par le mari, pendant la minorité de la femme, d'une créance hypothécaire léguée à celle-ci avec défense d'aliéner avant sa majorité? 6 janv. — Quid de la cession de biens composant la communauté moyennant constitution d'une rente viagère faite par le mari à son profit et à l'exclusion de sa femme? 3 mai. — Sous le statut normand, le droit à une part dans la société d'acquêts constitue-t-il pour la femme un droit héréditaire ou un droit de copropriété? Ce droit a-t-il été atteint par la loi de nivôse an II, ablation des coutumes? 26 avril. — V. Cour de cassation, Donative, Faillite, Enregistrement, Quotité disponible, Solidarité.

Communauté religieuse. V. Legs.

Commune. La loi du 10 vendémiaire an IV, sur la responsabilité des communes, s'applique-t-elle au cas de révolution générale? 4 juil. — Peut-elle se prévaloir contre de simples particuliers de la présomption légale de propriété résultant en sa faveur des lois de 1793 et 1793 quant aux terres vaines et vagues situées dans son territoire? 11 avril, 22 juin, 21 sept. — Quid pour les rues, ruelles et chemins vicinaux? 26 nov. — A-t-elle pu opérer l'intervention de son titre d'usage par des faits et actes de possession *animo domini* postérieurs aux lois ci-dessus? 2 déc. — Comment les communes sont-elles régulièrement assignées? 26 août. — Qu'entend-on par dettes obligatoires des communes? 20 juil. — Lorsqu'un legs est fait aux pauvres d'une commune, ceux-ci peuvent-ils agir *ut singuli* pour obtenir le bénéfice du legs? 3 mai. — Affaire des omnibus Pelletier contre la ville de Lyon, 19, 20 avril. — V. Prescription.

Compensation. L'époux peut-il l'opposer à la créance de l'autre époux pour nourriture et entretien de l'enfant commun? 3 nov. — Les règles du droit commun sur la compensation sont-elles applicables en matière d'enregistrement? 11 janv. — Lorsqu'un commissionnaire, chargé par un commerçant de transmettre des marchandises à un tiers et d'en toucher le prix, se substitue un autre commissionnaire, ce second commissionnaire peut-il compenser la somme que le destinataire verse entre ses mains avec celle dont le premier commissionnaire, avec lequel il est en compte-courant, est débiteur envers lui? 19 janv., 5 fév. — V. Notaire.

Compétence. Comment se détermine le taux du dernier ressort? 5 janv., 30 mars, 20 sept., 18 oct. — Quid en cas de demande collective? 11, 20 janv. — Quid pour les ordonnances de référé? 22 mars. — Quelle est la juridiction compétente pour juger le militaire pourvu d'un congé de libération provisoire, qui se refait coupable d'un crime? 18 juil. — Une Cour d'assises française peut-elle connaître de l'action civile basée sur des faits qui se sont passés en Espagne? 25 fév. — Peut-elle ordonner l'insertion de l'arrêt dans un journal espagnol? 25 fév. — Les Tribunaux ordinaires sont-ils compétents pour statuer sur l'indemnité à accorder à des concessionnaires de moulins sur rivières navigables, avant l'édit de 1566 sur l'inaliénabilité du domaine public? 5 janv. — Quid pour les contestations relatives au recouvrement des cotisations concernant les dépenses pour travaux d'endiguement entre les riverains constitués en syndicat? 28 mars. — Quid pour connaître de la demande formée par un maire de poste en paiement du droit de 25 c.? 15 janv. — Quid pour statuer sur une question de possession privée à l'occasion d'un terrain reconnu domanial pour l'avenir? 19 déc. — Quid pour savoir si un établissement est insalubre? 17 juil. — Quid pour ordonner la suppression de travaux de dérivation autorisés par l'arrêté d'un préfet rendu par forme de règlement d'eau? 25 janv. — Quid pour statuer sur les réclamations qui sont élevées contre l'administration du télégraphe électrique? 1

fév. — Quid de celles relatives aux marchés de fourniture avec un hospice? 27 juil. — Quid sur les demandes en paiement contre une commune pour travaux faits sur un chemin non classé? 13 avril. — Quid pour la construction d'une église non classée? Quid sur les demandes à fin de changement de nom? 4 fév. — Quid pour interpréter des actes administratifs? 8 fév., 2 oct., 14, 15 nov., 27 déc. — Quid apprécier les consentements réciproques consignés dans la délibération d'un conseil municipal? 8 août. — Quid pour statuer sur les contestations qui s'élevaient contre l'Etat (la marine dans l'espèce) et un propriétaire, au sujet d'un bail? 15 juil. — Quid sur celles qui s'élevaient entre les fabricants d'église et les communes? 17 juil. — Les Tribunaux arbitraux sont-ils compétents pour connaître d'une sentence arbitrale par laquelle des arbitres forcés déclarent le Tribunal arbitral constitué, et donnent défaut contre l'une des parties non comparantes, pour en adjoindre le profit à un jour par eux payement de loyers à laquelle vient se joindre une demande en réparations locatives? 17 août. — Le principe de la séparation des pouvoirs est-il violé par l'arrêt qui refuse de considérer comme valable l'autorisation d'acquiescer, donnée par le préfet, à l'arrêté préfectoral, une décision ministérielle ayant été rendue en sens contraire? 9 fév. — Le Conseil d'Etat ad contentieux, est-il compétent pour statuer sur le sens et les effets d'une capitulation militaire? 11 juil. — Est-ce aux maires ou aux sous-préfets qu'il appartient de prendre des arrêtés sur la divagation des chiens? 28 janv. — Quel est le Tribunal de commerce compétent pour connaître des difficultés soulevées entre les assurés et des compagnies d'assurances militaires formant une association de participation? 21 oct. — Le Tribunal correctionnel est-il compétent pour réformer une décision du conseil de révision portant sur une exemption du service militaire? en d'autres termes, le conseil de révision est-il juge souverain pour décider les questions d'exemption? 4 fév. — Question de compétence au sujet de transportés de juin qui, détenus momentanément à Toulon, s'étaient évadés. La loi de transportation les soumettant à un régime militaire, l'autorité judiciaire peut-elle les juger pour le fait de l'évasion? 14 mars. — V. Action possessoire, Annonces légales, Appel, Avoué, Caisse d'épargne, Cautionnement, Conflits, Conseil de guerre, Cour de cassation, Expropriation, Jug de paix, Prudhommes, Référé, Saisie-arrêt, Théâtre, Tribunal de commerce.

Compte. Une Cour peut-elle réviser un compte rendu verballement? 9 fév.

Compte courant. La capitalisation, par le banquier, des intérêts du compte de son débiteur, arrêté tous les trois mois, en y ajoutant 1/4 pour 100 de commission à chaque arrêté de compte, constitue-t-elle une perception usuraire? 13 janv. — La capitalisation des intérêts par règlement semestriel, peut-elle avoir lieu si le compte courant cesse d'être alimenté? 18 avril. — V. Compensation, Hypothèque.

Conciliation. La nullité résultant du défaut de préliminaire de conciliation, est-elle couverte par la prise de conclusions au fond? 18 fév. — Quid en matière de séparation de corps? 23 février.

Concurrence commerciale. La passementerie et le commerce des modes, 28 déc.

Concusson. Accusation de concusson contre le directeur des prisons d'Orléans, 24 janv.

Conflits. Est-il irrégulier le conflit élevé sans déclinatoire officiel préalable? 11 juil. — Quid lorsque le déclinatoire a été présenté et accueilli en référé? 7 déc. — Lorsqu'un déclinatoire présenté par le préfet a été rejeté par une Cour impériale, peut-il être présenté de nouveau devant la Cour de renvoi, et, en cas de rejet, le conflit peut-il être régulièrement élevé tant que la décision au fond n'a pas été rendue? 7 janv. — Quelle est la juridiction compétente pour statuer sur les contestations qui s'élevaient en matière de travaux publics? 27, 31 janv. — Spécialement quand il s'agit de dommages-intérêts causés par ces travaux? 7, 19 janv. — Quid sur des questions de responsabilité contre une administration publique (spécialement celle des postes)? 11 janv. — Quid sur des imputations diffamatoires provenant des délibérations d'un Conseil municipal? 8 juil. — Quid sur des questions de propriété ou de servitude qui peuvent s'élever à raison d'un terrain classé parmi les chemins vicinaux comme ayant été autrefois une voie publique? 21 juil. — Quid sur les contestations qui naissent à l'occasion d'une autorisation de prise d'eau dans une rivière navigable (spécialement les usines)? 7 déc. — V. Compétence.

Conseil d'Etat. Nominations de conseillers, 14 mars, 6 déc. — De maîtres des requêtes et d'un auditeur, 6 déc. — V. Compétence.

Conseil de famille. En matière de désaveu, où doit être convoqué le conseil de famille pour nommer un tuteur ad hoc à l'enfant désavoué? 17 fév. — Doit-elle être homologuée la délibération qui autorise la cession d'une créance hypothécaire du mineur? 5 août. — Est-il nul celui auquel n'a pas été appelé un parent qui avait le droit d'en faire partie? 23 août. — La composition du conseil telle qu'elle est organisée par l'art. 407 du Code Nap. est-elle prescrite à peine de nullité? 6 sep. — V. Tribunal de la Seine: Jurisprudence de la chambre du conseil.

Conseil de guerre. En est-il justiciable le militaire qui, en état de congé de libération provisoire, commet un délit? 18 juil., 1 juil. — La tentative de viol est-elle punie par le Code pénal militaire? Quelle peine les Conseils de guerre doivent-ils lui appliquer? 10 fév. — Le Conseil de guerre peut-il faire l'application à un accusé des lois pénales ordinaires, lorsque le fait dont il est déclaré coupable, est prévu et puni par les lois militaires? 3 mai. — Mutations dans le personnel, 7, 21 janv., 11, 15, 16 fév., 3, 10 mars, 7, 21 avril, 28 mai, 7 juil., 14, 20, 25 juil., 1, 31 août, 8 sept., 6, 17, 21, 26, 29 oct., 17 nov., 29 déc. — Exécution de jugements rendus par les Conseils de guerre, 24 fév., 14 juil., 18, 26 août.

Conseil de préfecture. Est-il compétent pour juger les réclamations formées par les contribuables pour illégalité prétendue de votes de Conseils municipaux, au sujet de centimes additionnels? 24 août.

Conseil des prises. Institution et observations à ce sujet, 20 juil. — Nomination des membres, 20 juil. — V. Guerre d'Orient, Prises maritimes.

Conseil général de la Seine. Nominations, 6 janv.

Conservateur des hypothèques. V. Hypothèque.

Consignation. V. Offres réelles.

Consul. Quelle est la valeur devant les Tribunaux français de la déclaration d'un consul de France à l'étranger qui autorise le délaissement d'un navire pour cause d'innavigabilité? Cette déclaration suffit-elle pour valider le délaissement? 21 déc. — Les Tribunaux correctionnels français sont-ils compétents pour connaître des délits commis en France par un consul étranger (dans l'espèce un consul anglais), 1, 4, 14 mars, 18 juil., 24 déc. — Les cons



juin. — De quel droit sont passibles les enfants naturels constitués légitimes universels par un testament et qui ne se sont pas faits envoyer en possession ? 5 avril. — Quid de la réserve d'usufruit entre époux dans un partage anticipé de leurs successions, pour eux et le survivant d'eux ? 28 nov. — Quid des clauses du contrat de mariage contenant une stipulation de cette nature ? 23 déc. — La donation entre-vifs de sommes d'argent payables au décès du donateur, peut-elle, lorsqu'elle a été soumise au droit proportionnel à l'époque où elle a eu lieu, être distraite, au décès du donateur, des biens sur lesquels les droits de mutation doivent être perçus ? 2 fév. — Doit-elle le droit d'obligation la reconnaissance par un mari d'un prêt à lui fait par sa femme ? Celui dont le nom a été porté sur le rôle de la contribution foncière comme propriétaire d'un immeuble, et qui en a payé l'impôt en cette qualité pendant trente ans, peut-il invoquer contre la Régie la prescription des droits de mutation ? 29 déc. — Lorsque réserve de la faculté de déclarer commandé a été faite lors de l'adjudication, la déclaration de commandé faite plus de vingt-quatre années après l'adjudication, mais avant l'expiration de ce délai, depuis la déclaration de l'adjudication par l'adversaire, est-elle passible du droit proportionnel de mutation ou du droit fixe de 1 fr. 2, 23 fév. — Bulletin d'enregistrement, 27 avril, 6 juin, 27 juil. — V. Bénéfice d'inventaire, Chemin de fer, Donation, Etranger, Femme mariée, Jugement.

Enseigne. L'eau minérale de Bussang, 25 avril. — L'enseigne de l'hôtel de France, 16 juil. Entrepreneur. V. Ouvrier. Envoi en possession. L'appel des ordonnances d'envoi en possession est-il recevable ? 4 avril. Escroquerie. Quels sont les faits qui la constituent ? 23 juin. — Résulte-t-elle d'une menace de dénonciation ? 7 janv. — Quid du fait par un notaire d'avoir supposé des créances mensongères pour se faire remettre une somme d'argent ? 14 juil. — Escroqueries de marchandises à des commerçants de Paris, 20 sept. — Escroquerie d'un nouveau genre à Chabres (Indre), 16 sept. — A un négociant de Lyon par un faux comte, 16 déc. — A un vieillard de soixante-douze ans, ancien inspecteur-général des mines, par une bande d'escrocs, 22 avril. — Autre, 29 avril. — Un élégant jeune homme, 18 avril. — Trois élégants dans un hôtel garni, 11 août. — V. Chemin de fer. Etablissement insalubre. Le fait d'avoir ouvert indûment un établissement insalubre constitue-t-il une contravention continue et successive ? La prescription ne court-elle que du jour où cet établissement a cessé de fonctionner ? 13 mai. Etablissement pénitentiaire. Rapport à l'Empereur, 18, 20, 23 mai.

Etranger. L'engagement d'un auteur français en Russie est-il rompu de plano par le fait de guerre entre les deux pays ? 29 nov. — Les Tribunaux français sont-ils compétents pour connaître des contestations qui s'élevaient en France entre étrangers ? Quid en matière de séparation de corps ? 4 janv., 12 fév. — Quid en matière de saisie-arrest ? 21 janv., 18 août, 13 déc. — Les sont-ils pour connaître d'une demande formée par le Français, créancier d'un étranger, en compte, liquidation et partage de la succession du père de cet étranger, étranger lui-même ? (Question de statut personnel. Nationalité américaine.) 9 juil. — Quid en matière de société formée en France entre étrangers ? 15 fév. — L'étranger qui revendique un mobilier saisi sur un tiers, peut-il être obligé à fournir la caution *judicatum solvi* ? 2 août. — L'exception d'incompétence tirée de la qualité d'étranger doit-elle être opposée *in limine litis* ? 4, 18 janv. — Peut-elle l'être pour la première fois en appel ? 4, 18 janv., 18 avril. — Est-elle susceptible d'appel l'ordonnance de référé par laquelle le président du Tribunal, à la suite de celle qui autorise l'arrestation provisoire d'un étranger pour dettes, envers un Français, accorde la mise en liberté ? 21 sept. — Un Suisse peut-il être cité devant un Tribunal français comme appelé en garantie dans la contestation soulevée entre les parties principales ? (Application du traité du 18 juillet 1828.) 23 juin. — Le Français qui a passé un contrat à l'étranger, et qui a fait election de domicile au lieu où l'acte a été signé, peut-il opposer l'exception d'incompétence s'il est poursuivi en France ? 7 oct. — Comment doit-on interpréter l'art. 15 de la loi du 17 avril 1832 qui, dans le cas d'arrestation provisoire d'un débiteur étranger, oblige le créancier à se pourvoir en condamnation dans la huitaine de l'arrestation ? Le jour de l'arrestation (*à la quo*) est-il compris dans le délai ? 18 août. — L'étranger établi en France, mais non admis à jouir des droits civils, peut-il intenter devant les Tribunaux français une action en réparation des dommages à lui causés par l'emploi qu'un Français aurait fait de son nom et de son adresse de fabrique ? 13 avril. — Un Français peut-il être poursuivi en France pour un contrat passé à l'étranger ? 31 août. — Lorsqu'une succession entre cohéritiers étrangers et français s'ouvre en France, le droit de prélever sur les biens situés en France une portion égale à la valeur de ceux situés en pays étranger dont les Français sont exclus, appartient-il à l'étranger qui est devenu Français, lorsqu'il aurait été exclu de la succession même en gardant sa nationalité première ? Le prélèvement peut-il être exercé sur des biens mobiliers ? spécialement sur des titres de rentes étrangères ? 27 juin. — Question de statut personnel. Conseil judiciaire nommé à un étranger, 18 juil. — Liquidation de l'indemnité mexicaine. (Question d'attribution personnelle.) 29 avril. — Créances sur la république de Venezuela. Traités et oppositions. Jugement du Tribunal de commerce et décret impérial en conflit, 9 juil. — Application de la règle du statut personnel à une femme anglaise mariée à un Anglais, qui a acquis conjointement et solidairement avec son mari un immeuble en France. (Elle n'a pu en acquérir la propriété ; conséquence, à son décès, la régie n'a pu percevoir de droits de mutation.) 31 janv. — Affaire des époux Hope en Angleterre, 8, 11, 17 juil. — Sujet russe habitant hors de Russie et condamné à la bastonnade par le Tribunal russe qui envoie un exécuteur dans le pays étranger pour faire exécuter sa sentence dans l'hôtel de la légation russe, 13 mai. — Une question d'esclavage en Prusse, 17 mai. — V. Commission rogatoire. — Compétence. — Contrainte par corps. — Contrefaçon. — Danemark. — Douane. — Duel. — Exécution capitale. — Faillite. — Femme mariée. — Incendie. — Inceste. — Journaux étrangers. — Jury. — Lettre de change. — Mariage. — Peine de mort. — Prusse. — Récidive. — Saxe. — Séduction. — Succession. — Suède. — Suicide. — Système pénitentiaire. — Télégraphie électrique. — Théâtre. — Testament. — Timbre. — Tribunal de la Seine. — Jurisprudence de la chambre du conseil. — Vol.

Evasion. Jugement à Toulon de transportés de juin qui s'étaient évadés pendant leur détention provisoire à Toulon, avant d'être envoyés à Cayenne, 14 mars. — Malfaiteur qui tente de s'évader dans le couloir qui, de la préfecture, mène au Palais-de-Justice, 23 juil. — Autre sur le bord de la Marne, 7 sept. — Autre dans le Morin, 13 sept. — Autre sur le pont Morand, à Lyon, 17 sept. — V. Mornais (fausse). Exces de pouvoir. Est nul le jugement qui a procédé comme en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, alors qu'il ne s'agit que de l'appréciation de simples dommages, de la compétence du conseil de préfecture, et de l'interprétation d'une vente consentie sous la forme administrative, 17 août. Excitation à la débauche. Constitue-t-elle le fait par un homme et une femme de s'être, en présence d'une jeune fille, livrés à des actes d'immoralité ? 28 avril. — Quid du fait d'avoir loué une chambre meublée dans une maison à une jeune fille mineure exerçant le métier de fille publique ? 11 nov. Exécuteur testamentaire. La démission fait-elle évanouir les pouvoirs de l'administrateur adjoint ? Quid dans les colonies françaises de l'Inde ? 23 fév. — Dans les successions vacantes, à la Martinique, l'exécuteur testamentaire doit-il être préféré au curateur en titre d'office ? 23 fév. Exécution capitale. Exécution à Fahlun (Suède), affreux détails, 28 déc. — Exécution à Munich, pétition à ce sujet, 19 avril. — En Prusse, 14 juil., 17 août. — En Suède, 7 oct. — Une mère et son fils, par la hache, en Danemark, 31 janv. — Première application de la guillotine en Portugal, 4 fév. — Triple exécution à mort en Hongrie, 4 avril. — V. Peine de mort.

Exercice illégal de la chirurgie. Se rend-il coupable de ce délit celui qui réduit des luxations ou fractures sans être muni d'un diplôme ? 28 mai. Exercice illégal de la médecine. En cette matière, le jugement de condamnation peut-il ordonner la confiscation des objets saisis ? 7 mai. — Quelle pénalité est applicable en cas de récidive ? 8 déc. Exposition d'enfant. Le fait de l'exposition d'un enfant délaissé dans le tour d'un hospice, constitue-t-il le délit prévu par l'art. 352 du Code pénal ? 6 mai. Expropriation pour cause d'utilité publique. En cette matière, les conservateurs sont-ils autorisés à prendre l'inscription d'office prescrite en matière ordinaire par l'art. 2108 du Code Nap. ? 6 avril. — En l'absence d'une demande précise d'indemnité par l'exproprié, le juge d'expropriation peut-il lui allouer une indemnité supérieure aux offres de l'administration ? 1 août. — Le jury peut-il apprécier, pour la fixation de l'indemnité, les pertes et dommages qui peuvent résulter pour l'exproprié de la création et de l'existence du chemin de fer ? 19 janv., 7 fév., 10 mars. — Saisi de plusieurs chefs de demandes, peut-il, statuant sur les uns, rejeter implicitement les autres ? 22 mars. —

Peut-il comprendre dans un seul chiffre d'indemnité tous les chefs de demande ? 5 juil. — Le bailleur est-il garant envers le preneur du préjudice causé à ce dernier par suite des travaux exécutés par l'autorité administrative ? En cas affirmative, le bailleur a-t-il un recours contre l'administration ? Quelle est l'autorité compétente pour juger ce recours ? 28 juin, 21 sept. — Le locataire verbal est-il fondé à réclamer l'indemnité résultant de l'expropriation pour cause d'utilité publique ? 10, 17 mai. — Observations à ce sujet, 19 mai. — Le locataire, à défaut du propriétaire qui s'abstient, peut-il se pourvoir en cassation contre le jugement d'expropriation ? 8 août. — Lorsque le locataire a obtenu une indemnité du jury, à la suite d'une expropriation partielle, peut-il, ultérieurement, demander une diminution de loyer à son propriétaire ? 2 déc. — En cas de contestation sur le principe d'indemnité due, le jury ne doit fixer l'indemnité qu'éventuellement, 28 juin. — Est nulle la décision du jury qui ne constate pas que les jurés aient prêté le serment prescrit par la loi, 7 fév. — Le propriétaire qui a consenti à l'occupation immédiate de son terrain, peut-il se pourvoir devant le Tribunal civil pour se faire donner acte de son consentement et faire désigner un magistrat directeur du jury ? 27 déc. — En cette matière, le fait de déposition de l'exproprié fait-il courir de plein droit les intérêts de l'indemnité allouée ? La remise des clés constitue-t-elle un fait de déposition ? 9 juil. — L'expropriation a-t-elle pour effet légal de transférer à l'exproprié les droits de l'exproprié ? Quid spécialement du locataire exproprié ? 7 mai. — Est-elle une cause de nullité l'erreur dans les prénom d'un juré ? 28 déc. — Y a-t-il incompatibilité entre les fonctions de juge d'un Tribunal de commerce et celles de membre d'un jury d'expropriation ? 21 mars, 27 déc. — Quid de celles de conseiller municipal de la ville dans l'intérêt de laquelle l'expropriation pour cause d'utilité publique est poursuivie ? 6 avril, 23 mai. — Quid d'un juge de paix ? 27 déc. — Quid d'un juge suppléant ? 7 déc. — En cas d'expropriation d'une propriété provenant d'une vente nationale, faite avec la clause de cession volontaire, au cas où la nécessité publique l'exigerait, cette clause veut-elle dire que l'expropriation aura lieu sans indemnité ? 15 juin. — Question d'indemnité alternative à accorder aux locataires, 1 mars. — Question d'honoraires dus à un avocat employé par un préfet. En pareille matière, les Tribunaux ordinaires sont-ils compétents pour les fixer ? 1 mars. — Question de compétence à l'occasion des expropriations complémentaires de la rue de Rivoli. Traités entre un propriétaire et un entrepreneur pour faire des travaux. Ordre de la ville de les suspendre. Assignation du propriétaire par l'entrepreneur, 8 avril. — Jury d'expropriation pour le percement de la rue des Ecoles, 23 fév., 7, 21 mars. — Autre pour les abords du Louvre, 22 avril. — Pour la rue de Rivoli (alignements), 19 déc. — Autre pour la reconstruction du Palais-de-Justice et de la préfecture de police, 2 juil. — Autre pour les abords de l'arc de Triomphe et l'avenue de l'Impératrice, 3 sept. — Autre pour le canal de l'Oureq, 19 déc. — Autre pour l'hippodrome de Longchamps, 26 déc. — Observations sur la procédure et les agents d'affaires, 7 mars. — V. Bail. — Exces de pouvoir. — Pourvoi.

Extradition. Convention avec l'Angleterre pour l'extradition des matelots d'erteurs, 10, 13 juil. — Avec l'électorat de Hesse, 20 nov. — Avec le Portugal, 10 nov. Fabrique d'église. Peut-elle intenter une action en justice à raison d'une rente foncière dont elle a été dépourvue par les lois révolutionnaires ? Quid si elle n'a pas été préalablement envoyée en possession de cette rente ? 4 avril. Faculté de droit. Rapport à l'Empereur sur les dépenses et les recettes des Facultés, 29 août. — Distribution des prix à la Faculté de Paris, 29 août. Faillite. Peut-elle être déclarée par les Tribunaux civils ? 18 oct. — Résulte-t-elle *ipso facto* de la cessation de paiement ? 4 mai, 18 oct. — Les individus qui, en 1848, se sont trouvés en état de liquidation, à la faveur du décret du 22 août 1848, et qui, depuis, ont encore une fois déposé leur bilan, doivent-ils être considérés comme étant une seconde fois en état de faillite ? 25 juin. — La faillite du débiteur d'une rente viagère entraîne-t-elle la résolution du contrat ? Pour quelle somme le créancier doit-il être admis au passif de la faillite ? 1 janv. — Quelle voie est ouverte aux créanciers pour se pourvoir contre le jugement déclaratif de faillite ? 9 déc. — L'état de faillite d'une société emporte-t-elle le plein droit de dissolution de cette société ? 10 mai. — La clause de résiliation d'un bail doit-elle avoir son effet contre les syndics du locataire failli de la même manière que contre le locataire lui-même ? 4 juin. — Est-elle nulle la vente, faite à titre de dation en paiement, par le failli à l'un de ses créanciers, dans les dix jours qui ont précédé la faillite ? 6 oct. — La cession des droits d'un auteur sur le produit des représentations de ses œuvres dramatiques à faire est-elle opposable aux créanciers en cas de faillite de l'auteur ? 1 fév. — Le failli peut-il valablement disposer d'une rente sur l'Etat ? 10 mai. — Le concordat résulte-t-il du consentement de la majorité des créanciers ? 14 nov. — Celui qui a voté un concordat d'un commerçant qui a suspendu ses paiements, peut-il se plaindre de ce que la faillite n'a pas été judiciairement déclarée ? 25 juil. — Le failli non concordataire peut-il ester seul en justice, à raison des obligations contractées envers lui, pour des faits à lui personnels et postérieurs à la faillite ? 9 mars. — Le failli concordataire, avec faculté de disposer de l'actif, peut-il transiger ? 7 janv. — Les effets de commerce remis au failli et trouvés en nature dans le portefeuille de la faillite, peuvent-ils être revendiqués ? 12 oct. — Après la clôture de l'assemblée, prescrite par l'art. 537 du Code de commerce, le failli a-t-il le droit de reprendre possession de ses livres et papiers ? 28 avril. — L'acte sous seing privé, souscrit par un commerçant avant sa faillite, fait-il foi de sa date jusqu'à preuve contraire ? 5 juil. — Un débiteur peut-il, pour échapper à l'action individuelle de son créancier, se faire déclarer en faillite ? 3 janv. — Le créancier hypothécaire, dont la créance ne devient exigible que par l'effet de la faillite, a-t-il le droit de poursuivre l'expropriation des immeubles hypothéqués ? 17 nov. — En cette matière, les principes du droit commun sur les prélèvements à exercer par la femme séparée de biens pour ses reprises sont-ils applicables ? L'art. 508 du Code de commerce s'applique-t-il au cas où l'hypothèque du créancier est constituée non sur les biens du failli, mais sur ceux des tiers personnes ? 21 juin. — La faillite de plusieurs des commanditaires d'une société autorisée-t-elle les autres à demander la dissolution de la société ? 26 nov. — Traités entre l'Autriche et la Saxe sur les faillites des sujets de l'un des deux Etats qui possèdent des biens dans l'autre ? 30 mars. — V. Appel. Assurance maritime. Communauté conjugale. Prescription. Règlement de juges, Société. Falsification de denrées. Mélange de farine de féverole à la farine de froment, 28 janv. — Saucisson de cheval, 4 fév. Fausse nouvelles. — V. Presse. Faux. Qu'est-ce qui constitue le faux criminel (*Cour d'assises des Ardennes*) ? 8 sept. — Quid du faux en écriture publique ? 13 oct. — Quel est le caractère du faux résultant de l'opposition par un tiers d'une fausse signature sur le registre d'un facteur à la halle ? 26 fév. — Quid du faux commis dans les certificats de décharge et acquits-à-caution ? 31 déc. — Le préjudice étant un élément constitutif du crime de faux, faut-il entendre par ce mot l'intérêt social blessé ? 16 juil. — L'accusé condamné pour faux, doit-il, à peine de nullité, être condamné à l'amende de l'art. 147 du Code pénal, concurremment avec la peine ? 14 avril, 3 sept. — Affaire Cavendish, 14 fév. — Fausse factures au nom d'un boucher à Montmartre, 30 juil. Femme mariée. La femme mariée a-t-elle besoin de l'autorisation de son mari pour devenir auteur dramatique ? 12 nov. — Celle dont le mari a été condamné à une peine afflictive et infamante, peut-elle ester en justice avec l'autorisation du tuteur de son mari ? 20 nov. — A-t-elle besoin d'une autorisation nouvelle pour poursuivre une réclamation contre l'enregistrement, au sujet de droits perçus en trop sur la liquidation qui a suivi une séparation de biens pour laquelle elle avait été autorisée ? 12, 17 janv. — Ce moyen de nullité peut-il être présenté pour la première fois devant la Cour de cassation ? 12, 17 janv. — Est-il nul le versement fait par elle à la caisse de retraite pour la vieillesse ? 9 fév. — En cas d'incertitude sur l'existence du mari, la femme peut-elle, de plano, à l'audience, être autorisée par le juge à ester ? 18 avril. — La femme mariée qui s'oblige solidairement avec son mari vis-à-vis le cessionnaire d'un office au paiement d'une somme, contracte-t-elle un engagement synallagmatique ? 1 mars. — Question analogue, 19 oct. — Position des femmes mariées en Suède. Changement de législation, 13 mai. — V. Séparation de biens, Tribunal de la Seine ; Jurisprudence de la chambre du conseil. Femme nue trouvée sur un tas d'ordures, 20 juil. Fidélité. V. Bail à ferm. Filiation. V. Enfant. Fonctionnaire public. Lorsque l'autorité administrative a refusé à l'autorité judiciaire l'autorisation de poursuivre un fonctionnaire public, pour faux et malversation commis dans l'exercice de ses fonctions, l'autorité judiciaire peut-elle passer outre

et poursuivre ? Quid si le fonctionnaire est révoqué ? 3 fév. — Le garde forestier, qui s'est rendu coupable d'un délit de chasse, peut-il être poursuivi sans autorisation préalable ? 3 mars. — V. Courrier de la maille, Maire. Fonds de commerce. La vente du fonds de commerce comprend-elle celle de l'enseigne ? 3 fév. Possé. L'art. 671 du Code Napoléon, relatif à la distance à observer pour la plantation des arbres, s'applique-t-il aux frais ? 4 janv. Poudre. Ses effets à Paris pendant l'orage du 1<sup>er</sup> juillet, 2 juil. — Autre, 10 juil. Frais de justice. V. Privilège. Frais funéraires. L'administration des Pompes funèbres a-t-elle une action solidaire pour le paiement des frais contre la personne qui a fait la réquisition d'inhumation ? 6 août. — V. Pompes funèbres. Fraude. Les créanciers du mari peuvent-ils attaquer, comme entachés de fraude et de simulation, les acquisitions d'immeubles faites sous le nom de la femme mariée sous le régime de la séparation de biens ? 19 juil. — L'art. 559 du Code de commerce est-il applicable au cas de déconiture ? 19 juil.

Garantie de l'Etat. V. Déchéance. Garde impériale. Rapports et décrets sur son rétablissement ? 13 oct. Garde nationale. Le droit d'amnistie du 13 août 1853 empêche-t-il que les peines remises servent de base à la constitution de la récidive ? 20 mai. — Y a-t-il incompatibilité entre les fonctions de président du conseil de recrutement et celles de président du conseil de discipline ? 12 août. — Le conseil de discipline doit-il se réunir à statuer sur les infractions postérieures à la demande de radiation faite par un sapeur pompier ? 12 août. — Les décisions des conseils de recensement sur l'inscription de gardes nationaux dans les compagnies de sapeurs-pompiers, peuvent-elles être attaquées directement devant l'Empereur en son Conseil d'Etat ? 13 oct. Garde particulier. Doit-il recevoir une nouvelle commission des héritiers ? 19 déc. Gendarmerie. Organisation, 14 mars. — Le brigadier de gendarmerie doit-il, sous peine de nullité, affirmer son procès-verbal dans les trois jours de la rédaction ? 19 mars. — V. Guerre d'Orient. Grâces à l'occasion de la fête du 15 août, 17 août. Greffiers des Tribunaux de commerce. Sont-ils tenus comme les autres de délivrer des certificats de non opposition ni appel ? (Art. 548 du Code de procédure civile), 30 juil. Greffiers de juges de paix. V. Taxe. Guerre d'Orient. L'état de guerre peut-il être considéré comme un événement qui porte la perturbation dans les affaires commerciales ? 18 mai. — Rapport à l'Empereur et déclaration sur les neutres, les lettres de marque, etc., 31 mars. — *Idem* au sujet des navires russes, 29 mars. — Droit des neutres. Contrebande de guerre, 24, 28 fév. — Liberté des mers. La mer Noire, 5 mars. Neutralité de la Suède et du Danemark. Droit de visite, 16 mars. — Armements en course, 14 mars. — Capture des navires marchands. Pavillon et marchandises, 30 mars. — Le blocus, 1 avril. — Note du *Moniteur* sur les déclarations russe et française au sujet du droit des neutres, 13 mai. — Circulaire du ministre des affaires étrangères aux agents français à l'étranger, 7 janv. — Lettre de Napoléon III à Nicolas I<sup>er</sup>, 15 fév. — Note sur la réponse de Nicolas, 21 fév. — Autre note, 23 fév. — Traité d'alliance entre la France, l'Angleterre et la Turquie, 25 mai. — Réponse du cabinet russe à la demande d'évacuation des principautés, 12 août. — Traité d'alliance entre la France, l'Angleterre et l'Autriche, 22 déc. — Bombardement d'Odessa (Rapport de l'amiral Hamelin), 12 mai. — Des forts détachés de Hangö, 30 mai. — Proclamation de l'Empereur à Boulogne, 13 juil., 6 sept. — Autre à l'armée d'Orient, 22 août. — Occupation du Pirée, 30 mai. — Départ pour l'Orient d'un détachement de gendarmerie. Le grand prévôt, 9 juil. — Prise de Bomarsund, 20 août. — Conversation attribuée au général Bodisco, 26 sept. — Note du *Moniteur* sur l'emprunt russe en France, 9 juil. — Autre sur la divulgation des moyens d'attaque et de défense, 3 août. — Texte des notes échangées avec l'Autriche, 25 juil. — Nouvelles du débarquement en Crimée, 22, 24, 26, 27, 30 sept., 1 oct. — Proclamation du général Canrobert sur la victoire d'Inkerman, 28 nov. — Ouverture de la campagne de la guerre de Crimée, 26 nov. — Prise d'une redoute russe par les Anglais, 7 déc. — Rapports du général Canrobert et de l'amiral Hamelin, 13 déc. — Discours de la reine d'Angleterre, 13 déc. — Convention pour l'échange des prisonniers de guerre, 31 août. — Remerciements votés à l'armée française par le parlement anglais, 20 déc. — Note du *Moniteur* à ce sujet, 21 déc. — Note du *Moniteur* sur les offres patriotiques faites pour la guerre d'Orient, 22 déc. — Notification du blocus de Cronstadt et des ports du golfe de Finlande, 16 juil. — De la mer Blanche, 1 oct. — Levée du blocus de la Baltique, et notification au commerce pour son rétablissement au printemps, 18 nov. — V. Armée. Conseil des prises. Corps législatif, Etranger, Prises maritimes, Parlement anglais, Sénat.

Herboriste. Peut-il vendre de la teinture de benjoin, du camphre et de la manne ? 21 oct. Honoraires. V. Agent d'affaires, Avoué, Officier ministériel. Hospice. Où doit-elle être faite la signification d'exploit à un hospice ? 15 avril. Hôtel garni. La vente du fonds constitue-t-elle un acte de commerce ? 6 oct. Huissier. Lorsque les nullités des pièces d'une procédure criminelle proviennent de la faute de l'huissier, doit-il être condamné aux frais de la procédure à recommencer ? 12 mai. — Les huissiers ont-ils pour les ventes mobilières droit à l'émolument des commissaires priseurs ? 31 mai. — Les huissiers ayant le droit d'instrumenter dans toute l'étendue du ressort, les droits de transport faits dans ces limites peuvent-ils être déclarés frustratoires, uniquement par cela qu'il y avait un huissier plus voisin du domicile de la personne à laquelle la signification a été faite ? 29 juil. — Le droit de transport du huissier en vertu de l'art. 66 du tarif du 10 février 1807, doit-il être calculé à raison de 2 fr. par chaque demi-myriamètre, deux fois parcouru, en allant et en revenant, ou à raison de 2 fr. par chaque demi-myriamètre pour l'aller et autant pour le retour ? 8 août. — V. Officier ministériel. Hydrophobie, 27 sept. Hypothèque. Est-elle valable l'hypothèque consentie par acte authentique, mais en vertu d'un mandat sous seing privé ? 8 fév., 27 déc. — Quid s'il y a eu ratification authentique ? 18 fév. — Le créancier hypothécaire inscrit sur un immeuble que son débiteur a échangé contre un autre immeuble, est-il recevable à évincer le contre-échangiste, lorsqu'il a fait vendre l'immeuble que son débiteur a reçu en contre-échange de l'immeuble grevé ? 28 nov. — Le créancier qui veut payer un créancier qui lui est préférable par l'antériorité de son hypothèque, peut-il lui faire des offres au domicile par lui dû dans son inscription ? 13 avril. — En cas d'éviction de l'hypothèque, peut-t-il exercer contre le créancier remboursé l'action en répétition ? 11 juil. — Le legs universel de l'usufruit au profit de la veuve, avec faculté de vendre, sauf à assurer la nue-propriété aux héritiers, permet-il au légataire particulier de prendre inscription contre la succession pour le privilège résultant de la séparation des patrimoines ? 23 juil. — A partir de quel moment court l'hypothèque stipulée pour la conservation d'un crédit ? 9 fév. — Quel est l'effet de la licitation sur l'hypothèque consentie par un des cohéritiers non adjudicataires ? 21 avril. — Quel est l'effet de l'omission de l'inscription de l'hypothèque dans le certificat délivré par le conservateur ? Le créancier conserve-t-il son droit de suite sur le prix de l'immeuble ? Quid si ce prix a été transporté à des tiers par le vendeur ? 8 juil. — Le conservateur est-il responsable envers les cessionnaires ? 8 juil. — Peut-on agir contre un tiers-détenteur en vertu d'une inscription périmée ? 2, 18 fév. — Le créancier à hypothèque

spéciale, qui n'est pas payé sur l'immeuble, a-t-il droit d'obtenir contre son débiteur un jugement de condamnation pour prendre alors une hypothèque générale ? 19 déc. — Le créancier subrogé à une hypothèque générale, peut-il se faire colloquer sur le prix de celui des immeubles grevés qu'il lui plaît de choisir ? 13 avril. — Le subrogé à l'hypothèque légale de la femme, peut-il la faire valoir sur les biens que la femme reprend dans la communauté à titre de reprises ? Quid sur la partie des biens de communauté dévolue au mari ? 20 avril. — Le créancier privilégié doit-il mentionner dans son inscription la cause de préférence de sa créance ? 18 mai. — V. Subrogation. Hypothèque judiciaire. Résulte-t-elle d'un jugement ordonnant un compte entre cohéritiers pardevant notaire ? Quid à l'égard de l'héritier renonçant ? 10 août. — V. Partage anticipé. Hypothèque légale. L'hypothèque légale des enfants sur les biens de leur père, à raison de leurs reprises maternelles, subsiste-t-elle lorsque entre le père donataire de l'usufruit et ses enfants, intervient un acte qui laisse le père en possession d'une partie des reprises pour en jouir comme usufruitier ? 18 août. — La femme commune peut-elle renoncer à son hypothèque légale sur l'immeuble dont l'acquéreur n'a pas payé le prix ? 18 oct. — Les époux peuvent-ils, en restreignant par le contrat de mariage l'hypothèque légale de la femme à certains immeubles, se réserver la faculté de transporter cette hypothèque sur d'autres immeubles ? 26, 27 janv., 4 fév. — Le prix d'un immeuble propre au mari, cédé à un tiers au moyen d'un transport notifié à l'acquéreur, peut-il être attribué à la femme qui a perdu son droit de suite sur cet immeuble par sa renonciation à son hypothèque légale ? 8 août. — A qui est due la préférence entre deux créanciers subrogés à l'hypothèque légale de la femme à des dates différentes et inscrits à ces dates ? 14 nov. — Le créancier subrogé à l'hypothèque légale de la femme, a-t-il le choix de produire à l'un des ordres ouverts sur les biens frappés de cette hypothèque ? 12 janv. — La femme qui s'oblige solidairement avec son mari, subroge-t-elle tacitement le créancier dans son hypothèque ? Quel est l'effet de cette subrogation ? 10 août, 7 oct. — Le créancier peut-il invoquer le bénéfice de cette subrogation lorsque l'obligation solidaire du mari et de la femme à l'occasion de laquelle a eu lieu la subrogation, est postérieure à la cessation de paiements du mari, et antérieure au jugement déclaratif de faillite du mari ? Que devient alors l'hypothèque légale au regard de la femme ? 17 janv., 10 août. — Le créancier subrogé à l'hypothèque légale de la femme et inscrit sur les registres du conservateur avec mention de subrogation, est-il tenu, en cas d'aliénation et de purge, pour conserver son hypothèque, de la faire inscrire dans le délai de la purge sur un bordereau spécial au nom de la femme ? 3 sept. — Le dépôt au greffe du contrat d'acquisition et la notification au ministère public, purgent-ils les hypothèques connues de l'acquéreur ? 28 avril. — V. Communauté conjugale, Dot, Subrogation.

Imprimeur. V. Société. Incendie. Le locataire victime d'un incendie qui a commencé dans le logement occupé par le propriétaire, peut-il en rejeter la responsabilité sur ce dernier en vertu de l'art. 1733 du Code Napoléon ? En d'autres termes, la présomption légale de faute établie en faveur du propriétaire contre le locataire, peut-elle être appliquée de locataire à propriétaire ? 25 août, 20 déc. — Affaire de l'incendie de l'église des Invalides aux funérailles du maréchal Sébastiani, 16 fév. — Le locataire est-il responsable de l'incendie encore qu'il se soit substitué un tiers dans la location ? 4 juil. — A qui incombe la preuve ? Au propriétaire ou au locataire ? 4, 15 juil. — L'incendie d'un hangar constitue-t-il le crime d'incendie de maison habitée ? 30 déc. — Affaire de la fille Toupin en religion, sœur Saint-Dominique, 11 fév. — Les expressions, lieux habités ou servant à l'habitation, de l'art. 434 du Code pénal, comprennent-ils les bâtiments qui dépendent des bâtiments habités ? 19 mai. — Cinq incendies dans la même nuit, à Paris, 22, 28 nov. — Aux écuries impériales, rue de Courcelles, 26 sept. — Causé par des allumettes chimiques, 26 juil., 15 sept., 6 oct., 29 nov., 2 déc. — Causé par un rat rongeur d'allumettes chimiques, 4 janv. — Rue Roussel, 2 déc. — Rue Saint-Antoine, n° 170, 22 sept. — Rue d'Albion, d'une filature, 28 oct. — Impasse Saint-Martial, chez un fabricant de boules résineuses, 11 nov. — Quai des Orfèvres, chez une fabricante de corsets, 2 août. — Une fabrique de papiers bitumés, 11 nov. — Une fabrique d'ébénisterie, 6 août. — Quai de Bercy, 6 août. — D'un hangar, rue de Sévres, 21 juil. — D'une fabrique, passage Saint-Sébastien, 30 juil. — Une filature de laine, 13 oct. — Dans les bureaux de l'Hôtel-de-Ville de Paris, 8 mars. — Dans le temple évangélique de la rue Taillout, 2, 3 sept. — Dans un appartement, boulevard des Italiens, 23 n. v. — Dans l'abbaye de Rochechouart, 20 avril. — Chez un vouturier, rue Folie-Régault, 30 sept. — Dans la citadelle de Vincennes, 21 mai. — Rue du Bac, chez un quincaillier, 15 sept. — Rue de la Bûche rie, 20 déc. — D'une fabrique d'amidon, 3 juin. — Passage de la Bonne-Graine, 8 sept. — Impasse des Jardiniers, 19 oct. — Rue de Sévres, 22 juil. — Rue Meslay, 30 août. — Cité Valadon, enfant brûlé, 5 août. — Feu mis à la récolte par la bourre d'un chasseur, 17 sept. — Aux buttes Saint-Chaumont, 22 fév. — Une meule près Gonesse, 17 sept. — Dans un chantier à Ivry, 7 oct. — A La Villette, une meule de foin, 3 juil. — Une meule d'orge à Baignolles, 10 sept. — A Issy, rue des Sables, 17 nov. — Au Havre, 19 mai, 31 déc. — A Villeauy, 17 nov. — A Chatain, 12 sept. — A Nançay, 19 déc. — A Bourg-la-Reine, 12 juil. — A Mantes, 13 sept. — A Greilley, 29 sept. — Au théâtre de Boulogne-sur-Mer, 27 sept. — Dans la maison centrale de Gailion, 7 mars. — A Melun, 30 sept. — Une meule à Neuve-Saint-Georges, 8 nov. — A Cessoy, 23 nov. — L'arsenal de Toulon, 17 janv. — A Marseille, rue Suffren, 18 août. — A Saint-Laurent-du-Pont, 5 sept. — De la bibliothèque de Vienne (Isère), 21 sept. — Femme brûlée par sa robe enflammée par un cigare, 21 sept. — Dans un chantier au Havre, 25 sept. — Du bourg de Plouénot, 20 sept. — A Frelinghien (Nord), 16 sept. — A Arles, 16 sept. — A Lyon, 19, 21 sept. — A Vimpeles près Provins, 20 sept. — A Villeneuve-Saint-Morles, 20 sept. — Démenti de l'incendie prétendu de l'établissement thermal de Barges, 25 fév. — A la légation de France à Berlin, 10 déc. — Statistique des incendies à Paris pour le premier semestre de 1854, 27 août. — V. Chasse, Menace. Inceste. Fille condamnée à mort en Danemark pour inceste commis avec son père, 7 janv. Infanticide. Une jeune alsacienne dans le quartier du Temple, 10 mai. Ingénieurs des mines. Ont-ils droit à des honoraires à raison de leur présence aux épreuves de machines à vapeur ? 6 juin. Inhumation. Dans les cimetières des hospices (*les serpillières*), 26 avril. — Le fait d'avoir enterré, sans l'autorisation préalable de l'officier public, un enfant mort-né, constitue-t-il une infraction aux lois sur les inhumations ? 9 sept. — Des magistrats à Toulon, 28 nov. — V. Frais funéraires. Inscription de faux. V. Octroi, Pourvoi en cassation, Testament. Instruction publique. Décret, 25 juil. Insurgé de décembre 1851. Jugé devant la Cour d'assises de Var, 28 janv. Interdiction. L'opposition de scellés peut-elle avoir lieu contre la personne dont l'interdiction est demandée ? 5 janv. — Quand l'interdit meurt au cours de l'instance, à la charge de qui sont les dépens ? 1 juin. V. Appel. Intérêts. V. Compte courant.

Jeu. Sont-elles valables les traites souscrites pour dettes de jeu par le perdant à un tiers qui a payé le gagnant ? Par suite le tiers porteur peut-il en demander le remboursement ? 23 fév., 5 décembre. — Même question à propos de jeux de bourse, 13 avril. Jeu de bourse. Le client d'un agent de change a-t-il l'action contre celui-ci pour réclamer les valeurs qu'il lui a remises à titre de couverture et qui ont été employées à payer des différences par suite d'opérations de bourse ? En d'autres termes, la règle que le perdant n'a pas d'action pour répéter ce qu'il a payé, s'applique-t-elle aux jeux de bourse ? 16 mars, 27 déc. — Les opérations à terme sont-elles jeu de bourse ? 25 mai. — Est-elle valable la société contractée pour l'exercice du courtage dans les coulisses de la Bourse ? 11 nov. — Demande de restitution par le propriétaire de valeurs industrielles remises et garantie à un courtier par un autre courtier qui les avait reçues du propriétaire ? 7 fév. — Réserves faites par le ministère public dans une affaire de jeu de bourse contre un courtier marron (articles 419 et 421 du Code pénal), 2 mars. — V. Jeu. Jeu (maison de). Saisie rue du Faubourg-Saint-Honoré, 28

et poursuivre ? Quid si le fonctionnaire est révoqué ? 3 fév. — Le garde forestier, qui s'est rendu coupable d'un délit de chasse, peut-il être poursuivi sans autorisation préalable ? 3 mars. — V. Courrier de la maille, Maire. Fonds de commerce. La vente du fonds de commerce comprend-elle celle de l'enseigne ? 3 fév. Possé. L'art. 671 du Code Napoléon, relatif à la distance à observer pour la plantation des arbres, s'applique-t-il aux frais ? 4 janv. Poudre. Ses effets à Paris pendant l'orage du 1<sup>er</sup> juillet, 2 juil. — Autre, 10 juil. Frais de justice. V. Privilège. Frais funéraires. L'administration des Pompes funèbres a-t-elle une action solidaire pour le paiement des frais contre la personne qui a fait la réquisition d'inhumation ? 6 août. — V. Pompes funèbres. Fraude. Les créanciers du mari peuvent-ils attaquer, comme entachés de fraude et de simulation, les acquisitions d'immeubles faites sous le nom de la femme mariée sous le régime de la séparation de biens ? 19 juil. — L'art. 559 du Code de commerce est-il applicable au cas de déconiture ? 19 juil.

Garantie de l'Etat. V. Déchéance. Garde impériale. Rapports et décrets sur son rétablissement ? 13 oct. Garde nationale. Le droit d'amnistie du 13 août 1853 empêche-t-il que les peines remises servent de base à la constitution de la récidive ? 20 mai. — Y a-t-il incompatibilité entre les fonctions de président du conseil de recrutement et celles de président du conseil de discipline ? 12 août. — Le conseil de discipline doit-il se réunir à statuer sur les infractions postérieures à la demande de radiation faite par un sapeur pompier ? 12 août. — Les décisions des conseils de recensement sur l'inscription de gardes nationaux dans les compagnies de sapeurs-pompiers, peuvent-elles être attaquées directement devant l'Empereur en son Conseil d'Etat ? 13 oct. Garde particulier. Doit-il recevoir une nouvelle commission des héritiers ? 19 déc. Gendarmerie. Organisation, 14 mars. — Le brigadier de gendarmerie doit-il, sous peine de nullité, affirmer son procès-verbal dans les trois jours de la rédaction ? 19 mars. — V. Guerre d'Orient. Grâces à l'occasion de la fête du 15 août, 17 août. Greffiers des Tribunaux de commerce. Sont-ils tenus comme les autres de délivrer des certificats de non opposition ni appel ? (Art. 548 du Code de procédure civile), 30 juil. Greffiers de juges de paix. V. Taxe. Guerre d'Orient. L'état de guerre peut-il être considéré comme un événement qui porte la perturbation dans les affaires commerciales ? 18 mai. — Rapport à l'Empereur et déclaration sur les neutres, les lettres de marque, etc., 31 mars. — *Idem* au sujet des navires russes, 29 mars. — Droit des neutres. Contrebande de guerre, 24, 28 fév. — Liberté des mers. La mer Noire, 5 mars. Neutralité de la Suède et du Danemark. Droit de visite, 16 mars. — Armements en course, 14 mars. — Capture des navires marchands. Pavillon et marchandises, 30 mars. — Le blocus, 1 avril. — Note du *Moniteur* sur les déclarations russe et française au sujet du droit des neutres, 13 mai. — Circulaire du ministre des affaires étrangères aux agents français à l'étranger, 7 janv. — Lettre de Napoléon III à Nicolas I<sup>er</sup>, 15 fév. — Note sur la réponse de Nicolas, 21 fév. — Autre note, 23 fév. — Traité d'alliance entre la France, l'Angleterre et la Turquie, 25 mai. — Réponse du cabinet russe à la demande d'évacuation des principautés, 12 août. — Traité d'alliance entre la France, l'Angleterre et l'Autriche, 22 déc. — Bombardement d'Odessa (Rapport de l'amiral Hamelin), 12 mai. — Des forts détachés de Hangö, 30 mai. — Proclamation de l'Empereur à Boulogne, 13 juil., 6 sept. — Autre à l'armée d'Orient, 22 août. — Occupation du Pirée, 30 mai. — Départ pour l'Orient d'un détachement de gendarmerie. Le grand prévôt, 9 juil. — Prise de Bomarsund, 20 août. — Conversation attribuée au général Bodisco, 26

mai. — Dans une villa aux environs de Paris, 24 juin.  
**Journaux étrangers.** La circulation en France de journaux étrangers, non autorisée par le gouvernement, constitue-t-elle une contravention ou un délit de Presse? 17 sept., 8 oct.  
**Juge de paix.** Son pouvoir peut-il être prorogé d'avance, par une convention, et avant la naissance du litige (*in specie* contestation sur les effets d'une clause résultant d'une police d'assurances)? 23 déc. — Est-il compétent pour statuer sur une action en bornage? *Quid* si le titre est contesté? 2 mars. — *Quid* sur l'existence d'un bail contesté? 17 août. — *Quid* pour ordonner, dans une instance au possessoire, la destruction de travaux opérés sur un cours d'eau navigable, par ordre de l'administration, en vertu d'une ordonnance émanée du pouvoir exécutif? 18 mai. — *Quid* pour statuer sur une vente d'arbres? 31 mai. — *Quid* pour statuer sur les demandes en paiement de réparations à un immeuble par destination? 9 août. — *Quid* pour statuer sur l'action formée contre un commerçant par son commis pour exécution d'engagements pris envers lui? 19 sept. — Les sentences des juges de paix peuvent-elles être déferées à la Cour de cassation pour autre cause que pour excès de pouvoir? Quand y a-t-il excès de pouvoir? Le défaut de motifs en est-il un? 31 mai. — Quel est le juge de paix compétent pour presider le conseil de famille du mineur? 23 août. — Projet de loi sur la compétence des juges de paix, 6 août, 15 avril. — Texte de la loi, 1 juil. — **Nominations, révocations, etc.** 131 janv., 18, 28 fév., 13, 14 mars, 4 avril, 2, 14, 19, 27, 30, 31 mai, 17 juin, 43, 18, 21 juil., 3, 18, 23, 29 août, 5, 12 sept., 24 oct., 10, 24 nov., 9, 23 déc.  
**Juge suppléant.** A-t-il droit à traitement le juge suppléant qui, sans avoir été nommé membre d'une chambre temporaire, siège accidentellement à cette chambre par suite de l'absence du président? 28 mars.  
**Jugement.** Quand est-il par défaut? 6 juil. — Contradictoire? 17 août. — Préparatoire? 3 oct. — Est-il nul celui qui ne porte pas avec lui la preuve qu'il a été rendu publiquement? 4 mars. — *Quid* de celui qui, reconnaissant à la charge du prévenu une double contravention, ne la condamne qu'à une seule amende? 4 mars. — *Quid* de celui auquel a concouru comme juge suppléant un avocat non indiqué par le jugement comme le plus ancien? 2 déc. — *Quid* de celui auquel a concouru un magistrat qui n'assistait pas aux précédentes audiences? 13 avril, 25 juil. — *Quid* de celui auquel a concouru un juge suppléant avec voix délibérative lors de l'assistance des trois juges titulaires? 14 nov. — En matière d'enregistrement, est-il nul celui qui a été rendu sans le rapport d'un juge? 14 nov. — *Quid* de l'audition des parties à l'audience? 2 déc. — Peut-on exciper du défaut de signification d'un jugement lorsqu'on l'a exécuté? 7 juillet.  
**Jurisprudence.** Revue mensuelle, 5 août, 15 nov.  
**Jury.** Lorsqu'un juré est prétendu étranger, y a-t-il lieu d'ordonner un avant faire droit? 28 janv. — Peut-il être juré, le fils d'étranger dont le père avait eu en France un établissement lors de la promulgation de la Constitution de 1792? 31 mars. — Y a-t-il nullité lorsque deux jurés de même nom faisant partie du même jury, le procès-verbal de tirage ne constate pas toutes les inductions propres à éclairer l'accusé sur le juré sorti de l'urne? 18, 25 mars. — *Quid* lorsque la liste du jury signifiée à l'accusé contient moins de trente jurés? 14 avril. — *Quid* lorsque rien ne constate que deux jurés adjoints l'ont été par un arrêt? 7 oct. — Juré qui se retire se croyant excusé. Application des articles 396, 398 du Code d'instruction criminelle et 19 de la loi du 4 juin 1853, 23 nov. — **Excuses.** 3, 17 janv., 2, 17 fév., 2, 17 mars, 2, 19 avril, 2, 17 mai, 2, 17 juin, 2, 17 juil., 2, 17 août, 2, 17 sept., 2, 17 oct., 2, 17 nov., 2, 17 déc. — **Collecte.** 1, 15 janv., 3, 16 mars, 1, 14 avril, 2, 16 mai, 2, 17 juin, 1, 16 juil., 1, 17 août, 1, 16, 29 sept., 15 oct., 1, 16 nov., 2, 17 déc. — **Tirage.** 3, 17 janv., 7, 21 fév., 7, 21 mars, 4, 18 avril, 2, 3 oct., 20 nov., 5, 19 déc. — Proposition pour l'organisation du jury en Norvège, 4 juil. — Incident dans un jury en Suède, 5 juil. — V. *Cour d'assises.*  
**Justice.** Son administration dans les colonies anglaises de l'Inde, 28 nov.  
**Justice criminelle.** Compte-rendu pour 1852, 11, 13 juil.  
**Justice militaire.** Décret sur son organisation, 20 sept., 12 novembre.

**Machine infernale.** Envoyée à Pampelune à des magistrats et avocats, 13 juil.  
**Magistrature.** Projet de loi sur le traitement, 17 mars. — Texte de loi, 11 juil. — Magistrat suspendu par arrêté du gouvernement provisoire. Privation de traitement. Première décision non attaquée, pourvoi tardif, 8 août.  
**Maire.** Peut-il autoriser un particulier à faire ce qu'un arrêté municipal a défendu? 4 mars. — Peut-il être cité au possessoire devant le juge de paix sans autorisation préalable du Conseil d'Etat? 5 avril.  
**Maitres de poste.** V. *Poste (maitre de).*  
**Majorat.** L'annulation d'un majorat peut-elle être prononcée par la voie contentieuse? 16 juil.  
**Mandat.** Les avantages résultant de l'exécution du mandat profitent-ils au mandataire? 17 mars. — Question de responsabilité à l'occasion d'assurances maritimes, 26 sept.  
**Mariage.** Sous l'ancienne jurisprudence, le mariage contracté ailleurs qu'au domicile d'origine du mari est régi, quant aux biens, par la loi de ce domicile, si le mari n'a pas manifesté, soit alors, soit depuis, l'intention d'y renoncer, 29 juil. — Est-il nul celui contracté par un Français et une Française à l'étranger sans publications en France? 22 janv., 29 mars. — La demande en main-levée d'une opposition à mariage peut-elle être formée à bref délai en vertu d'autorisation du président du Tribunal? 15 nov. — La présence de l'enfant au moment de la signification des actes respectueux est-elle exigée par la loi? 15 nov. — Est-elle licite la stipulation d'une rémunération pour démarches à l'effet de négocier un mariage? 18 janv. — Nullité d'un mariage contracté à Londres prononcée sur la demande du père d'un des époux, 19 août. — Nullité d'un mariage célébré en France par un pasteur protestant entre une Anglaise et un Portugais, 13 août. — Un agent matrimonial à Lyon, 22 juil. — Femme déguisée en homme qui prend femme, 15 sept. — Divorce réclamé par un mari dont la femme s'est réfugiée en Suisse, 29 nov. — V. *Opposition à mariage.*  
**Marins.** Leurs salaires sont-ils saisissables?  
**Marque de fabrique.** Question d'imitation devant la Cour de cassation, 27 juil. — V. *Contrefaçon industrielle, Etranger, Propriété industrielle, Prud'hommes, Tribunal de commerce.*  
**Maternité.** Le droit de rechercher la maternité appartient-il aux héritiers de l'enfant? Quelles conditions sont nécessaires pour être admis à cette recherche? 9 juil.  
**Médecin.** Prévention d'homicide par imprudence, 29 avril. — Le principe de la responsabilité de l'art. 1382 du Code Nap. s'applique-t-il aux professions libérales, spécialement au médecin? 31 déc.  
**Ménages.** Obligation signée sous menaces de mort, 17 juil. — Tombent-elles sous l'application du Code pénal les menaces verbales d'incendie sous condition, faites en l'absence de la personne qui en est l'objet? 25 oct.  
**Mendicité.** Un faux paralytique, 12 fév. — La mendicité en nature à domicile, 10 sept.  
**Mère remariée.** Perd-elle avec la tutelle la garde de ses enfants? 12 juil. — *Quid* de la puissance paternelle? 18 oct.  
**Messageries.** Les conducteurs de messageries peuvent-ils transporter les lettres missives dans des paquets? 12 fév.  
**Messes chantées.** Sur quelles bases doit être fixée la rétribution due pour des messes fondées par un testateur qui n'a pas fixé de rétribution? 27 juil.  
**Meurtre (ou tentative de).** D'un garçon brasseur, 3 août. — Un amant sur sa maîtresse, 30 août. — D'un caporal par un vieux soldat, 26 avril. — D'un cuisinier par son camarade, 30 mai. — D'un forçat rebelle au bague de Toulon, 18 juil. — D'un commis placier fleuri, par le fils d'un concubine, 27 sept. — A Stèves près Paris, 10 nov. — A Guignes près Melun, 10 nov.  
**Mines.** Est-il légal l'arrêté préfectoral prescrivant des mesures relatives à l'exploitation de mines non revêtues de l'approbation ministérielle? 29 juil. — A quelle distance les uns des autres peuvent être ouverts les puits de recherches? 17 mars. — Est-il dû une indemnité du double pour le préjudice causé par les travaux de mines établis à la surface? 22 avril. — Sur quelle base doivent être fixés les dommages-intérêts résultant d'effondrements et de fissures? 22 avril. — Dans quelle forme doivent être faites les réclamations contre les redevances au profit du trésor public? 20 juil.  
**Mineur.** L'autorisation pour un mineur de faire le commerce, peut-elle induire de présomptions? Ou faut-il qu'elle soit expresse et spéciale? 7 janv. — L'acquiescement donné par le majeur au jugement contre lui rendu, alors qu'il était mineur, est-il pour résultat de le soumettre à la contrainte par corps? 7 janv. — V. *Contrat de mariage.*  
**Ministre de l'intérieur.** Son rapport à l'Empereur, 23 juil.  
**Mitoyenneté.** Un voisin a-t-il le droit d'acquiescer la mitoyenneté d'un mur de ville servant d'enceinte à un hôtel de préfecture? 21 fév. — Quand y a-t-il mitoyenneté? 24 fév. — Le constructeur du mur mitoyen peut-il contraindre le voisin à lui rembourser la moitié des frais de la construction? 8 sept.  
**Monnaie.** La condamnation prononcée pour fausse monnaie doit-elle être toujours accompagnée de la peine d'amende édictée par l'art. 164 du Code pénal? 8 déc. — Décret qui ordonne l'émission de pièces de 5 fr. en or, 15 janv. — **Fausse monnaie.** Une femme, rue Saint-Jacques, 22 mars. — Faux monnayeur qui veut s'évader en se jetant dans la Marne, 21 sept. — Dans la banlieue, de pièces de 1 fr., 26 nov.  
**Morgue.** Statistique, 7 janv.  
**Mormons.** Députation à Berlin, 25 nov.  
**Mort apparente.** Lettres à ce sujet, 14, 18, 20, 21 avril.  
**Mort civile.** Projet de loi, 24 mars. — Rapport de la commission, 30 avril. — Observations à ce sujet. (Paillard de Ville-neuve), 2 mai. — Texte de la loi, 11 juil.  
**Mort subite.** Un passant, rue Saint-Honoré, 7 janv. — Un autre sur le quai de la gare à Ivry, 13 juil. — Autre, boulevard des Italiens, 18 juil. — Trois autres, 29 juil. — Une femme dans son bain, 28 sept. — Autres, par suite de la chaleur, 30 juil. — Une dame à la gare d'Angerville, 8 sept.  
**Mutation (Droits de).** V. *Enregistrement.*

compte de la succession? 19 avril. — Dans quel délai et devant quelle juridiction le notaire doit-il former son recours contre l'ordonnance qui le nomme et fixe le lieu de sa résidence? 5 déc. — Les Tribunaux peuvent-ils ordonner la publicité des décisions disciplinaires qu'ils prononcent contre les notaires? 26 juil., 10, 30 août. — Une chambre de notaires a-t-elle pu infliger une peine disciplinaire à un notaire, à l'occasion d'une contestation relative à un partage d'honoraires entre lui et l'un des confrères? 28 mars. — La chambre des notaires peut elle statuer, par voie de décision, sur des questions de concurrence ou de préférence entre confrères? 25 juil. — Est-elle valable la décision rendue par une chambre de notaires illégalement composée? Quand la composition est-elle illégale? 25 juil. — Le notaire qui délire au légataire d'une inscription de rente le certificat de propriété, doit-il le délivrer pur et simple, ou peut-il introduire des énonciations litigieuses? 28 janv. — Est-il responsable, après liquidation faite par lui, du préjudice résultant de l'omission de l'inscription du privilège de copartageant dans le délai légal? 25 juil. — Question analogue, 19 déc. — Est-il passible d'amende le notaire qui n'a pas porté sur le répertoire de ses actes l'écrit par lequel il indique à la marge d'une requête, le jour où les parties pourront comparaître devant lui pour l'ouverture de la liquidation à laquelle il a été commis? 5 avril. — *Quid* du notaire d'actes non enregistrés? 6 avril. — Est-il responsable de la portée des stipulations mises dans l'acte rédigé par lui? 19 déc. — Est-il en faute et passible de dommages-intérêts le notaire qui se rend périodiquement, à jour fixe, sans réquisition des parties, aux foires et marchés d'un lieu ou un autre notaire a sa résidence, pour y recevoir des actes dans des auberges ou autres lieux publics? 11 oct. — Le détournement par un notaire de fonds qui lui avaient été remis dans un but déterminé, constitue-t-il un fait de charge à raison duquel le déposant ait privilège sur le cautionnement du notaire? 19 janv., 9 juil. — Question de responsabilité pour la perte d'une créance par suite du défaut d'inscription hypothécaire? 15 janv., 6 déc. — Autre par suite de non remise au créancier inscrit ayant élu domicile en son étude, de la copie de sommation de produire à un ordre, 20 janv. — Autre par suite de délivrance à un failli d'un certificat de propriété de rente sur l'Etat? 10 mai. — Autre pour paiement fait à des héritiers colicitants, au préjudice d'un créancier hypothécaire, 20 juil. — Autre pour renvoi non paraphé, 28 oct. — Remise mystérieuse à un ancien notaire d'un paquet contenant 62,000 fr. de billets de banque, 7 mars. — Renouvellement de la chambre à Paris, 23 mai. — Notaire accusé de faux. Annulation de l'acte par la Cour d'assises, 6 juil. — Notaire jugé pour faux testament en Belgique, 28 juil. — V. *Avoué, Esroquoerie, Officier ministériel, Testament.*  
**Novation.** L'appréciation des juges du fond sur cette question échappe-t-elle à la censure de la Cour de cassation? 1 juil.

**Laiterie.** La vente de viande de porc atteinte de ladrerie, constitue-t-elle un délit ou une contravention? 8 sept.  
**Légitime d'honneur.** Nomination dans la magistrature à l'occasion de la fête du 15 août, 17 août.  
**Législation criminelle.** De la détention préventive et de la liberté provisoire, 11 fév. — De la libération préparatoire des condamnés libérés, 26, 28 avril.  
**Legs.** Est-il valable celui fait au profit de personnes faisant partie de communautés religieuses non autorisées? 13 janv. — Affaire d'un legs fait à la maison des dames de la Charité d'Arzay, 7 mars. — Quel est l'effet de la clause d'incessibilité des biens légués? *Quid* à l'égard des immeubles? 11 nov. — Le complément de legs en rente 5 pour 100, convertie plus tard en 4 1/2, est-il à la charge du légataire universel? 4 avril. — Question analogue, mais dans un sens inverse? 9 juil. — Qu'est-ce qui constitue le legs universel? 5 déc. — La disposition par laquelle un testateur charge un tiers de l'administration des biens par lui légués à un enfant mineur, sous la condition que le père n'en aura pas la jouissance, est-elle contraire aux droits essentiels de la puissance paternelle? 8 déc. — Ces mots: le surplus du mobilier, constituent-ils un legs particulier? 21 juil. — Les frères des écoles chrétiennes de Saint-Antoine. Demande en paiement de legs, 2 août. — Legs fait aux dames de la Charité d'Arzay; a-t-il été accepté valablement par la supérieure de la maison-mère de Paris? 25 août. — V. *Commune, Enfant naturel, Succession.*  
**Lettre. V. Messageries.**  
**Lettre de change.** Celle tirée à l'ordre de soi-même est-elle réputée tirée dans le lieu où elle a été souscrite ou dans le lieu où elle a été endossée et où elle est payable? 24 août. — Lorsque, postérieurement à l'expiration des délais pour protester et poursuivre le tireur d'une lettre de change, le tiré a fait faillite et que le porteur, ne s'étant pas présenté à la faillite, le tireur a touché un dividende, à raison de la provision de la lettre de change dont le paiement n'avait pas été réclamé à l'échéance, et dont, par suite, le tiré était devenu débiteur envers le tireur, le porteur peut-il venir, plus tard, réclamer du tireur le montant intégral de la lettre de change, sous prétexte que le tireur aurait reçu non la provision, mais seulement le dividende? 4 avril. — Quelle loi régit l'endossement? Question de droit international (anglais), 23 nov. — En cas de tirage de plusieurs lettres de change, à diverses échéances, et d'insuffisance de provision, à quel porteur doit être attribuée la lettre d'échange échue la première? 5 juil. — L'endossement d'une lettre de change, après son échéance, produit-il en faveur du tiers-porteur les mêmes effets, relativement à la garantie à exercer contre les endosseurs, qu'un endossement fait dans les circonstances ordinaires? 17 janv., 7 juil., 30 août. — La saisie-arrêt ou opposition formée en vertu d'une ordonnance de juge, peut-elle empêcher le paiement d'une lettre de change? 6 juil. — Le tiers qui a provision peut-il se refuser au paiement de la lettre sous prétexte qu'il n'a pas reçu d'ordre de payer? 6 juil. — Le ministre des relations extérieures a-t-il qualité pour tirer des lettres de change au nom de son gouvernement? 6 juil. — Lettres de change souscrites, acceptées, payables à l'étranger entre étrangers, question de contrainte par corps, 18 janv. — Affaire des lettres de change de la république de Venezuela sur MM. Montané, de Paris, 6 juil. — V. *Contrainte par corps, Prescription.*  
**Lettre de voiture. V. Voiture.**  
**Librairie.** Celui qui en a ouvert une sans autorisation, commet-il une contravention? 14 mai.  
**Litispandance.** Y a-t-il litispandance au cas où deux demandes en validité de saisies-arrêts pratiquées à des mains de plusieurs tiers ont été formées devant des Tribunaux différents? 26 mars.  
**Livrets d'ouvriers.** Loi à ce sujet, 6 juil.  
**Logement insalubre.** Le preneur a-t-il action contre le bailleur pour le contraindre à exécuter dans les lieux loués les travaux prescrits par la commission de salubrité? Si l'exécution a-t-elle obligé le locataire à quitter les lieux, le propriétaire a-t-il le droit de résilier le bail? Ou, au contraire, le locataire peut-il, en offrant de quitter les lieux pendant les travaux, continuer le bail au même prix, quelle que soit l'importance des travaux? 25 août.  
**Loterie.** Affaire de la loterie du théâtre de Rouen, 5 mai. — Autre d'une loterie-tombola organisée dans un café par des chanteurs ambulants, 26 oct.  
**Louage d'industrie.** La convention par laquelle un fabricant confie des séries en fil à un teinturier pour les teindre moyennant un prix déterminé, est-elle un louage d'industrie ou une vente? Le teinturier est-il, après réception de l'ouvrage, responsable de la malfacon? 2 fév.

**Nantissement.** Une rente sur l'Etat peut-elle être donnée en nantissement, 15 janv. — *Quid* de valeurs industrielles (en matière de couvertures d'opérations de bourse) données à un agent de change, 7 mars.  
**Navigaton fluviale.** Les bateaux à vapeur transportant des voyageurs d'un point à un autre sur un fleuve ou sur une rivière, sont-ils assujettis à l'impôt du dixième du prix des places? 9 déc.  
**Navigaton maritime.** Un capitaine de navire est-il responsable de la différence constatée à l'arrivée de sa marchandise entre le poids porté au connaissement et le poids trouvé au déchargement? 7 nov. — Le rôle d'équipage est-il nécessaire au navire qui navigue dans une partie canalisée de rivière affluant à la mer? 3 mars. — *Quid* pour les bateaux de plaisance? 7, 19 mai. — La navigation au bornage doit-elle être assimilée au cabotage ou à la petite pêche? 8 sept. — Le propriétaire de navire peut-il exercer le droit d'abandon reconnu par l'art. 216 du Code de commerce? 8 nov. — Le capitaine qui, pour se payer de son fret, fait vendre à l'amiable les marchandises refusées par le consignataire, au lieu de les faire vendre par autorité de justice, conserve-t-il le droit de réclamer du déchargement la différence entre le prix de la vente et le fret dû? *Quid* spécialement lorsqu'il est démontré que la vente amiable a été préférable à la vente judiciaire? 9, 31 mars, 8 avril. — Question de responsabilité à l'occasion d'un marché à livrer. Perte du navire avant son arrivée, 28 nov. — V. *Assurance maritime, Consul.*  
**Negotiorum gestor.** L'héritier pour partie, qui s'est mis en possession de la totalité de la succession et l'a gérée pendant un certain temps, est-il tenu de rendre compte de sa gestion comme un mandataire? 11 avril.  
**Neutres. V. Guerre d'Orient.  
**Notaire.** La femme d'un notaire peut-elle, dans la même ville que son mari, être marchande publique? 11 août. — Peut-elle faire des opérations de banque? 18 avril. — A-t-elle droit à un honoraire spécial pour l'exécution d'un testament, ou proportionnel, pour sa rédaction? 24 août. — Lorsque le client a payé des honoraires peut-il en réclamer ultérieurement le remboursement? 24 août. — La demande en restitution d'un supplément de prix formée par un notaire contre son prédécesseur peut-elle être la cause d'une destitution? 26 juil. — Les minutes d'un notaire suspendu peuvent elles lui être enlevées et déposées chez un autre notaire? 17, 19 janv., 23 mai, 2 juil. — Celui qui a reçu à titre de dépôt une somme provenant d'une succession indivise entre plusieurs co-héritiers, peut-il compenser, au préjudice d'une saisie-arrêt faite entre ses mains, ce qui lui est dû par l'un des co-héritiers, partie saisie, avec la portion revenant à ce dernier dans la somme déposée? 14 déc. — Peut-il compenser ses honoraires non taxés avec les sommes qu'il a reçues pour le**

**Objets perdus ou trouvés.** Billet de banque perdu par deux greffiers du Conseil de guerre, 8 juil. — 20,000 fr. dans une voiture, 21 juil. — Six fermoirs de bracelets en or ciselé, 19 août. — Portefeuille contenant 400 fr. Erreur sur le véritable possesseur, 11 juil. — Cinq plateaux en plaqué et pied de portesalière dans le canal Saint-Denis, 31 août. — Le tombeau d'Odacore, roi des Hérules, dans un terrain aux environs de Ravenne, 9 juil.  
**Obligations de la Ville de Paris.** Affaire à l'occasion d'un numéro non déposé dans l'urne, 11 fév.  
**Octroi.** Dans quelle forme doit être exécutée l'inscription de faux dirigée contre les procès-verbaux des employés de l'octroi? 2 avril. — A quel droit est soumis, à l'octroi de Paris, la viande de porc venant de l'étranger? 15 fév. — Les conseils municipaux peuvent-ils autoriser les taxes sur tous les objets destinés à la consommation locale, sans distinction de leur emploi à l'industrie? 11 janv. — La disposition d'un tarif d'octroi qui impose les métaux est-elle légale et obligatoire? S'applique-t-elle aux fers travaillés comme aux fers bruts? 20 juil.  
**Officier de l'état civil.** Peut-il se refuser à rédiger un acte de naissance, après le délai légal? 26 juil.  
**Officier ministériel.** La cession d'un office ministériel est-elle valable comme vente? 3 juil. — Le vendeur d'office peut-il, si l'acquéreur, poursuivi disciplinairement, a encouru la destitution, demander contre son acquéreur la déchéance du bénéfice du terme stipulé pour le paiement du prix? 10 août. — Est-elle valable la société faite pour l'exploitation d'un office? (Etude d'huissier), 5 fév. — Les créanciers de l'officier prédécesseur ont-ils le droit de présenter une opposition? 31 mars. — La cession d'un office par un officier peut-elle être faite sans le concours de son titulaire? 23 juil. — L'acquéreur d'un office qui a accepté le transport fait par son vendeur à un tiers de partie du prix, demeure-t-il obligé envers le tiers du montant intégral de la somme transportée, lorsque, depuis le transport, il a obtenu contre son vendeur la réduction du prix de la cession de l'office? 25 avril. — La contre-lettre est-elle radicalement nulle? 11 mai. — Le privilège du vendeur d'office s'étend-il sur le prix des ventes successives? 11 fév., 25 mars, 30 mai. — A-t-il lieu au cas de démission forcée du successeur sur l'indemnité due par le nouveau titulaire? 13 juil., 31 août. — Est-il valable le transport fait au profit du premier vendeur par un acquéreur médiateur du prix d'une seconde revente, postérieurement à des saisies-arrêts formées par des créanciers du premier acquéreur, tant sur lui que sur son successeur? 11 fév. — Des billets causés en règlement de prix d'office, passés à l'ordre du vendeur primitif, peuvent-ils avoir le caractère d'une délégation à l'égard du prix d'une seconde revente de l'office mis en distribution? 25 mars. — V. *Avoué, Cautionnement, Notaire.*  
**Offres réelles.** Peuvent-elles être faites, en matière de saisie-exécution, au domicile lui par le créancier dans un lieu autre que celui où doit se faire l'exécution? 18 mai. — Celles faites contre un créancier ordinaire, pour être subrogé à un autre hypothécaire, peuvent-elles l'être au domicile élu dans l'inscription? 6 déc. — Le dépôt à la Caisse des consignations sans offres réelles préalables, à la charge des oppositions, libère-t-elle le débiteur? 5 janv. — Le judiciaire est-il recevable après le règlement définitif de l'ordre auquel il a été partie, et en l'absence des créanciers, à former une demande en validité des offres réelles et de la consignation de son prix, et la main-levée des inscriptions hypothécaires? 22 nov.  
**Opposition.** Une partie civile peut-elle former opposition à un jugement rendu par défaut contre elle, et contradictoirement avec le ministère public? 13 janv. — Opposition peut-elle être formée au jugement par défaut signifié dans les six mois de sa date et exécuté par voie de saisie? 11 mai. — V. *Appel au criminel, Arbitrage, Taxe.*  
**Opposition à mariage.** L'élection de domicile faite dans l'opposition à mariage est-elle attributive de juridiction au Tribunal du lieu où le mariage doit être célébré? 28 mai.  
**Opposition (Tierce).** Est-elle recevable en matière de faillite? 9 déc. — Peut-elle être formée par les créanciers hypothécaires contre le jugement rendu contre leur débiteur et passé en force de chose jugée, à l'occasion d'une question de rang hypothécaire? 21 juil. — *Quid* par le mineur à un jugement dans lequel il a été représenté par son tuteur, si, au cours de l'instance, il est survenu une opposition d'intérêts entre le tuteur et le mineur? 6 juil. — *Quid* par le créancier commensal de l'un des associés au jugement du Tribunal de commerce qui a renvoyé les associés devant arbitres-juges? 14 oct. — *Quid* par le cédant d'une créance active, au jugement intervenu entre ses cessionnaires et le débiteur de la créance cédée, relativement aux droits hypothécaires attachés à la créance? 25 oct.  
**Ordonnance de président.** Celle qui permet d'assigner à bref délai, peut-elle aller jusqu'à abréger le délai à raison des distances? Comment faut-il procéder pour critiquer cette assignation? Faut-il en demander la nullité ou celle de l'ordonnance? Par quelle voie? 2 mars, 26 juil.  
**Orde.** L'acquéreur d'un immeuble, créancier en même temps, qui n'a pas contredit le règlement provisoire, peut-il réclamer en sa qualité d'acquéreur? 6 déc. — La conclusion résulte-t-elle de la tardiveté de la demande en collocation? 30 mai. — Jusqu'où va la juridiction du juge-commissaire? 15 déc. — V. *Appel.*  
**Ossements trouvés place de la Mairie, à Montmartre, 16 fév.**  
**Oustrage.** De quelle peine est passible l'oustrage commis à l'audience contre un magistrat? 28 janv., 4 fév.  
**Oustrage à la pudeur.** Razzia de 84 individus passage Jouffroy, place de la Bourse et galerie d'Orléans, 8 mars. — Qu'est-ce qui constitue la publicité de l'oustrage public à la pudeur? 21 août, 17 nov.  
**Ouvrier mécanicien du port.** Immatriculé sur les registres de l'arsenal doit-il être considéré comme soldat de marine? 18 fév.  
**Ouvriers.** L'action directe des ouvriers sur les sommes dont le propriétaire reste débiteur envers l'entrepreneur subsiste-t-elle malgré la cession que l'entrepreneur en a faite à des tiers? 19 janv. — L'ouvrier conserve-t-il son privilège contre le propriétaire, malgré la faillite de l'entrepreneur? 30 sept. — V. *Saisie-arrêt.*

**Paiement de frais.** Fait sous toutes réserves, laisse-t-il à la partie la faculté de former opposition à l'arrêt qui l'a ordonné? 25 janv.  
**Parlement anglais.** Ouverture. Discours de la reine d'Angleterre relatif aux affaires d'Orient, 1 fév.  
**Partage.** La fin de non recevoir de l'art. 882 du Code Napoléon est-elle opposable à un partage simulé? 23 mai. — L'article 1338, dernier alinéa, du Code Napoléon est-il applicable à un partage entre cohéritiers, rescindable pour cause de lésion? 21 juil. — *Quid* de l'art. 892? 21 juil. — En cas de partage entre majeurs et mineurs, un Tribunal peut-il valablement homologuer une liquidation dans laquelle les prescriptions de la loi, quant au mode de partage, n'ont pas été observées? 14 sept.  
**Partage anticipé.** Fait par plusieurs actes successifs, l'un de ces actes, pris isolément, peut-il être attaqué pour lésion? 19 déc. — Peut-il être attaqué pour lésion, après exécution volontaire? 24 fév. — *Quid* si le demandeur soutient que la lésion porte atteinte à la réserve légale? 24 fév. — Si, après le partage, l'ascendant donateur a fait des dispositions précipitatives au profit de l'un des copartageants, et si, par suite, il est nécessaire de déterminer la quotité disponible, faut-il, pour la former, réunir fictivement les biens partagés à ceux existant dans la succession au jour du décès? 19 janv. — Lorsque la suite d'un partage anticipé est intervenue une convention qui attribue tous les immeubles à l'un et les meubles à l'autre, cette convention fait-elle cesser l'indivision? Quel est son effet sur l'hypothèque judiciaire? 23 nov. — Le partage est-il nul à défaut d'acceptation régulière de la part du donataire? Quand l'acceptation est-elle irrégulière? 10 août. — Violent-il les art. 826 et 832 du Code Napoléon le partage d'ascendant qui porte attribution de la totalité des biens meubles et immeubles de la succession à l'un des héritiers, et ne laisse à l'autre qu'une somme d'argent, et cela sans constater que le partage en nature est impossible? 17, 17 août.  
**Partage testamentaire.** A partir de quel moment court le délai de l'action en nullité ou en rescision? 17 août.  
**Partie civile.** La femme commune peut-elle l'être? Ce moyen peut-il être élevé pour la première fois devant la Cour de cassation? 6 mai. — Lorsqu'une partie civile a interjeté seule appel d'un jugement correctionnel qui a relaxé le prévenu, le ministère public a-t-il qualité pour citer les parties devant la Cour afin de faire statuer sur cet appel? 12 oct. — V. *Opposition.*  
**Patente.** Y est-elle soumise une compagnie de mines? 27 avril.  
**Paupérisme.** Rapport de M. Wateville sur le paupérisme en France, 30, 31 déc.  
**Peuvres. V. Commune.**  
**Pêche maritime.** Appartient-il aux conseils de préfecture de prescrire la suppression des barrages établis dans la mer? 19 déc.  
**Peine de mort.** Ordonnance qui exclue le public des exécutions en Saxe, 23 juil. — Proposition et rejet de son rétablissement dans le duché de Nassau, 30 juil. — Nombre des personnes condamnées à mort en Prusse en 1853, 1 sept. — Son abolition en Espagne pour les crimes politiques, 25 août. — Son exécution par la guillotine décrétée en Bavière, 11 août.  
**Pension.** Sur quelles bases se fixent celles des préfets apostoliques des colonies? 17 mars. — *Quid* de celles des ingénieurs coloniaux, 22 avril.  
**Pension alimentaire.** Celle imposée par la justice à une mère au profit de son fils subsiste-t-elle après le décès de la mère à la charge de la succession? 18 mai.  
**Péremption.** Peut-elle être invoquée par le demandeur? 26 avril. — Est-elle indivisible? — Celle de l'instance d'appel est-elle couverte par un nouvel acte d'appel signifié avant la demande en péremption, mais hors des délais prescrits par l'art. 443 du Code de procédure? 30 avril. — V. *Hypothèque.*  
**Pharmacie.** La vente de ce fonds constitue-t-elle un acte de commerce justiciable du Tribunal consulaire? 2 août.  
**Poids et mesures.** Est-il légal et obligatoire le décret du 22 avril 1811 qui crée un bureau de poids public dans la ville de Bordeaux? S'applique-t-il à la commune de la Bastide? 26 mars. — Quelle peine est applicable à celui qui détient des poids et mesures non poinçonnés? 13 mai. — Condamnations pour faux poids, fausses balances, etc., 19 avril.  
**Police.** Organisation de la police municipale à Paris, 27 sept.  
**Pompes funèbres.** (Administration des) Le privilège de cette administration pour les frais funéraires est-il proportionné à la position sociale du défunt? 5 sept. — V. *Frais funéraires.*  
**Port. V. Ladrerie, V. Sédultion.  
**Port d'armes.** La loi du 17 juil., 1853 sur le port d'armes en Corse comporte-t-elle l'excuse d'ignorance? 21 janv. — La confiscation de l'arme doit-elle être automatiquement prononcée, même quand il y a condamnation du militaire par la Cour d'assises? 23 juil.  
**Portefaix.** Ceux de Nantes ont-ils le monopole du déchargement des navires? 4 mars.  
**Portier.** A-t-il le droit de le choisir, le propriétaire qui a loué sa maison en totalité à un principal locataire? 2 août.  
**Postes.** L'administration est-elle responsable de la mort du voyageur qui, après un accident survenu au courrier, a pris la place de celui-ci et en a rempli les fonctions, 20, 28 déc. — L'expéditeur qui envoie, par la poste, un billet de banque, est-il responsable de la perte envers le destinataire (*Compte courant de négociants*), 29 mars. — V. *Messageries.*  
**Poste.** (Maitre de) Le droit de 25 c. par poste et par cheval auquel sont assujettis les entrepreneurs de voitures publiques sur les routes postales envers les maîtres de poste dont ils n'emploient pas les chevaux, est-il dû par l'entrepreneur dans le cas où il ne parcourt qu'une partie de cette route sans passer devant les lieux où sont établis les relais de poste? 4 avril. — *Quid* lorsque l'entrepreneur part d'un lieu intermédiaire entre deux bureaux de poste, 2 sept. — V. *Compétence.*  
**Pouvoir en cassation.** Le pourvoi contre un jugement émané d'une juridiction civile (*Un juge de paix dans l'espèce*) contre un individu, pour outrage à l'audience, doit-il être déferé à la chambre criminelle ou à la chambre civile? 28 janv., 4 fév. — En pareil cas, l'officier de police exerçant les fonctions de ministère public près le Tribunal de simple police, est-il compétent pour former le pourvoi? Dans quel délai? 28 janv., 4 fév. — L'art. 421 du Code d'instruction criminelle est-il applicable au condamné en matière criminelle, qui s'est évadé après sa déclaration de pourvoi en cassation? 24 fév. — Dans quel délai doit être formé le pourvoi contre l'arrêt qui a statué sur l'opposition à un arrêt par défaut que l'opposant n'est pas venu soutenir? 19 nov., 16 déc. — Les parties assignées en première instance et en appel qui n'ont pas comparu, et à l'égard desquelles défaut profit joint ayant été donné, réassignation a été faite et le jugement et arrêt ont été déclarés communs, peuvent-elles se pourvoir en cassation contre cet arrêt? 9 fév. — Est-il recevable le pourvoi formé par un inconnu? 18 mars. — *Quid* de celui dirigé contre une amende prononcée en matière d'inscription de faux? 26 avril. — En matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, est-il nécessaire que la notification du pourvoi en cassation soit accompagnée d'une assignation à comparaître devant la Cour? 4 janv. — Quand le certificat d'indigence est-il régulier? 18 juil. — La partie saisie qui, postérieurement à la première adjudication de l'immeuble saisi, a conclu à la validité d'une surenchère formée sur ledit immeuble, est-elle recevable à se pourvoir ultérieurement contre l'arrêt qui, repoussant sa demande en sursis, avait ordonné ladite adjudication? 10 mai. — **Pourvois pour défaut de motifs,** 19 janv., 8 mars. — (Cassation, 18 mai, 20 juin, 27 juil., 3, 9, 10, 24 août. — (14 nov., Cassation), 15 nov. — (20 nov., Cassation). — (27 déc., Cassation). — (31 déc., Cassation). — Annulation d'un arrêt pour défaut de motifs en matière criminelle, 3 fév. — **Rejets de pourvois en matière criminelle, Déchéances, Désistements,** 6, 7, 13, 14, 21, 22, 27 janv., 3, 10, 17, 24 fév., 3, 4, 10, 11, 17, 18, 19, 24, 25, 31 mars, 1, 7, 9, 14, 23, 23, 28 avril, 6, 12, 19, 27, 28 mai, 2, 9, 10, 16, 23, 30 juil., 7, 14, 21, 28 juil., 4, 11, 18, 25, 26 août, 1, 2, 8, 15, 16, 22, 30 sept., 6, 7, 13, 14 oct., 7, 10, 17, 24 nov., 8, 15, 16, 22, 29, 30 déc. — V. *Algérie, Expropriation.*  
**Préfet.** Lorsqu'il procède comme fonctionnaire, peut-il être condamné aux dépens? 22 mars. — Peut-il modifier les dispositions d'une ordonnance royale en ce qui concerne la navigation fluviale? 11 août. — Peut-il approuver le mode de jouissance des biens communaux? 14 déc. — Peut-il faire inscrire d'office au budget de la commune, une somme obligatoire pour celle-ci sans la délibération du conseil municipal? 15 déc.  
**Préfet de police.** Moyen de lui faire parvenir les lettres, 29 oct.  
**Prescription.** Les forêts domaniales sont-elles susceptibles de prescription? 11 juil. — Celle de courte durée, spécialement celle de l'art. 2273, à l'égard des avoués, peut-elle être combattue par la preuve contraire? 29 mars. — Par combien de temps se prescrit l'action en responsabilité des communes? 4 mai. — *Quid* de l'action civile qui a pour base un fait délictueux? spécialement l'action du saisi contre l'adjudicataire, fondée sur ce que celui-ci aurait, à prix d'argent, engagé un sur-**



janv. — Question analogue (Cour de cassation), 1, 21 mars, 4 avril. — Le notaire qui a reçu le testament peut-il être entendu comme témoin dans la procédure de faux incident dirigée contre ce testament? 27 juin. — Est-il valable comme acte authentique, le testament mystique fait en Sardaigne par un Français suivant les formes du pays? 2 mars. — Peut-on demander à prouver par l'inscription de faux que la dictée d'un testament n'a pas été faite par le testateur en présence de témoins? Question de demande nouvelle en appel à ce sujet, 10 août. — Affaire du testament de madame de Chantelou. Monomanie maternelle, 24, 25 janv. — Exécution du testament de l'Empereur. Rapport à l'Empereur et nomination des membres de la commission, 17 août. — Testament nuncupatif fait à la Louisiane par un Français en la forme sous seing privé. Question de validité, 4 juil. — Signification du mot mobilier, 11 janv., 21 mars. — Demande en nullité pour captation. Médecin. Interposition de personnes, 17 fév. — Autre pour surdité, 7 juil. — Observations sur la législation des testaments par acte public en ce qui concerne les sourds-muets, 4 janv. — V. Exécuteur testamentaire, Partage testamentaire.

**Théâtre.** La taxe des pauvres se calcule-t-elle sur les places que les propriétaires de la salle se sont réservées? Lorsque les Tribunaux judiciaires ont ordonné le dépôt des sommes à la conservation des intérêts de l'administration de l'assistance publique, les Tribunaux administratifs peuvent-ils ordonner sur elles le prélèvement du droit des pauvres? 14 juil. — Le propriétaire d'un théâtre existant avant le décret du 8 juin 1806, est-il responsable des dettes contractées par le locataire de l'immeuble auquel il a cédé le droit d'exploitation du théâtre? 17 mai, 16 juil. — Les contestations à propos de l'engagement d'un acteur sont-elles de la compétence du Tribunal de commerce? 29 nov. — La validité de l'engagement d'un artiste est-elle subordonnée à l'agrément du public? 18 mai. — Le Tribunal de commerce est-il compétent pour statuer sur l'interprétation d'un arrêté de M. le ministre d'Etat concernant les théâtres impériaux? 1 juil. — Affaire des anciens directeurs du Vaudeville contre les artistes, 3 déc. — Décret qui place dans les attributions du ministre d'Etat les théâtres non subventionnés et la censure dramatique, 25 juil. — Effets de ce décret quant à la connaissance des contestations antérieures (Académie impériale de musique), 10 août. — Question du droit de dixième des pauvres par abonnement annuel, au cas où, par suite de troubles politiques, le nombre des représentations a été forcément diminué, 1 août. — Affaire du théâtre de société de la ville de Charron, 25 fév. — Le baron Duden contre le ministre d'Etat, 7 déc. — Faillite de la Porte-Saint-Martin. Revendication des décors, 7 avril. — Un billet de parterre au théâtre Italien, 10 août. — Contestation soulevée par madame Tédesco, du théâtre de l'Opéra, à l'occasion de la jouissance d'une loge qui lui aurait été enlevée (incompétence de la juridiction ordinaire), 21 janv. — Le théâtre de la rue d'Arcole, 14 mai. — Une cabale au théâtre de Séville, 7 mars. — Affaire de M. Bocage, ancien directeur de l'Opéra, contre le ministre de l'intérieur. Demande en dommages-intérêts pour révocation (Conseil d'Etat), 30 nov. — V. Accident, Agent de la société des auteurs dramatiques, Théâtre.

**Tiers détenteur.** Condamné à payer ou délaisser, peut-il être poursuivi sur ses biens personnels? 3 fév.

**Timbre.** L'exemption du timbre s'applique-t-elle à toutes les publications littéraires (spécialement le Journal pour Rire)? 22 juil. — Quid des publications relatives à une industrie (la Lingère parisienne), 6 juillet. — Y sont-elles assujetties les polices d'assurances passées à l'étranger? Quid des polices de réassurance? 12, 14 janv. — Quid d'un écrit assimilable à une lettre de voiture? 17 fév., 3 mai, 22 juil. — Quid du Bulletin de la Bourse, 14 mars. — Une feuille périodique de 83 décimètres carrés est-elle soumise au droit de timbre de 5, de 8 ou de 10 c.? 17 janv., 22 juil. — Les poursuites aux contraventions en cette matière doivent-elles avoir lieu par voie de contrainte ou d'assignation? 3 mai. — V. Chemin de fer.

**Transaction.** Quand y a-t-il transaction? 1 mars. — Peut-elle n'être faite qu'en son seul original? 31 août. — La prohibition de la preuve testimoniale des transactions s'étend-elle aux matières commerciales? 31 août.

**Transcription.** Projet de loi sur la transcription, 15 mars.

**Transit.** V. Contrefaçon industrielle.

**Transport.** Est-il valable le transport d'une créance faite postérieurement à une saisie-arrière? 21 juil. — V. Agent de la société des auteurs dramatiques.

**Transportation.** Décret sur les individus qui ne peuvent être transportés à la Guyane, 3 janv.

**Travaux forcés.** (Loi sur les), 6 juil.

**Travaux publics.** Quand y a-t-il nécessité de recourir à une expertise pour évaluer l'indemnité due pour dommage? 26 janv. — Sur quelle base doit être fixée l'indemnité due à un blessé par suite de travaux publics? 7 juil.

**Travaux d'endiguement.** Part contributive des routes à ces travaux, 7 juil.

**Tremblement de terre.** à Montauban et à Cauterets, 25 juil.

**Tribunal civil de la Seine.** Ses travaux pendant l'année 1853, 1 mars. — Installation dans les nouvelles salles, 21 avril. — Roulement 1854-1855, 27 août. — Nombre des affaires restant à juger au 1 septembre, 2 sept. — Jurisprudence de la chambre du conseil : Sur le transfert de rentes sur l'Etat dépendant de la succession d'un étranger, 27 avril. — Sur la nomination d'un mandataire d'un aliéné, 29 oct. — Sur la curatelle de la femme

mineure, 5 janv., 14 oct. — Sur l'autorisation à donner à la femme d'un absent, 14 juil. — Sur le refus d'assistance du conjoint. — Sur l'aliénation des biens de mineurs, 27 avril. — Spécialement la vente d'actions industrielles, 27 avril. — Sur l'aliénation de la dot, 5 janv., 8 nov. — Sur l'administration légale du père relativement aux biens des enfants, 5 janv. — Sur la nomination du tuteur ad hoc dans les questions d'état, 5 janv. — Sur l'autorisation à donner à la femme d'un absent, 14 juil. — Sur l'administration de la femme dont le mari est interdit, 18 mars. — Sur celle du tuteur, 5 janv., 29 mars, 15 avril, 11 juil. — Sur celle du père, 29 oct. — Sur l'adoption, 5 janv. — Sur l'interdiction, 14 juil., 14 oct., 8 nov. — Sur les pouvoirs de l'héritier bénéficiaire, 27 avril, 11 juil., 29 oct. — Sur l'administration judiciaire des successions, 5 janv., 15 avril, 14 oct. — Sur l'autorisation à donner à une femme dotale pour consentir main-levée couverte la responsabilité du mari? 29 mars. — Sur la main-levée de l'hypothèque légale, 29 oct. — Sur la restriction de l'hypothèque légale, 15 avril, 11 juil., 14 oct. — Sur la question de savoir si la femme autorisée à emprunter pour l'établissement d'un de ses enfants, doit se pourvoir d'une autorisation spéciale, à raison des conditions de l'emprunt? Spécialement pour contracter avec le crédit foncier? 27 avril. — Sur la rectification des actes de notoriété, 18 mars. — Sur l'homologation des actes de notoriété, 18 mars. — Sur la question de savoir par la condamnation de l'un des époux à une peine afflictive et infamante? 29 mars. — Sur la question de savoir à qui appartient la nomination d'un tuteur ad hoc? 14 oct. — Sur les commissions rogatoires adressées aux Tribunaux étrangers? 18 mars. — Sur la question de savoir si un mariage contracté à l'étranger par un Français et une étrangère, peut, en cas de perte des registres étrangers, être transcrit sur les registres du nouveau domicile en France? 11 juil. — Sur la question de savoir si celui à qui un titre mobilier a été conféré, peut demander que ce titre soit inséré dans un acte de l'état civil antérieur à la collation de ce titre, 11 juil. — Sur la légitimation par mariage subséquent d'un enfant naturel mineur, 29 oct. — Sur la demande d'aliéner des objets légués avec clause d'insaisissabilité, 11 juil. — Sur la question de savoir si les héritiers bénéficiaires peuvent liquider et partager sans autorisation de justice, 14 oct. — Sur la question de savoir si la femme mariée doit demander l'autorisation légale à son mari libéré d'une condamnation aux travaux forcés, 14 oct. — Sur celle de savoir, s'il y a lieu d'homologuer la délibération du conseil de famille qui autorise le mariage d'un mineur? 8 nov.

**Tribunal de commerce.** La compétence en dernier ressort des Tribunaux consulaires pour les demandes en dommages-intérêts au-dessus de 1,500 fr. fondées sur la demande principale elle-même, s'applique-t-elle à la demande en dommages-intérêts que le défendeur à ladite demande principale forme contre un tiers qu'il appelle en garantie? 26 juil. — L'art. 3/3 du Code de procédure civile est-il applicable aux jugements par défaut prononcés par le Tribunal de commerce sur conclusions énoncées, prises et reprises? 18 janv. — La caution d'une obligation commerciale est-elle justiciable du Tribunal de commerce? 21 juil. — Est-il compétent pour connaître des demandes en suppression de marques de fabrique avec dommages-intérêts? 31 janv. — Quid d'une action en dommages-intérêts dirigée par un voiturier contre un aubergiste pour incendie de sa voiture remise chez l'aubergiste? 1 mars. — Quid pour connaître de la demande d'un commerçant contre un autre, afin de réparation du préjudice causé par le fait d'un quasi délit relatif à un acte de commerce? 23 mars. — Quid pour connaître des contestations auxquelles donnent lieu la fourniture et la pose d'une toiture en tôle destinée à couvrir une usine exploitée par une compagnie d'éclairage au gaz? 13 avril. — Quid de celles relatives à la construction d'un marché (du Temple), 23 avril. — Quid en cas de cautionnement solidaire d'une dette commerciale? 28 avril. — Quid des contestations sur des comptes au sujet d'un projet d'association? 16 avril. — Quid de l'action formée par le propriétaire d'un effet de commerce perdu ou volé, contre celui qui en a reçu le montant par un faux endossement? 27 juil. — Elections à Paris, 5, 6 juil. — Installation, 23 juil. — V. Cautionnement, Hôtel garni, Pharmacie, Théâtre.

**Tribunal de simple police.** Est-il nul le jugement prononcé hors la présence du ministère public? 23 avril. — Quid de celui qui s'est fondé pour relaxer le prévenu sur la déposition d'un témoin qui n'a pas prêté serment? 22 sept. — En cas de procès-verbal, le Tribunal peut-il relaxer le prévenu de stationnement de voiture sur la voie publique sans déclarer qu'il y a eu nécessité? 22 sept. — Quid pour l'apage nocturne par cela qu'il aurait été de courte durée? 22 sept.

**Tribunaux de première instance.** Décret sur le roulement, 1 nov.

**Tribunaux étrangers.** Cour de l'échiquier, 7 nov. — Cour du banc de la Reine (affaire Hope), 30, 31 déc. — Tribunal de police de Westminster, 30 mai. — Cour d'assises de Guildford, 12 août. — Cour de la Chancellerie (affaire des époux Hope), 8, 11 juin, 8 août. — Cour d'assises de la province du Brabant (Belgique), assassinat du bourgmestre de Thollenbeck, 23 mars. — Autre, 21, 22 juil. — Autre, 28 juin au 14 juil. — Cour d'assises du cercle de Thoun, 15 avril. — Cour suprême du canton d'Argovie, 2 juil. — Tribunal suprême de Rome. Jugement des assassins du comte Rossi, 17 mai. — Cour d'assises

de Munich, 25 juil. — Tribunal du district de Wangen (Berne), 7 oct. — Gour d'assises de Philadelphie, 24, nov., 24 déc.

**Tromperie sur la chose vendue.** — La loi du 27 mars 1850 punit-elle la tentative de vente à faux poids? 7 oct. — Qu'est-ce qui constitue ce délit? (boulanger), 5, 13 fév., 18 mars, 15 juil. — Résulte-t-il du fait d'avoir vendu du vin en lui donnant une origine autre que la véritable? 19 mai. — Quid du fait d'avoir exposé sur le marché un sac contenant à la partie supérieure du blé de première qualité, et à la partie inférieure du blé d'une autre qualité? 9 juil. — En cas de plusieurs prévenus, comment doit avoir lieu la condamnation aux frais? Quid de l'amende et des dommages-intérêts? 7 nov. — Huile de colza, 10 sept. — Falsification du lait. Condamnation en 20,000 fr. d'amende, 16 juil. — Question de savoir à ce sujet si la loi du 27 mars 1851 s'applique aux denrées alimentaires à l'état liquide? 1 sept. — Condamnations prononcées par le Tribunal correctionnel, 1, 8, 12, 13, 18, 19, 20, 21, 26, 27, 28, 29 janv., 2, 5, 8, 16, 17, 18, 22, 23, 24, 25, 26 fév., 8, 18, 22 mars, 1, 13, 21, 22, 23, 27, 28 avril, 5, 10, 14, 20, 25, 27, 28 mai, 2, 3, 14, 16, 18, 22, 23, 24, 28 juil., 1, 2, 5, 6, 11, 20, 22, 23, 30, 31 août, 1 sept., 9, 11, 12, 16, 17, 19, 22, 23, 24, 25, 26, 30 nov., 1, 2, 3, 7, 8, 10, 16, 19, 20, 22, 23, 28, 29, 31 déc. — Condamnations prononcées par le Tribunal de simple police, 8 janv., 23 oct., 20 août, 10 sept., 12, 26 nov., 26, 27 déc. — V. Falsification de denrées.

**Troubles à Dreux,** 10, 16 déc.

**Tutelle.** Le tuteur peut-il, sans l'autorisation du conseil de famille, céder une créance non exigible de son pupille? 10 août. — La déchéance prononcée par l'art. 451 du Code Napoléon contre le tuteur qui ne déclare pas, lors de l'inventaire, ce qui lui est dû par le mineur, n'est-elle encourue que lorsque le tuteur a été requis par le notaire de faire cette déclaration? 16 sept. — La destitution de la tutelle entraîne-t-elle pour la mère la privation de la puissance maternelle? 19 mars. — Après l'apurement du compte de tutelle, l'hypothèque frappe-t-elle encore les biens du tuteur? Quid, par exemple, s'il y a demande en redressement de compte? 13 juil. — Quelle est l'autorité compétente pour statuer sur la reddition du compte de tutelle par le tuteur? 3 juil. — Quid pour vider le conflit qui s'élève entre le tuteur et le conseil de famille au sujet de la personne de l'enfant? 6 juil. — La mère tutrice peut-elle faire changer l'enfant de religion au mépris de la volonté exprimée par le père de son vivant? 6 juil. — V. Société commerciale, Tribunal de la Seine; Jurisprudence de la chambre du conseil.

**U**

**Ultra petita.** Est-ce un moyen de cassation ou de requête civile? 19 juil.

**Una electio viâ,** etc. Application de la maxime, 19 nov.

**Usine.** A quelles indemnités a droit celle supprimée par suite de travaux publics? 27 avril. — Ordonnance du préfet de police sur la fumée des appareils à vapeur? 17 nov.

**Usufruit.** L'usufruitier universel, qui renonce à exercer son usufruit sur une partie des biens, est-il déchargé du paiement des dettes en proportion? 7 juil.

**Usure.** En cette matière, le principe prohibitif du cumul des peines est-il applicable sous l'empire de la loi du 19 décembre 1850? 16 juil. — Y a-t-il usure lorsque le calcul des intérêts à 6 p. 100 est fait à 360 jours par année au lieu de 365? 22 fév., 15 avril, 24 mai. — Question analogue relativement aux droits de commission des banquiers? 15 avril, 2 août, 6 déc. — V. Compte-courant.

**Usurpation de fonctions publiques.** Un faux inspecteur de police dans un marché, 6 sept.

**V**

**Vente.** Celle qui contient des clauses aléatoires est-elle susceptible d'être annulée pour cause de lésion? 2 août.

**Vente de récoltes pendantes par racines.** Est-elle légale la vente à terme, après la récolte? 8 sept.

**Vente immobilière.** Le créancier qui poursuit la vente sur saisie immobilière d'un immeuble hypothécairement affecté à sa créance est-il présumé avoir renoncé à l'action résolutoire? 5 oct. — Le vendeur, qui est intervenu dans l'action résolutoire de l'acquéreur, est-il déchu du droit d'exercer l'action résolutoire? 8 mars. — Le vendeur qui a réservé à l'acquéreur le droit de rétractation, moyennant la solidarité de l'acquéreur et le maintien du privilège de l'action résolutoire sur le tout, conserve-t-il ces deux sûretés sur le prix des reventes partielles faites, sous ces mêmes conditions, par l'acheteur primitif? 27 juil. — Question de vente d'arcades du Palais-Royal, en 1789, par le duc d'Orléans, 10 janv. — Une sommation hypothécaire est-elle suffisante pour motiver de la part de l'acquéreur le refus de payer le prix? 29 sept. — V. Avoûé.

**Vice rédhibitoire.** La ladrerie en est-elle un pour les porcs? 4 fév., 1 août. — L'action doit-elle être intentée dans les 30 jours, à compter de la vente? Quid si l'expertise a été provoquée dans ce délai? 4, 17 mai. — Quid pour une vente de machines? 22 oct.

**Viol. V. Conseil de guerre.**

**Violation de sépulture.** Affaire devant le Tribunal de Romorantin, 1 août.

**Visite de l'archevêque dans les prisons militaires de Paris,** 31 mai.

**Voies.** Les riverains des voies publiques sont-ils tenus de supporter sans indemnité les travaux d'amélioration de la voie publique? 16 avril. — Lorsqu'une personne prévenue d'avoir passé sur le terrain d'autrui excipe de l'impraticabilité du chemin, comment cette impraticabilité doit-elle être constatée? 14 oct.

**Voiture.** L'art. 105 du Code de commerce, aux termes duquel la réception des objets transportés et le paiement du prix de la voiture éteignent toute action contre le voiturier, est-il applicable entre les divers voituriers ou entrepreneurs de transport qui se remettent successivement cette marchandise pour la faire parvenir à destination? 26 juil. — Le propriétaire d'une voiture circulant sur la voie publique, sans être pourvue de la plaque exigée par la loi du 30 mai 1851, encourt-il une double amende lorsqu'il conduit lui-même sa voiture? 15 janv. — Lorsque la plaque ne contient pas les énonciations voulues, le contrevenant peut-il être acquitté comme excusable? 26 août. — Est-il en contravention le voiturier qui met dans un compartiment un nombre de voyageurs supérieur à celui indiqué, quand le reste de sa voiture n'est pas pleine? 17 nov. — Le destinataire d'un ballot, avant de le payer, a-t-il le droit d'en vérifier le contenu? 21 avril. — La responsabilité des articles 1782, 1783 et 1784 du Code Napoléon, pour la perte des bagages, s'applique-t-elle aux voitures de place? 27 juil. — Est-il en contravention le charretier qui, conduisant une charrette attelée de plusieurs chevaux, est assis sur l'un d'eux? 6 oct. — En cas de retard provenant du fait du voiturier, le destinataire des marchandises peut-il les laisser à son compte? 10 oct. — La lettre de voiture peut-elle être à ordre et au porteur? 11 nov.

**Vol.** Qu'est-ce qui constitue le vol avec fausses clés? 2 juil. — Jugement d'une bande de seize voleurs, 7 au 11 juil. — A la ressemblance (un faux élève en pharmacie), 21 juil. — De balles au polygone, 28 mai. — De deux sacs de 1,000 fr. au conducteur de la voiture de Stenay, 17 janv. — Remise de 73,000 fr. de valeurs au propriétaire volé (à Lyon), 3 juil. — Un voleur de chiens, 1 avril. — Vols nombreux dans le quartier de l'Hôtel-de-Ville. Arrestation de la bande, 6 août. — De deux vaches, 24 janv. — A la sœur Rosalie, 27 oct. — A une femme de chambre des Petites Affiches, 18 juil. — A la burlesque des Folies-Dramatiques, 27 oct. — De pièces de vin à Bercy, 16 juil. — De bouteilles de vin et de liqueur, 12 déc. — De ferrailles par des enfants, 18 janv. — De plomb, 11, 16 juil., 11 août. — D'une malle, 2 juil. — A l'étalage, 30 déc. — De bagages, 30 avril. — De deux montres à deux jeunes Portugais, 5 sept. — De voilettes de tulle noir, 1 juil. — D'habits à un tailleur, 2 avril. — De bottes à un bottier, 7 avril. — A une charbonnière par un prétendu fonctionnaire, 8 fév. — A des marchands de beurre et d'œufs de la Halle, 8 août. — De chinois à des liquoristes, 7 juil. — Chez Robert-Houdin, 1 avril. — Au chemin de fer du Nord d'une caisse de pierres fines, 30 juil., 4 juil. — Rue J.-J.-Rousseau, 20 juil. — Rue du Ranelagh, 3 fév. — A un grenadier de la nouvelle garde impériale, 12 sept. — A un employé du commerce, place des Trois-Maries, 25 août. — D'objets précieux dans les archives secrètes de Nuremberg, 14 juil. — A un membre éminent du barreau de Paris (M. Chaix d'Est-ANGE), 20 juil. — A un maître carrier de Montrouge, 6 juil. — Dans les plaines de Montrouge et de Châtillon, 30 avril. — Aux cantonniers du chemin de fer de Sceaux, 16 fév. — Dans une villa, à Charenton, 15 fév. — Chez M. de Rothschild, à Boulogne, 28 fév. — Chez un notaire de Langres, 22 sept. — Dans l'église de Conflans, 20 mai. — Dans celle de Châtillon, 13 oct. — Dans celle de Notre-Dame, 26 nov. — Sur la chasse de sainte Geneviève, au Panthéon, 22 juil. — Dans l'église Bonne Nouvelle, 25 nov. — Dans l'église des Carmes, par une fille publique, 1, 2 sept. — Dans l'église Saint-Laurent, de la recette des chaînes, 8 sept. — Fuite d'un voleur sur un toit, 13 juil. — Vol de 18,000 fr. à un marchand de bœufs précipité par les voleurs dans le canal Saint-Martin, 20 nov. — A un marchand de tabac, 15 oct. — Par une fausse dame de charité, 8 juil. — Par une fausse religieuse, 1 sept. — D'outils sur le port Louis-Philippe, 31 août. — D'une pendule à l'étalage, 1 août. — D'une montre trouvée, 1 août. — De chiens, 8 juil., 9 août. — A Choisy-le-Roy, au préjudice du chemin de fer d'Orléans, 8 nov. — Dans le bureau d'octroi de Montmartre, 25 oct. — D'objets mobiliers dans une maison de campagne, à Neuilly, 12 juil., 30 août. — A l'hôtel, 24 août. — Au château de Lileau-Les-Tours, 20 sept. — A un baigneur de ses vêtements, 20 juil. — A une femme aveugle, par un chausseur, 27 sept. — D'une médaille d'argent à un médecin de Paris, 27 sept. — De parfumeries, rue Bonaparte, 13 août. — De dentelles à un négociant de la rue Thémot, 19 sept. — A un marchand de vin de Vaugirard, 26 oct. — A Verrières, chez M. de Cambacères, 22 sept. — Par un aveugle, à Vaugirard, 8 août. Rectification, 19 sept. — Condamnation d'un voleur qui ne veut pas dire son nom, 20 oct. — Arrestation d'une bande de quarante voleurs dans l'île de Fionie (Danemark), 26 juil. — Arrestation à Berlin d'une bande de voleurs et du navire qui portait le produit des vols, 31 août. — V. Chemin de fer. — Revendication.

**Voyages au long cours.** Loi qui modifie l'art. 377 du Code de commerce, 11 juil.

Deuxième Partie.

NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES.

- A**
- Ab... 4 janv., 21 oct.
  - Ab... 11 janv. — Abaurit, 2 juil. — Abd-el-Kader, 15 juil.
  - Abd-el-Kader-ben-Daïb, 8 mars. — Abraham, 19 fév., 3 juil. — Abery, 18 oct.
  - Accault, 17 juil. — Acher, 20, 28 déc. — Achet, 12 juil.
  - Adam, 29 janv., 6 juil., 18 août, 22, 31 oct., 23 déc.
  - Adams, 8 juil. — Adeline, 14 mars, 19 août. — Admant, 7 nov.
  - Adnet, 21 oct. — Adnot, 1 sept. — Adville, 1 mars.
  - Afforty (V.), 5 déc.
  - Agde (ville), 8 août, 7 déc. — Aggi, 9 juil. — Agostini, 19 juil.
  - Agudo (affaire Hope), 30, 31 déc.
  - Agile (compagnie), 1 déc. — Aillaud, 5 fév. — Aimée, 6 déc.
  - Alavoine, 11 janv., 17, 25 août. — Albert, 4 avril. — Albertin, 3 août.
  - Albizet et Maury, 10 sept. — Alboussière, 26 sept. — Albrand, 18 mai, 22 juil., 16 nov. — Alby, 17 août. — Alcain, 17 mars. — Alcouffe, 15 nov. — Alégre, 3 août. — Alexandre, 1, 21 juil.
  - Aligre (héritiers d'), 11 janv. — Alipé, 20 août.
  - Alivier, 16 sept. — Aliverti, 20, 21, 23 mai. — Alix, 11 août.
  - Alizet (commune), 5 juil. — Allart (F.), 11 août.
  - Allauch (commune), 5 juil. — Allart (F.), 11 août.
  - Allouard, 14 juil. — Allonville (général), 31 mars. — Aloneras, 19 sept.
  - Alonguist, 26 juil. — Aluat, 20 août. — Alzine, 19 sept.
  - Amanda (fille), 1 sept. — Amat, 23 sept. — Amiard, 19 août.
  - Amiot, 3 fév. — Amouroux, 5 mai.
  - Anastase, 25 fév. — Ancel, 28 janv., 9, 31 mars, 8 avril, 25 août.
  - Ancelet, 8 déc. — André, 13 janv., 28 mai, 7 oct. — André (V.), 13 mai. — Andrew, 4 fév. — Ange, 17 nov. — Angéle (Dlle), 17 fév. — Angèle, 8 déc. — Angélique (sœur), 1 sept.
  - Angenoux, 6 juil. — Angot, 11 janv. — Angot des Rotours, 28 mars, 8 déc. — Anguel, 16 janv. — Angot des Rotours (navire), 8 juil. — Annette, dite l'Africaine, 18 oct. — Anthonis (F.), 19 avril. — Anquetil, 10, 13 janv. — Anrich, 21 mars. — Anthéaume, 30 juil. — Antoine, 1 janv. — Antoi-chet (Ve), 4 mars, 20 déc.
  - Arbelot (fille), 5 oct.
  - Archer, 10 août. — Arbey, 6 juil. — Arbulhott (miss). — Carden. — Archer, 10 août. — Arco, 6 juil. — Ardouin (compagnie), 17 mars, 7, 16 mai, 18 juil., 2 déc. — Argouillon, 8 juil. — Armanet, 2 mars et jours suivants. — Armand, 10 oct. — Armanieu, 17 mai. — Armingaud, 14 mars. — Arnaud, 19 oct. — Arnaudeau, 24, 30 juil. — Arnaud ou Arnault, 19 oct. — Arnaud, 21 sept. — Arnaudet, 31 janv. — Arnaud ou Arnould, 19 oct. — Arnaud, 28 fév., 8 mars, 6 oct. — Arnould (F.), 10 août. — Arnould, 17 nov. — Arnoux, 18 juil. — Arodes de Tally, 10 sept. — Aron, 6 mai. — Arondel, 26 juil. — Arpoju, 4 juil.
- B**
- B... 13, 15 avril, 9 mai, 6, 20 juil., 20 juil., 26, 31 août, 20, 21, 22, 23 sept., 6 oct., 20 déc. — B... (Gustave), 11 avril. — B... (François), 4 fév. — B... (suicide), 8 mars. — B... (de Dijon), 2 avril. — B... (artiste dramatique), 3 nov. — B... (médecin), 29 avril. — B... (Alex.), 25 mai. — B... (héritiers de la Dlle), 3 mai. — B... (F.), 8 août. — B... (Ve), 12 sept. — B... (Dlle), 25 oct.
  - Babu, 31 janv. — Bachellerie, 27 déc. — Bachelu, 7 sept. — Backer (De de), 18 avril. — Babon, 10 déc. — Bacri, 11 juil. — Badé (De), 10 oct. — Badeau, 5 janv. — Baden, 23 août. — Badois, 3 fév. — Baër, 5, 31 mai. — Baffert, 27 juil. — Baffet, 8 juil. — Bagnier, 14 avril. — Baille, 5 fév., 16 juil. — Bailleul, 9 mai. — Bailoud, 12 juil. — Bailly, 18 janv. — Baille, 8 fév., 4 juil. — Ballée, 15 juil. — Balligand (De), 24 avril. — Balot, 17 nov. — Balot (De), 30 sept. — Balutet, 10 juil. — Balzac (Ve de), 4 mai. — Bapaume (De), 23 juil. — Baquelin-Goy, 4 janv. — Baragney-d'Hiillers, 30 août. — Barante (de), 8, 18 fév. — Baraquin, 28 déc. — Barazer (De), 10 nov. — Barba, 11 mars, 7 juil. — Barbaroux, 9 mai. — Barbarin, 15, 25 fév., 24 mars. — Barbat du Clozel, 26 déc. — Barbazan (fille), 20 sept. — Barbe, 9 déc. — Barbé, 18 juil. — Barbecot, 30 mai. — Barberon, 28 sept. — Barbes, 14 oct. — Barbet, 22 avril, 24 août. — Barbet (Dlle), 20 juil. — Barhey, 8 déc. — Barbier, 11, 13 mai, 25 août, 7 sept. — Barbrière, 1 oct. — Bardeau, 23 avril. — Bardinal, 6 juil. — Bardou, 17, 22 déc. — Bardou, 24 mars. — Baret du Couder, 8 déc. — Barjannet, 24 sept. — Barjon, 30 mai. — Barlon, 19 mai. — Barneil, 27, 31 mai. — Barnier (fille), 11 août. — Barny, 18 janv. — Baroche, 21 nov. — Baroquelle, 28 oct. — Baron, 29 mars, 11, 15 juil., 23 août, 10 déc. — Barrol, 30 août. — Barraud, 30 déc. — Barreau, 17 mars. — Barré, 8 déc. — Barret, 25 avril. — Barrois (De), 6 août. — Barthe (F.), 2 sept. — Barthélemy, 23 avril, 30 juil., 25 août. — Barthélemy (de Londres), 13, 15, 17, 26, 31 déc. — Barthélemy (De), 13 déc. — Barton et Guestier, 19 mai. — Basil, 17 août. — Basillac (de), 10 juil. — Baslin (héritiers), 7 mars. — Bassaget, 24 fév. — Bassaler, 12 mai, 30 sept. — Bassery, 20 sept. — Basset, 3 déc. — Bassillon, 2 sept. — Bastard, 23 avril. — Bastide, 22 oct. — Bastié, 14 oct. — Bastien, 28 mai, 15 juil., 20 juil. — Bataille, 28 mars. — Bataineau, 29 avril. — Batou, 14 nov. — Battier, 17 juil. — Bauchart, 9 déc. — Baud, 20 août. — Baudichau, 18 avril. — Baudouin, 19 fév. — Baudouin, 22 mars. — Baudouin (F.), 25 janv. — Baurain, 11 juil. — Bayard, 15 nov. — Baum, 19 juil. — Baylet, 9, 30 juil., 4 août. — Bazana, 27 oct. — Bazerque, 6 janv. — Bazile, 2 avril. — Bazile (De), 17 nov. — Bazin, 9 mai, 8 juil., 19 sept. — Bazire, 8 déc. — Bazot, 12 déc.
  - Beale, 24 nov., 21 déc. — Beard, 5 oct. — Bearn (comte de), 19 juil. — Beau (fille), 14 sept. — Beauchamp, 1 fév. — Beaufranchet (de), 9 juil. — Beaufrémont (de), 19 avril. — Beauvais (F.), 30 juil. — Beaujeu (de), 23 mars. — Beaulé, 23 juil. — Beaulement, 11, 20 janv. — Beaupré (De de), 18 avril. — Beau-séjour, 4 mars. — Beauvais (de), 31 janv. — Beauvais, 18 janv., 11 mars. — Beauvais (De), 4 fév. — Beauvisage, 29 avril. — Beauvoit (De de), 12 nov. — Beaux-Vascheul, 5 avril. — Bechetier, 20 juil. — Bechet, 18 janv., 22 mars, 18 mai. — Bécourt, 13 août. — Bédarride, 21 mars. — Bédau, 12 fév. — Béguis, 11 juil. — Béchagel, 9 déc. — Béguin (fille), 10 fév. — Belard, 5 janv. — Belard (De), 20 janv. — Belleste, 29 oct. — Belevéze, 1 mars. — Belgrand, 28 janv. — Bellamy, 16 mai. — Belle (la), 2 juil. — Bellesta (commune), 4 juil. — Bellet, 30 mai. — Belleux, 5 fév. — Bellier de Villentroy, 17 oct. — Bellion, 10 mars et jours suiv. — Belloc, 11 mars. — Bellot, 20 juil., 8 nov. — Bellot (F.), 30 déc. — Belloy (de), 1 juil. — Bellouet, 5 mars, 25, 29 juil. — Belmont (de), 10 mai. — Belouin, 1 sept. — Beltram, 2 août. — Belon, 19, 24, 31 mai. — Ben-Ayet, 9 mars, 1 déc. — Bénard (magistrat), 31 janv. — Bence, 11 fév., 24 juil. — Benco, 11 juil. — Bénécte (Dlle), 13 août, 25 oct. — Benelly, 17 mars. — Bénéyton, 31 oct. — Bénéry, 21 janv.,
- 5 fév. — Bénodier, 31 janv. — Benoist ou Benoît, 15 janv., 15 fév., 8 déc., 28 déc. (bis). — Benoit (société secrète), 2 mars et jours suiv. — Ben Stora, 1 oct. — Béquet, 3 déc. — Béranger, 5 déc. — Béranger (F.), 25 nov. — Bérard, 1 janv. — Bérizier, 24 janv. — Bercier, 9 juil. — Bercier de la Garette, 9 juil. — Bérdet, 8 juil. — Bérenger, 12 mai, 8 juil. — Bergalisky, 27 juil. — Berger (F.), 2 déc. — Bergeron, 9 mars. — Bergonié, 14 fév. — Bergouinoux, 22 août. — Berheim, 3 fév., 24 mai. — Bérigaud, 8 fév., 1 août. — Bérillon, 27 déc. — Beringue (Ve), 3 juil. — Berkowitz, 2 fév. — Berluce (Ve), 10 mai. — Bernard, 9 mars, 12 mai, 30 juil., 6 sept., 26 déc. — Bernard (Ve), 3 sept. — Bernard de Marigny, 31 oct. — Bernardet, 18 juil. — Bernardote, 9 mars. — Bernardin de Saint-Pierre, 30 juil. — Berncastell, 23 avril. — Bernheim, 7 nov. — Bernier, 24 nov. — Bernot, 28 juil. — Berretton et Ce, 6 déc. — Berrioux, 23 nov. — Bersac, 18 avril. — Berset de Vaufléry, 7 fév. — Bert, 9 août. — Berthelot, 7 fév., 11, 28 nov., 6 déc. — Berthès, 14 déc. — Berthel, 26 juil. — Berthier, 22 avril, 10 mai, 11 juil., 20 août. — Berthier (Ve), 7 déc. — Berthomme (F.), 27 mai. — Berthon, 4 janv., 28 mars, 27 déc. — Berthier, 31 oct. — Bertiu (Armand), 13 janv. — Bertin (Dlle), 1 janv. — Bertin (société secrète), 2 Mars et jours suiv. — Bertin, 19 fév., 19 mars. — Bertou (acteur), 29 nov. — Bertrac, 16 sept., 1 oct. — Bertrand, 18 janv., 18 fév., 14 avril, 3 sept. — Bertrand (magistrat), 25 déc. — Bertucat (De), 23 avril. — Besnard, 14 avril. — Besnier, 3 juil. — Besse, 12 fév., 8, 14 sept., 23 nov., 9 déc. — Besse (fille), 23 sept. — Besselièvre (de), 26 fév. — Bessière, 19 mai. — Besson, 19 mars. — Besson, 21 juil. — Bettancourt, 29 juil., 24 août. — Bétus, 10 sept. — Beuglé, 27 déc. — Beuret, 14 oct. — Beury (commune), 4 mai. — Bezaul, 31 août.
- Bianchi, 17, 25 août. — Bianconi, 23 juil. — Bibas, 7 juil. — Bichard (Ve), 14 juil. — Bichat, 30 juil. — Bichoff, 18 mai. — Bidault ou Bidaut, 10 janv., 11 juil. — Bidault et Ve, 28 mars. — Bidot, 18 juil. — Bidoux, 6 sept. — Bienaimé, 5 mars et jours suiv., 9 juil. — Bignot, 6 juil. — Bigal (fille), 17 sept. — Bigard, 19 sept. — Bignot, 9 sept. — Bigot, 6 juil. — Billard, 20 avril, 6 oct. — Billaud, 25 juil. — Billcart, 9 déc. — Billon, 20 juil. — Billault (De), 6 août. — Billon, 16 nov. — Binet, 22 sept. — Bilouzey, 5 avril. — Binaud, 3 oct. — Binet, 3 fév., 27 avril. — Binggeli, 15 avril. — Binois, 11, 20, 21 janv. — Biquet et Ce, 11 nov. — Birckel, 24 oct. — Biser, 9 sept. — Biremann (V.), 3 août. — Biron, 4 oct. — Biron-Deveze, 3 fév. — Bisson, 29 juil., 24, 25 oct.
- Blache, 19 avril. — Blachier, 22 juil., 14 juil., 10 août. — Blai, 8 sept., 6 oct. — Blain des Cormiers, 23 mai. — Blaise, 9, 31 mars. — Blaisel (du), 7 juil., 22 nov. — Blamail, 12 mai. — Blanc, 27 avril, 15, 22 août. — Blanc (Ve), 4 fév. — Blanchard, 4 fév., 23 mai, 3 juil. — Blanche, 19 juil. — Blanchet, 27 juil., 26 juil



gois (fille), 27 déc. — Françoise (la), 2 juin. — Francoz, 8 fév. — Franqueballe, 18 mai. — Franquelin, 1 août. — Frantz (fille), 20 juin, 14 juil. 6 août. — Fraysse (fille), 20 oct. — Frayssé et Ténisien, 2 août. — Fredin, 10 mars et jours suiv. — Fréger, 31 janv. — Frélatie, 28 mars. — Frémont (Ve), 24 nov. — Frémont, 4 mars, 13 oct. — Freppa, 17 mars. — Fréret, 31 mars, 8 avril. — Freschon, 18 juil. — Fresmezel, 25 avril. — Fresnot, 22 mars. — Fresquet, 9 juil. — Fresange, 17 fév. — Fretel, 26 déc. — Frette (D), 6 janv. — Freyminet, 25 oct. — Freys (De), 8 juil. — Frezoulin (la), 17 mars. — Friang, 28 juil. — Fricand, 23 avril. — Frigoli, 25 août. — Frinkal, 4 janv. — Frion, 6 oct. — Fritz, 11 fév. — Froidorot, 7 juil. — Frotting, 17 mai, 12, 16 juil. — Frouin, 10 mars et jours suiv. — Fruiter, 2 déc. — Fruthot, 4 oct. — Fusch, 26 oct. — Fulbert de Galhau, 17 mai. — Fulton (navire), 21 sept. — Furet, 11 janv., 2 mars. — Furet (Fe), 28 sept. — Fusil, 28 déc. — Fusse (V), 9 sept. — Fusten, 15 déc. — Futellier, 23 mai.

G

G., 11, 12 fév., 29 avril, 12, 28 mai, 21 juin, 6 juil., 24 août, 12, 16 sept. — G... (Claude), 20 janv. — G... (sculpteur), 23 fév. — G... (ouvrage au culte), 12 déc. — G... (agent d'affaires), 27 avril. — G... (Michel), 16 juil. — G... (Félix), 12 août. — G... (Emile), 6 juil. — G... (Marie), 27 juil. — G... (Hanche), 20 déc. — G... (Fe) dite Grès, 9 nov. — G... (De), 29 sept., 12 oct. — Gaalon (de), 28 oct. — Gabrat, 21 oct. — Gabrielli (de), 17 août. — Gachener, 23 août. — Gadaut (De), 7 juil. — Gadel, 31 oct. — Gadelot, 15 fév. — Gaester, 15 déc. — Gagein, 2 fév. — Gagey (Fe), 8, 13 sept. — Gagin, 1 mars. — Gahou, 11 nov. — Gaille, 23 avril. — Gaillard, 17 janv., 21 mars, 27 mai, 17 juil., 14 oct. — Gaillard (magistrat), 2 mai. — Gaillard (fille), 2 avril. — Gaillard (Ve), 14 juil. — Gaillard, 30 août. — Gaillard, 30 août. — Gaillard (fille), 27 août. — Galbraith, 10 juil. — Galery, 2, 12 avril. — Galibert, 22 oct. — Gallatin, 27 juil. — Galland, 16 sept. — Gallet, 7 avril. — Gallien, 31 janv., 14 fév., 8 août. — Gallois, 11 oct. — Galpi, 9 déc. — Galv... (Fe), 27 avril. — Gambet, 5 fév. — Gambon (fille), 21 oct. — Gamel, 17 nov. — Gancel, 9 avril. — Gangel, 5 mai. — Ganvet-Delisle (De), 28 avril. — Ganneron, 16, 29 avril. — Garaud, 10 juil. — Garbarini, 27 sept. — Garcia, 26 mars. — Garderio, 10 nov. — Gardin (Dlle), 19 juil. — Gardon, 19 janv., 5 fév. — Garaan, 28 mars, 20 déc. — Garibald, 8 mars. — Garlet, 11 fév. — Garit, 18 mars. — Garnier, 10 janv., 10 fév., 15, 22 avril, 3 juin, 8 juil., 6 déc. — Garnier de la Joncaire, 18 mars. — Garnier (comptable), 6 août. — Garnier (Ve), 3 juil. — Garos (Fe), 7 juil., 1 sept. — Garoz (fille), 14 juil. — Garrand, 15 nov. — Garrigon, 13 déc. — Garrigue, 23 mars, 14 juil. — Garrot, 4 avril. — Garsin, 21 mars. — Garsin (Ve), 1 mars. — Gasqueton, 9 déc. — Gassendy, 2 mars. — Gastambide, 3 nov. — Gastine, 20 sept. — Gatiel, 22 avril, 19 août. — Gatiel (de), 4 janv. — Gatin (Dlle), 10 nov. — Gauthier, 20 sept. — Gaucourt (de), 17 nov. — Gaudais, 1 fév. — Gaudens-Adéma, 23 nov. — Gaudet (Ve), 25 août. — Gaudin, 18 fév., 10 mars, 19 mars. — Gaudon, 2 avril. — Gaudron, 3 mai. — Gaullier de la Grandière, 14 août. — Gaumard, 7 déc. — Gaupillat, 8 déc. — Gauret (Dlle), 14 mai. — Gaute, 7 mai. — Gautherat, 3 mars. — Gauthierin, 23 mars. — Gauthier, 9 mars, 19 mai, 20 juil., 10 août, 28 sept., 23 nov. — Gauthier (Ve), 1 déc. — Gauthier, 2, 8 avril, 7 mai. — Gauthier (D), 16 juil. — Gauvain, 29 août. — Gault, 11 avril. — Gavet, 21 déc. — Gavette, 3 fév. — Gay, 15 juil. — Gay (Ve), 13 déc. — Gay (abbé), 29 août. — Gazan de Lapeyrière, 20 juil. — Gelfier et Walmer, 2 déc. — Gégrout, 12 mai. — Gelin, 17 mars. — Gelimir, 19 déc. — Gellibert, 6 janv., 4 juil. — Gelly de Montcla, 1 oct. — Genay, 2 mars et jours suivants, 20 avril. — Genet, 22 sept. — Genevois, 20 juil. — Gentil, 4 avril, 14 oct. — Genty, 23 mai, 8 juil. — Geoffroy, 5 mars, 21 sept. — Georges, 27, 28 juil., 17 août. — Georges (De), 5 sept., 22 déc. — Georges et Mortier, 19 déc. — Gérard, 11 janv., 25 mai, 23 nov. — Gérardin, 20 juil. — Gerbé de Thoré, 8 déc. — Gérin, 31 janv., 8 déc. — Germain, 1 janv., 23 mai, 23 juil., 1 nov., 15 déc. — Germain (fille), 27 janv. — Gérôme, 3 déc. — Gerson, 30 juil. — Gerson-Lévy, 3 fév., 22 juil. — Gervais, 12 fév. — Gervaise, 18 nov. — Geslin (V), 7 mars. — Getting, 8 juil. — Geylin, 27 juil. — Ghieur, 10 fév. — Ghiglione, 22 nov. — Ghibandin, 7 janv. — Giboy, 8 juil. — Gibrat, 14 sept. — Giffard, 11 fév., 24 sept. — Gigot, 13, 22 déc. — Giguel, 8 nov. — Gil et Ce, 19 août. — Gilbert, 18 mars. — Gilbert (Ve), 23 mai. — Gilberton, 7 fév., 14 avril, 15, 22 août. — Gilles, 21 oct. — Gillet, 27 janv., 4 mai. — Gillet-Roussin, 31 oct. — Gillette, 9 mars. — Gillioq (Fe), 9 juil. — Gilot, 8 mars. — Gimbert et Robert, 12, 14 déc. — Gimille, 3 nov. — Gin (Dlle), 7 mai. — Gindre, 30 mai. — Ginot, 17 nov. — Gion, 26 déc. — Giordani, 3 nov. — Giovacchini, 13 oct. — Giovanetti, 9 fév. — Girard, 3 janv., 6 mai, 13 août, 7 sept., 28 déc. — Girard de Claude, 18 janv. — Girardot, 22 mars, 8 déc. — Girardin (Emile de), 23 avril. — Girardot, 12 fév. — Girardot (saler), 28 fév. — Giraud, 31 janv., 31 mars. — Giraud (le peuplier), 30 avril, 3, 4, 6, 7, 9, 28, 30 mai, 1, 22 juil. — Giraud-Estoret, 30 juil. — Giraud-Duquesne, 30 juil. — Giraudau, 1 juil., 17 août. — Giraudel, 17 janv. — Girault, 6 août. — Girod, 9 mars. — Girou, 4 juil. — Girou, 10 déc. — Glachant, 15 déc. — Glaeszer, 9 avril. — Glaziot, 4 mars, 20 déc. — Glamille (de), 30 juil. — Glandus, 1 sept. — Glatingy, 17 nov. — Glémarec (D), 19 oct. — Glinadel, 7 sept. — Globe (Ce), 25 nov. — Glot, 29 janv. — Godard, 5, 27 avril. — Godard-Dubuc, 21 juil. — Godde, 13 avril, 14 juil. — Godfrey, 19 oct. — Godet, 30 août. — Godferdum, 22 juil. — Godfrin, 2 fév. — Godillon, 9 fév. — Godillot, 26 déc. — Godinot, 2 mai. — Godon, 20 sept. — Godot, 10 août. — Godolin, 20 juil. — Goguet, 18 janv. — Gohier, 10 août. — Gohin, 10 fév. — Gollin, 11 fév. — Goince (fille), 22 nov. — Goinard de la Baume, 20 juil. — Goisoul (Dlle), 19 janv. — Gombault, 23 mai. — Gombert, 20 sept. — Gomez, 30 sept. — Gompel (Dlle), 6 sept. — Gonneville (de), 7 janv. — Gontier, 23 juil. — Goodyeer, 22 mars. — Gorbineau, 2 août. — Goret, 10 mars et jours suivants. — Gorit, 19 fév. — Gorteau, 14 mars. — Gory, 10 nov. — Gossart, 20 janv. — Gosse, 3 oct. — Gosselin, 5 janv. — Gosset, 15 juil. — Gouard, 9 mars. — Goubert, 6 oct. — Goudot, 15 nov. — Gouthier (Ve), 29 avril. — Gouillon, 26 mars. — Gouilly, 12 oct. — Gouin, 22 fév., 6 déc. — Goujon, 8 déc. — Goujon (fille), 29 oct. — Gouvenet, 26 août, 15 sept. — Goupil, 14 nov. — Goupillat, 31 août, 19 déc. — Goupillot, 9 avril. — Gouard, 26 mars. — Gourdon (fille), 18 mai. — Gouret, 10 janv. — Gourmes, 1 août, 2 sept. — Gourlay (fille), 27 juil. — Gourmelin, 15 mars. — Gousset, 14 avril, 2 mai. — Gouverneur, 19 mars. — Gouville, 7 avril. — Gouzel (Marie), 10 déc. — Govin, 29 avril. — Gramain, 10 sept. — Grandin, 25 oct. — Grandoni, 17 mai. — Grangerard, 31 mars. — Grandvillot, 25 août. — Grangis, 16 sept. — Granier, 26 mars. — Granier de Vinzac, 10 mai. — Granjon-Gaillard, 4 fév. — Gras dit Panary, 5 juil. — Gras-Preigne, 24 janv., 28 mai. — Gras-Prévêlle, 28 mai. — Grasse, 21 mai. — Grasse (Henri de), 19 mai. — Grasset, 15 nov. — Gratraud, 25 janv. — Gratton, 3 oct. — Graugonnel, 6 avril. — Graux dit Lamolet, 11 août. — Gravin (De), 30 avril. — Graziani, 1 janv., 4 juil., 3 août. — Gressier, 2 mai. — Grégoire, 27 août, 16 sept. — Grellic, 25 oct. — Grellet, 23 fév., 1 mars, 2 juil. — Grelond, 15 juil. — Gremelle, 11 avril. — Grenaud, 17 mai. — Gremié (De), et fils, 10 sept. — Grenier (Fe), 4 avril. — Grétry, 12 fév. — Griffoul, 30 juil. — Grilhaut des Fontaines, 3 sept. — Grillette, 26 juil. — Grillo, 21 juil. — Grimaldi (de), 26 juil., 19 août. — Grimaud, 18 juil. — Grimpel (Ve), 21 mars. — Gringuellard, 8 août. — Griveau, 31 oct. — Groboz, 5 juil. — Grognaert, 20, 27 déc. — Grolleau-Villegueury, 4 avril. — Grölling, 11 août. — Grosjean, 28 janv., 23 avril. — Grosse, 15 déc. — Grossmann, 15 avril, 17 août. — Grou, 9 nov. — Groussat, 26 déc. — Grouvel, 28 fév. — Grude, 10 mars et jours suivants. — Gruetz (fille), 30, 31 mars. — Guahbas, 6 janv. — Guichère, 22 oct. — Guédé, 18 avril. — Guédono (général), 19 fév., 29 nov. — Guelfier, 27 juil. — Guéguen (Fe), 30 mai. — Guenaire, 8 mars. — Guéneé (De), 21 avril. — Guény, 31 août. — Guépin, 28 fév. — Guépeatte, 14 déc. — Guerdard, 27 août, 11 nov. — Gueret, 18 mars. — Guérin, 25 avril, 21 juil., 9 sept., 14 nov. — Guérin (magistrat), 20 juil. — Guérin (Ve), 6 mai. — Guernier, 10 déc. — Guernier, 8 sept. — Guerrero, 28 nov. — Gués, 17 août. — Guésier, 8 fév. — Guet, 15 avril. — Guet (abbé), 12 avril. — Guibert, 23 juil. — Guichard, 9 fév., 14 avril, 19 juil. — Guichard, 14 oct. — Guieau, 28 oct. — Guignard, 14 juil. — Guigne de Maisod, 25 août. — Guignon, 18 juil. — Guigoures, 28 janv. — Guiguet, 4 avril. — Guizarro (fille), 3 fév. — Guillaistre, 31 août. — Guillard, 4 mai, 3 juil., 29 déc. — Guillaume, 18 janv., 19 juil., 27 déc. — Guillaume (Fe), 15 juil. — Guillebon (de), 20 juil. — Guillelouette (Ve), 24 fév. — Guillemet

(Dlle), 25 nov. — Guillemot, 4 avril. — Guillemet (Ve), 30 mai. — Guilles-Desbutes, 10 sept. — Guillet, 25 mai. — Guilleux (Fe), 11 nov. — Guillard (Ve), 11 mars. — Guillois, 25 nov. — Guillot, 25 juil. — Guillot Saint-Amand, 14 juil. — Guillou, 29 juil. — Guilly, 7 mai. — Guilleseau (Dlle), 24 nov. — Guimard, 6 août. — Guimbertan, 25 janv. — Guincêtre, 6 janv. — Guio, 19 janv. — Guirmand, 18 janv. — Guio, 12 mai. — Guizard, 9 déc. — Guitel, 16 nov. — Guiltin, 20 mai. — Gustave, 9 déc. — Guy, 21 janv. — Guy-Stéphane (De), 6, 26 juil., 10 août. — Guyard, 20 août, 8 déc. — Guyho, 3 nov. — Guyonnie, 24 août. — Guyot, 18 août, 27 décembre. — Guys, 20 juil.

H

H., 20 mai, 9 sept. — H... (de Honfleur), 7 juil. — D... (Lucien), 7 oct. — H... (d'), 28 fév., 15 nov. — H... (suicide), 27 juil. — H... (évasion), 27 oct. — Hache, 20 juil. — Hackspil, 22 oct. — Hadrot, 27 juil. — Hainguerlot, 14 juil. — Halay (De), 8 avril. — Halder, 6 avril. — Halet, 16 juil. — Hallem, 25 fév. — Hallez, 13 avril, 12 déc. — Hallier, 11 juil. — Halphen, 5 mars, 26 oct., 11 nov. — Hamel, 5 mai. — Hamering, 22 avril. — Hamilton, 5 mars, 25 oct. — Hamon, 2 avril. — Hanne, 23 fév. — Hannin (Ve), 22 oct. — Hanrot, 2 mars et jours suivants. — Harambou (de), 9 mai, 30 déc. — Harcourt de Nully, 30 sept. — Harodin, 14 fév. — Hareng, 28 juil. — Harmand, 3, 16 juil., 21 janv. — Harne, 30 juil. — Haroul (commune), 28 mars. — Harrison-Page, 27 juil. — Harsault (commune), 28 mars. — Hartere, 21 juil. — Hassan, 27 janv. — Hauguel, 28 nov. — Hautpous, 5 mars. — Hava, 2 août. — Havel, 19 déc. — Havret, 10 nov. — Haxaire (Dlle), 31 déc. — Haye, 15 juil. — Hayet, 5 oct. — Hébert, 19 janv., 11 fév., 21 avril, 24 juil., 23, 29 juil., 19 août, 8 oct. — Hébert des Roquettes (Ve), 5 avril. — Hébert de Beauvoir, 7 nov. — Hébrard, 7 fév. — Heckeren (de), 5 juil. — Heclor (d') de Rochefontaine, 16 mai. — Hedde, 6 juil., 8 août. — Heidsieck et Ce, 7 avril. — Hélie, 25 avril. — Héliot, 19 fév. — Hémard, 17, 23 août. — Heng-shé, 3 janv. — Henriks, 6 avril, 17, 31 mai, 6, 24 juil., 30 août, 17, 24, 30 déc. — Henricq, 2 déc. — Henriquet, 31 janv. — Henry, 10 janv., 22 avril, 1 juil., 11 oct. — Henry (abbé), 20 janv. — Henry (François), 31 août. — Hérard (fille), 29 déc. — Hérault, 1 juil. — Hérauld, 19 mars. — Herbelot (d'), 8 déc. — Herbignac, 1 juil. — Hermant, 11 nov. — Hermant, 26 août, 14 sept. — Heron, 15 juil. — Herr, 25 mars. — Herrera (fille), 23 sept. — Hervault, 16 juil. — Hervé, 21 juil., 4 août, 21 oct. — Hervey, 22 nov. — Hesse, 15 oct. — Heudbert, 27 août. — Heugel, 19 oct. — Heurtault (Dlle), 12 avril. — Heurtault, 27 janv. — Heurtey, 1 juil., 20 oct. — Heuzé, 14 mars. — Hibban, 9 déc. — Higon, 9 avril. — Hilbert, 2 mars et jours suivants. — Hilget, 15 juil. — Hillot, 30 avril. — Hiltbrand, 19 août. — Hippert, 22 avril. — Hittler, 29 sept. — Hivonnat, 20 juil. — Hoart, 14 avril. — Hocq, 4 mai. — Hocquart, 13 août. — Hodouin, 9 nov. — Hoener, 26 juil. — Hoff (Ve), 16 mars. — Hoffman, 2 août, 28 oct., 21 nov. — Hoffmann (fille), 16 juil. — Holland, 14 juil. — Hollande-Vallez, 5 juil. — Hollinger, 7, 30 déc. — Holozet, 12 déc. — Holvet, 30 sept. — Hompesch (de), 7 juil. — Homsy, 2 mars. — Hope, 12 fév., 8, 11, 17 juil., 15, 23 juil., 8 août, 30, 31 déc. — Horn, 5 fév., 8, 11, 17 juil., 15 sept. — Hory (Fe), 12, 13 janv. — Hospice de Caen, 17 janv. — Hospice de Vitry, 12 janv. — Hostein, 11 nov. — Hotten, 22 avril. — Houdaille, 4 août. — Houdart, 4 juil. — Houdetot (comtesse d'), 17 mars. — Houdin, 8 avril. — Houé, 8 sept. — Houlié, 4 avril. — Houllier, 4 mai, 10 août. — Bourin (Ve), 30 juil. — Houssau (De), 4 août. — Houssaint, 14 déc. — Houssard-Jonquet, 5 avril. — Houssaye, 4 mars. — Houssiaux, 8 août. — Houssin, 10 mars et jours suivants. — Hu (Fe), 10 mai. — Huan, 10 janv. — Hubbard, 11 janv., 23, 24 mars, 29 avril, 18 juil. — Huber, 13 août. — Hubert, 2, 18 fév., 28 mai, 20 août. — Hubert (Dlle), 31 août. — Hubéry, 13 oct. — Hubin, 12 mai. — Huchet, 23 mai. — Hue, 23 mai, 14 juil. — Hue, Lamarque et Ce, 12 déc. — Huet, 8, 21 mars. — Hugé, 1 juil. — Hugel, 20 mars. — Huguenin, 14 fév. — Hugues, 14 janv. — Huguet, 20 juil. — Huguer, 31 janv. — Hulma, 5 mars. — Humbert, 16 avril, 25, 30 mai. — Huot, 11, 20 janv., 7 mai, 27 juil. — Huré, 23 fév., 23 mars. — Huré (Dlle), 11 mars. — Hurel, 5 nov. — Hurlain, 10 mars et jours suivants. — Hurtel, 20 juil. — Hyrvoix, 10 oct.

I

Ibaizaire, 13 oct. — Icard, 2 juil. — Illat, 24 fév. — Illien, 9 mai. — Illig, 8 déc. — Imbert, 28 janv. — Industrie (bateau), 31 mars. — Innocent, 15 avril, 21 nov. — Innocenti, 20, 21, 23 mai. — Isabelle, 10 juil. — Isambert, 1 sept., 27 oct. — Israël et Reims, 5 juil. — Istau (Ve), 16 avril. — Izabo, 29 juil. — J... (forçat libéré), 18 août. — J... (De), 14 déc. — J... (Josephine), 8 août. — J... (Dlle), 17, 19 août. — Jabert, 28 déc. — Jacob (D), 28 mai. — Jacobsen, 9 nov. — Jacobet, 24 août. — Jacotot, 10 janv., 19 mars. — Jacobet, 8 mars. — Jacquet, 2 déc. — Jacquemard, 27 mai. — Jacqueme, 19 avril. — Jacquemont, 28 mars. — Jaquet, 8 avril, 10, 16 mai, 5, 12 juil. — Jaquier de Terrebasse, 20 juil. — Jacquinet (fille), 30 avril. — Jacquinoit, 4 mai. — Jacquet, 3 mai, 21 oct. — Jaffro, 1 fév. — Jager, 21 janv. — Jahan du Cormier, 27 juil. — Jailion, 7 nov. — Jait (Dlle), 4 janv. — Jalabert, 26 août. — Jallu (Ve), 2 sept. — Jambon, 16 juil. — Jamel, 1 juil. — Jamés, 25 janv. — Jamet (Dlle), 2 août. — Janin (Jules), 20 mai. — Janvier, 16 mai. — Jardin, 25 mai. — Jarnoski (comtesse), 25 janv. — Jaspierre, 30 mars. — Jassaud, 4 juil. — Jaubert, 11 janv. — Jaucou (commune), 9 août. — Jaud, 11 janv. — Jaupêtre, 9 déc. — Javal, 29 janv., 2 avril, 12 oct. — Jean, dit Carcassonne, 16 avril. — Jean, dit la Dérouette, 17 mai. — Jean et Moraine, 27 janv. — Jean de Matha père, 26 août. — Jean-Louis, 3 oct. — Jeanne, 10 nov. — Jeannin (fille), 27 avril. — Jeanron, 15 déc. — Jeannelme, 5 fév. — Jehl (fille), 7 déc. — Jérôme, 14 oct. — Jeunesse, 14 juil. — Jober, 11 mars. — Jobery, 17 nov. — Jodot, 9 juil. — Joensson, 2 déc. — Joffrin (Fe), 29 déc. — Johansson (Marie), 6 juil. — Joiron, 11 janv. — Joliet, 26 avril, 28 juil. — Jolly ou Joly, 14 mars, 11 mai, 25 janv., 13 juil. — Joimand, 14 avril. — Jonquin, 26 janv. — Joron, 31 janv. — Joris, 10 mai. — Jory, 15 avril. — Joseph, 19 mars. — Josephine, 17 mars, 2 sept. — Jossard, 17 août. — Josset (fille), 26 sept. — Joubert, 21 sept. — Jouet de Lanciaudis, 22 janv. — Jouhanneau, 27, 28 juil. — Jouin (fille), 24 juil. — Joumar, 26 mars, 19 sept. — Jourdain, 33 juil., 8 déc. — Jourdan, 1 avril, 20 sept., 12 nov. — Jourdanet, 14 oct. — Journauld, 16 mars. — Journoux : Agriculture (l'), 10 août, 2 déc. — Bulletin de Paris, 29 juil. — Charivari, 19 fév., 23 avril, 12 mai, 21, 28 juil. — Constitutionnel, 7, 14, 28 janv., 4, 9, 25 fév., 9 avril. — V. Veron : Courrier républicain, 22 mars. — Epogée, 5 mars. — Espérance du peuple, 25 fév. — Estafette, 22 janv. — Figaro, 29 juil., 2 déc. — Gazette de Flandres, 28 avril. — Gazette des affaires, 23 fév., 25 juil. — Gazette des hôpitaux, 6 avril, 15 juil. — Illustration, 17 janv., 22 juil. — Industrie, 16 mars. — Journal des Enfants, 18 avril. — Journal des Faits, 28 janv. — Journal pour Rire, 22 juil. — Liberté de Lille, 18 mars, 5 avril. — Lingère parisienne, 6 juil. — Moniteur de l'industrie, 17 mars, 29 avril, 2 juil. — Moniteur des hôpitaux, 7 déc. — Necrologie (le), 18 fév. — Patrie, 16 fév. — Pays, 4 juil. — Presse, 23, 29 janv. — Presse religieuse, 2 avril. — Univers, 4 avril. — Jousse, 18 nov. — Jouve de Bor, 7 janv., 1 mars. — Jouvey (Ve), 30 mars. — Jouy, 25 mai. — Jouy des Roches, 29 mars. — Joye-Denys, 26 janv. — Jubert, 7 juil. — Juge, 17 nov. — Juillet, 27 janv. — Julien frères, 6 juil., 19 nov. — Julienne, 7 fév., 2 avril, 5 juil. — Julien ou Julien, 23 fév., 24 nov., 29 mars, 29 avril, 17 juil. — Jumelais, 16 mai. — Jungers, 2 avril. — Junquet, 15, 22 août. — Justin, 11 mars. — Jutard, 28 juil. — Jureaud, 24 nov.

K

K... (D' de), 23 juil. — Kaddour, 20 juil. — Kaisé, 11 mai. — Kalemain, 30 mars.

Keiser, 23 sept. — Kempes, 8 sept. — Kennevez (Fe), 11 nov. — Kieffer, 10 mars. — Kirby, Biard et Ce, 13 avril. — Kist, 2 mars et jours suivants. — Kieffer, 14 avril. — Klé, 31 oct. — Klein, 17 août. — Kluin, 29 oct. — König, 24 mai, 16 nov. — Koller, 27 juil. — Koffersmidt, 24 sept. — Kolb, 23 sept. — Kolling, 5 sept. — Koscielski, 2 mars et jours suivants. — Kraft, 30 juil. — Krebs, 9 déc. — Kreiner, 24 janv. — Kruein, 31 mai. — Krupp, 28 juil. — Kuennemann, 9 mai. — Kuentzler, 16 déc. — Kuentzler, 19 nov. — Kuhne, 15 juil. — Kunnine (Dlle), 18 oct. — Kysens, 23 sept.

L

L., 18 fév., 6, 13, 28 avril, 31 mai, 21 juil., 26 août, 12 oct., 8 nov., 31 déc. — L... (Jules), 2 mai. — L... (Fe), 3 oct., 30 nov., 2 déc. — L... (Eugénie), 11 août. — L... (Victorine), 1 fév. — L... (fille), 9 avril, 15 nov. — L... (Josephine), 6 juil. — L... (voisur), 13 sept. — L... (Théodore), 8 oct. — L..., imprimeur, 10 déc. — Labal (Fe), 22 juil., 18 août. — Labarrère, 15 avril. — Labat, 11 oct. — Labaume (de), 17 nov. — Labaue, 15 juil. — Labille, 22 oct. — Labonne, 13 sept. — Laborde (Fe), 24 fév. — Laborie, 29 mars, 24 août, 8 déc. — Laboriette (de), 10 fév. — Laboulaye, 6 sept. — Laboup, 12 mai. — Labouriau, 26 nov. — Labrousse, 27 juil., 22 sept. — Labrousse de Veyras, 14 nov. — Laburthe, 30 mai, 12 juil. — Lacaze, 21 oct. — Lacaze, 7 juil. — Lachausse, 13 janv. — Lachèvre, 1 sept. — Laclaverie, 18 août. — Lacombe, 17 mars, 19 août. — Lacombe de Châteaueux, 5 janv. — Lacordaire et Mention, 28 fév. — Lacoste, 4 janv., 16 avril, 22 juil., 9 déc. — Lacoste (magistrat), 6 janv. — Lacoste (Fe), 1 sept. — Lacotte, 3 mai. — Lacouche, 20 juil. — Lacour, 26 janv., 3 sept. — Lacour Deriberprey, 3 janv. — Lacouture (de), 2 juil. — Lacrampe, 28 fév., 31 oct. — Lacroix, 6, 24 janv., 30 mai, 1 juil. — Lacroix frères, 9 fév. — Lacroix-Lacrisse, 27 juil. — Ladrix, 27 déc. — Lafabrière, 15, 22 août. — Lafaculle, 15 juil., 11 nov. — Lafaille (Ve), 10 août. — Lafargue, 21 oct. — Lafaurie-Rousset, 4 mars. — Lafitte (Charles), 12 nov. — Lafitte, Bullier et Ce, 18 mai, 8 sept. — Lafond (Dlle), 18 mai. — Lafitte, 31 oct. — Lafize, 11 janv. — Lafon, 1 août. — Lafond, 19 avril. — Lafont (héritiers), 6 juil. — Laforest, 27 avril. — Lafosse, 15 déc. — Lafourcade, 15 déc. — Lagable, 31 oct. — Lagardelle, 12 oct. — Lagarrigue (De de), 23 fév. — Lagier, 4 août. — Lagueronnière (de la), 19 sept. — Laiguel, 26 janv., 9 déc. — Laine (Ve), 5 fév. — Lainé, 23 avril, 29 juil. — Lait, 29 janv. — Lalaun, 29 juil. — Lalande, 10, 29 sept., 20 octobre. — Lalarme, 6 juil. — Lallégue, 28 juil. — Lallou, 10 août. — Lallemand, 29 déc. — Lallier, 4 janv. — Lalou, 10 oct. — Lalouel, 20 avril. — Laloette, 17 mars. — Lalourey, 26 août. — Laloyer (Fe), 8 déc. — Lamarche, 21 nov. — Lamarque, 5 avril, 12 mai. — Lamaury, 20 juil. — Lambert, 30 avril. — Lambert, 28 fév., 8, 28 mars, 15 oct. — Lambert (magistrat), 16 mai. — Lambinet, 4 oct. — Lamey, 3 avril. — Lamblot, 20 sept. — Lamboy, 29 avril. — Lameau (De), 19 oct. — Lamennais (de), 1 mars. — Lamielle, 5 mai. — Lamit, 6 sept. — Lamothe, 12 juil. — Lamoureux, 30 déc. — Lamoureux et Pujol, 22 sept. — Lamperrière, 14 déc. — Lamy, 11 janv., 4 avril, 6 sept. — Lancelin, 14 mars. — Lanchon, 25 avril. — Lanciaux, 16 juil., 7 juil. — Lancy (fille), 29 oct. — Landais, 14 fév., 21 mai, 2 août. — Landon, 6 juil. — Landré, 15, 22 janv. — Lang, 16 nov. — Lange, 2 mars et jours suivants, 29 juil. — Lanfrey et Beau, 14 déc. — Langhendries, 30 juil., 26 nov. — Langlois, 9 juil., 5 août. — Langlois (Fe), 9 sept. — Langlois et Langlé, 6 août. — Lannelongue, 27 août. — Lannois (Ve), 4 juil. — Lanot, 23 mai. — Lanquetot, 5 juil. — Lanthoine, 8 juil. — Lantoin, 23 juil. — Lapaille (de), 14 oct. — Lapanoux, 28 mars. — Lapeyre, 3 mars. — Lapeyrie de Chavigny, 9 déc. — Laplagne Barris, 21 janv. — Lapeyrière (de), 31 déc. — Laporte, 10 janv., 20 sept. — Lapoussière, 3 sept. — Laprevote, 20 juil. — Larade et Ce, 18 juil. — Laratte, 28 avril. — Larbin, 18 nov. — Larché, 31 janv., 17 mars. — Lardière, 18 janv. — Larget (De), 31 mai, 8 nov. — Larigot, 28 déc. — Larive (héritiers), 17 mai. — Larivière, 1 juil. — Larinet, 5 janv. — Laroche, 17 juil. — Larocheoucaud (de), 21 nov. — Larochejaquelein (De de), 30 avril. — Laroche-Lafont, 14 juil. — Larrouy, 16 avril. — Larsonneur, 15 avril. — Lartel, 11 janv. — Lasseret, 15 janv. — Lasserre, 20 oct. — Lassaré, 9 juil. — Lassaré, 16 déc. — Lasserre, 27 avril. — Lasserre, 30 mai. — Lasserre, 7 fév., 7 mars, 17 juil. — Lasser, 3 oct. — Lasticol, 26 juil. — Lataille (de), 16 mai. — Latour, 18 avril, 15, 20 juil. — Latour (huissier), 27 juil. — Laubinière (de), 11 janv. — Laubreaux, 15 juil. — Laugardière (de), 11 janv., 3 mars. — Laugier, 25 juil. — Lault, 3 juil. — Launay, 9 nov. — Laure, 9 sept. — Laurence (De), 4 mars, 20 déc. — Laurenon, 24 mars, 8 juil. — Laurens (Fe), 29 oct. — Laurent, 11 janv., 11 avril, 8, 20 juil., 11 oct. — Laurent Richard, 18 mai. — Laurentie, 24 août. — Lauriches, 26 mars. — Laurier, 21 oct. — Lausseret, 25 nov. — Lazerat (Fe), 28 déc. — Laval, 15 déc. — Lavallée, 7 avril. — Laval, 3 sept. — Lavedan, 11 juil. — Lavergne, 8 juil. — Lavergne (fille), 16 nov. — Lavezzari, 11 juil. — Laville, 27 juil., 15 sept. — Lavinière, 13 avril. — Lavocat, 21 juil. — Lavodrine, 24 fév. — Lavoine, 3, 4 oct., 28 déc. — Lawrence, 30 juil. — Lawrence (fille), 26, 28 oct. — Lay, 25 juil. — Layens (Dlle de), 30, 31 mars. — Lazera (Dlle), 23 juil. — Léaume, 30 juil. — Lebaud, 7 déc. — Lebec, 4 mars. — Lebegue, 14 juil. — Lebel, 20 août. — Lebel, 2 mars et jours suiv. — Lebert, 31 oct. — Lebigre (Ve), 3 août. — Leblanc, 16 mars, 7 avril, 2 juil., 13 juil. — Leblanc (Ve), 9 mars. — Leblanc de Castillon, 11 janv. — Leblé (Ve), 5 avril. — Leblond (mère), 17 août. — Leboe (Ce), 13 août. — Lebeuf, 25 mars, 23 juil. — Lebotou-Desmortiers, 4 avril. — Leboucher, 10 mars et jours suiv., 6 avril, 6 juil. — Leboulle, 11 janv. — Lebourdous (Fe), 10 oct. — Lebourgeois, 17 mai. — Leboyer et Edel (Ce), 9 mai, 9 déc. — Lebreton, 2 fév., 18 juil., 9 août, 14 nov., 10 déc. — Lebreton, 10 mars et jours suiv. — Lebrun, 18 avril. — Leby, 21 janv. — Leccalle, 18 avril. — Lecollier, 24 fév. — Lecam, 31 oct. — Lecante, 26 sept. — Lecart, 22 oct. — Lecat (Ve), 29 mars. — Lecaux (Ve), 30 mai. — Lecerf, 6 oct. — Leclachère (fille), 18 juil. — Leclatelin, 19 août. — Leclair, 14 avril. — Leclanche, 21 juil. — Leclerc ou Leclère. — Leclerc (coiffeur), 12 août. — Leclère (Fe), 10 juil. — Leclerc (magistrat), 2 mai. — Leclerc de Juingé, 11 nov. — Leclerc-Ducille, 20 juil. — Leclézio, 16 mai. — Leccoq, 23 avril. — Leccoq (fille), 1 déc. — Leccointre, 28 fév. — Leconte ou Leconte, 25 janv., 16 fév., 8 mars, 19 avril. — Leconte-Delour, 20 déc. — Leccoq, 11 juil., 25 oct. — Leccornu, 6 janv. — Leccourt, 13 avril, 12 juil. — Leccouvé, 5 janv. — Leccrivain, 12 fév. — Lecus et Ce, 28 janv. — Lecus et Quinot, 8 mars. — Lecuyer, 10 janv., 11 avril. — Ledan, 9 sept. — Ledigois, 19 mars. — Ledochowski, 30 nov. — Ledonné-Girard

Mergoil, 26 avril. — Merieux, 14 avril. — Merle (Fe), 3 sept. — Meronin, 30 avril. — Mertian, 9 mai. — Merueilleux-Duvignaux, 31 janv. 8 déc. — Mery, 15 juin. — Méry (de), 3 juin. — Metangoul, 3, 10 mai. — Mesmin, 20 sept. — Messageries générales, 21 fév., 13 juil., 8 août. — Messageries impériales, 29 janv., 19 fév., 4, 22 juin, 28 juil., 8 août. — Messel, 18 août. — Messias, 8 oct. — Metman, 10 janv. — Mettray, 3 août. — Meulé, 15, 16 déc. — Meullier, 12 mai, 28 oct. — Meunier, 20 juin, 11 août, 14 déc. — Meunier (fille), 15 juin. — Meurdras, 25 mars, 14 avril, 6 mai. — Mevil, 26 mars. — Meyer, 7 janv., 21 mars, 2 avril. — Meyer (fille), 16 nov. — Meynard de Franc, 7 juil., 4 août. — Mezenge, 28 juil.

Miard, 5 mai. — Micard, 6 avril. — Michallet, 3 mai, 8 juil. — Michaud ou Michaux, 19 mai. — Michaud (Biographie), 5 mai, 15 juil., 17 déc. — Michaud (fille), 19 avril. — Michaux, 29 juil. — Michel, 7 avril, 24 mai, 22 juin, 24 sept., 17 déc. — Michel (magistrat), 31 janv. — Michel de la Morvonnais, 28 mars. — Michel-Lévy, 7 juil. — Michelet de la Chevalerie (Ve), 6 avril. — Micoud, 1 juin. — Miffet (Fe), 15 avril. — Migeon, 20 mai. — Migne, 16 avril, 15 juil. — Migne (abbé), 6 sept. — Mignerot, 7 janv. — Mignot, 26 fév. — Milahussou, 11 mars. — Milandre, 14 juin. — Milesy, 9 sept. — Milhas, 10 fév. — Millard, 25 fév. — Millet, 21 janv., 17 oct. — Milliat, 15 juil. — Millot, 25 juil., 7 déc. — Mindé (Dlle), 2 mars. — Mines de la Loire, 19 juil., 14 sept. — Mines de Blanzy, 22 avril, 9 nov. — Mines de Ferrière, 18 avril. — Minet, 10 déc. — Mineurs belges (société), 22 fév. — Minot, 10 mars et jours suivants. — Mirabel-Chambaud, 30 mai. — Mirablon, 9 mars. — Mire, 6 août. — Mirecourt (de), 29 mars, 23 avril. — Mirès, 7, 14 janv., 4 mars, 9, 12 avril, 4, 18, 26 juil., 7, 21, 24 nov., 12, 13, 16 déc. — Miron de Lespigny, 20 sept. — Mirouse, 3 nov. — Mirzan, 9 mars. — Mittaine, 3 sept.

Mocquet, 15 oct. — Mohamed-el-Hadj, 15 juin. — Mohamed-ben-Israhim, 24 août. — Mohamed, 15 juin, 27 juil. — Moiana, 30 juin, 4 juil. — Moinière, 7 nov. — Moisson, 28 fév. — Molard dit Guillot, 3 juin. — Molay, 6 août. — Molen de St-Poncy, 26 déc. — Moléon, 12 août. — Monbrun, 19 janv. — Monchiron, 2 mars. — Moncigny (De de), 29 oct. — Moncoursier-Beauregard, 9 déc. — Mondutaing, 1 avril. — Moncus (De), 10 nov. — Mongenot, 5 fév. — Mongins de Roquefort, 17 nov. — Monguin, 7 mai. — Monmeau, 19 juil. — Monnin (Ve), 2 août. — Moniot, 8 juil. — Monnerie, 17 juil. — Monnerin, 15 sept. — Monnet, 14, 21 nov., 16 déc. — Monnier, 10 oct., 7 nov. — Montagnier, 18 oct. — Montaigne (fille), 29, 30 nov., 1, 2, 8 déc. — Montailleur (De), 23 fév. — Montalbert (de), 9 juil. — Montané et Ce, 6, 9 juin. — Montaud, 5 fév., 3 nov. — Montauzié, 27 août. — Montchiron, 11 janv. — Montcla (de), 1 juil. — Monteaux et Ce, 29 sept. — Montebault, 23 nov. — Montéra, 14 oct. — Montfort (de), 18 fév., 1 sept. — Montgenet, 10 juin. — Montgenier, 25 juil. — Montigny, 21 fév. — Montigny-lès-Faucouleurs (commune), 21 juin, 11 juil. — Montlaur (de), 4 juil. — Montoud, 17 nov. — Moore, 13 déc. — Morand, 24 août, 14 oct. — Morand de Joffre, 1 sept. — Moréal (de), 14 mars. — Moreau, 1, 17 janv., 23 sept. — Moreau, 10 mars et jours suivants. — Moreau (magistrat), 17 nov. — Moreau (Emile), 7 juil. — Moreau des Guignols, 9 juil. — Moreau-Sainti, 8 juil. — Morel, 28, 31 janv., 23 avril, 27, 28 juil., 13 juil., 23 déc. — Morel (société secrète), 2 mars et jours suivants. — Morel et Ce, 23 sept. — Morel frères, 3 août. — Morel-Beaulieu, 10 janv. — Morel-d'Arleux, 13 août. — Morelle (Fe), 1 mars. — Morellet, 14 janv. — Moret, 9, 20 avril. — Morice, 11 oct. — Moriceux, 7 avril. — Moriland, 27 juil. — Morille, 28 déc. — Morin, 15, 28 janv., 9 avril, 29 juil., 31 août, 8, 19 déc. — Morin de St-Etienne, 24 juil. — Morin (Ve), 11 nov. — Morineau, 17 juil. — Moriot, 19 janv. — Morisset, 14 janv. — Morize, 15 nov. — Morlet, 3 janv. — Morny (de), 4 fév., 4, 18 juil., 15 nov. — Moron (Ve), 17 juil. — Mortange, 17 mai. — Mortaux (commune), 26 juil. — Mortemart (de), 31 mai. — Mortier, 17 fév. — Mory (de), 9 mars. — Moser, 12 fév., 12, 30 mai. — Motas, 2 mai. — Mothes, 31 mars. — Mothu, 28 janv. — Mothus, 24 nov. — Mottard (fille), 19 avril. — Motteau, 29 déc. — Mouchy (de), 24 nov. — Moulard (Dlle), 7 oct. — Moulé, 25 mars. — Mouley, 7 janv. — Moulin, 1 avril. — Moulin (De), 9 déc. — Moulins à vent (cerce), 29 juin. — Moulins, 28 janv., 12 juin. — Moulins (commune), 19 août. — Mounier, 22 mars, 21 avril, 18 mai, 19 déc. — Mounjo de Silveira, 15 fév. — Mousa-ben-Amar, 23 août. — Mousset (D\*), 7 juil. — Moussin, 11 mars. — Moussoir, 17 oct. — Mouton (Ve), 7 oct., 17 nov. — Montrand, 17 déc. — Moynier, 13 mai. — Moys-Moys, 18 février. — Moysse, 9 juil.

Mudge (min.), 22 déc. — Muguier, 12 mars. — Muller, 3 fév., 1 mars, 18 juil. — Mulant, 17 oct., 12 déc. — Muneret, 15 déc. — Mure, 3 juin. — Mustapha, 24 août. — Mustel, 7 juil. — Musy, 1 mars. — Mutterel (de), 17 oct.

Mycère (fille), 13 janv. — Mython (de), 28 fév.

N

Nabonne, 2 sept. — Nabour, 10 oct. — Nacquart, 31 oct. — Nancy-Pansée (D\*), 27 juil. — Nanteuil (de), 18 fév. — Napoléon (prince), 1 nov. — Nardin, 5 déc. — Naudin, 18 nov. — Navet, 24 août. — Navois, 26 fév. — Nazet, 10 sept.

Néant, 30 mai. — Nébel, 28 juil. — Nectoux, 23 juil. — Née, 31 oct. — Nègre-Lagrange, 7 avril. — Nettancourt (de), 8, 14 fév. — Neuman, 9 juil. — Neuville, 17 août. — Neuvilly (commune), 9 fév. — Neveu, 27 déc. — Neveu (fille), 21, 28 déc. — Neveu-Lemaire, 10 janv. — Neyremand (de), 16 mai. — Nez, 14 avril.

Niclaud, 10 août. — Nicol de la Belesse, 16 mai. — Nicolas, 17 janv., 16 fév., 29 mars, 5 juil., 19 sept., 21 oct. — Nicolle, 25 juil. — Nicolle (Df), 25 oct. — Nicollier, 7 juil. — Niederhouser, 12 fév. — Niepce, 31 oct. — Niet, 22 sept. — Nio-gret, 27 juil. — Nissen, 2 avril.

Noblecourt, 17 mai. — Nohlet, 7 juil., 17 sept., 26 oct. — Nohlot, 1 sept. — Nodler, 13 déc. — Noël, 6 oct., 5 déc. — Noël, 10, 31 janv. — Nole, 31 mai. — Normand, 8, 16 mars, 8 déc. — Note, 19 mars. — Notre-Dame, 30 juil. — Notre-Dame-Leroy, 26 nov. — Nourry (Ve), 5 oct. — Nouvel, 3 déc. — Nover, 9 avril.

Nyon, 22 nov.

O

O... (Léon), 21 avril. — Oberthal (Dlle), 28 mai. — Oberty, 25 juil. — O'Brien, 25 avril.

Odier, 31 janv.

Oger du Rocher, 16 mai.

Olivarez, 30 sept. — Olivier ou Ollivier, 4 janv., 12 avril, 9 sept. — Ollinger, 10 mars. — Olympe (Dlle), 5 sept.

O'Mahony (comtesse), 6, 9 juil. — O'Meara, 4 mai. — Omnibus de la Seine, 28 janv.

Ophélie (Dlle), 12 fév.

Orani, 1 oct. — Orban, 16 mai. — Orhaut, 19 août, 15 sept. — Orival (Df), 14 mars. — Orléans (héritiers d'), 2 mai. — Orlic (Ve), 18 mai. — Orriols, 25 août. — Ortol, 5 déc.

Oswald, 22 août.

Oudet (Fe), 26 oct. — Oudin, 9 fév., 22 juil. — Oudiné, 21 fév. — Oury, 13 mai, 9 juil., 13 juil., 25 août, 5 sept. — Ouvrard, 7 oct. — Ouzaneau, 15 oct.

Ozanne, 21 nov.

P

P... 24 juil., 16 juil., 15 oct. — P... (docteur), 21 fév. — P... (Théod.), 3 fév. — P... (Albert), 19 août. — P... (Ernestine), 27 janv. — P... (Dlle), 23 juil. — P... (Fe), 13 sept. — P... 2 Sévres, 18 oct. — Pacarin, 6 oct. — Page (Dlle), 18 juil. — Pagnelle de Larret, 27 déc. — Pagnère, 25 mars. — Pagnuelle, 31 oct. — Pajot, 25 fév. — Pales (Ve), 31 août. — Paligant, 7 oct. — Palladium (Ce), 3, 17, 25 mai, 5 août, 21 déc. — Pallu, 4 juil. — Pallumeri, 10 juil. — Palmiers (ville), 28 juil. — Panay, 18, 23 avril. — Panel, 19 janv. — Paniaga, 30 août. — Panier, 15 sept., 18 oct. — Paris, 10 août. — Pannier (Ve), 5 déc. — Pantin, 12 mai. — Pape, 20, 22 janv. — Papeiro, 27 janv. — Papin, 20 mai, 19 déc. — Paradis, 19 mars. — Par-diction, 21 juil. — Pardo et Ce, 9 juil. — Parelle, 28 juil. — Parent (héritiers), 26 janv., 4 fév. — Parent, 2, 18 fév. — Parenteau, 10 mars et jours suivants. — Parenteau-Dubougnon, 9 déc. — Parès, 22 sept., 26 nov. — Parion, 1 nov. — Paris, 2, 11 août. — Paris (Df), 18 mai. — Pariset, 31 mai, 27, 28 juil. — Parisot, 30 mars. — Pariquet, 9 mars. — Parquin, 25 nov. — Parret, 7 juil. — Parron (Dlle), 28 juil. — Pascaud, 23 juil. — Passenaud, 24 janv. — Passerard, 15 sept. — Passeron, 28 juil. — Passonnais, 27 août. — Pasteur, 30 août. — Paston, 13 déc. — Pastor, 8 sept. — Paternelle (la), 23 déc. — Patin, 24, 26 fév., 17 oct. — Paton, 22 oct. — Patras, 31 janv. — Patron, 13 août. — Patten, 3 fév. — Paul et frère, 17 mai.

P

— Patureau-Mirand, 9 déc. — Paulin, 23 avril, 8 sept. — Paulinier, 8 nov. — Paulmier, 17 nov. — Pavie (De), 22 avril. — Pavy, 5 avril, 14, 16 mai, 16 juil. — Pavy (Df), 12 sept., 22 nov. — Payan-Dumoulin, 14, 20 oct. — Payen, 2 mars et jours suiv. — Payne (D\*), 21, 22 oct. — Payrou, 5 mai. — Peccate, 9 mars, 22 avril, 24, 25 oct. — Pech, 14 nov. — Pêcheur, 2 mai. — Pécot, 21 oct. — Pécourt, 22 janv. — Pector, 16 fév. — Péhan, 10 nov. — Peigne, 26 août. — Peillon (D\*), 12 juil. — Pélérin (Fe), 29 avril. — Pelet, 17 juil. — Pellissé de Montéont, 30 sept. — Pellain, 9 fév. — Pellaut, 12 janv. — Pellerin, 30 sept. — Pelletier, 25, 30 mars, 1 juil., 22 oct., 6, 7 déc. — Pelletier et Ce, 19, 20 avril. — Pelletier (De), 14 avril. — Pelliaud, 29 oct. — Pellissier, 13 août. — Pelloquin, 2 juil. — Pellet, 2 sept. — Pelloux, 24 juil. — Pelouille, 3 mai, 11 août. — Peltier, 2 mai, 18 juil. — Peluche, 3 sept. — Penancier, 1 juil. — Pénau, 14 mars, 6 mai. — Penigaud, 31 oct., 1 nov. — Penjon, 6 janv. — Pennejan, 6 juil. — Penneret, 11 juil. — Penot, 11 mai, 19 août, 28 oct., 14 nov. — Pepin, 28 oct. — Péral, 28 nov. — Pérard, 9 mars. — Perchet (De), 19 août. — Percin (de), 3 sept. — Perdriau, 17 sept. — Péré, 18 août. — Percire, 6 déc. — Péréti, 16 mai. — Pérey (Ch.), 9 juil. — Pérez, 13 août. — Péricat, 24 fév. — Péricaud, 4 fév. — Périé, 13 août. — Pécin (Ve), 11 fév. — Permetel, 23 fév. — Pernetty (Ve), 18 fév., 21 nov. — Perregaux, 11 juil. — Perrein, 31 déc. — Perret, 10 oct. — Perrin, 1 juil., 30 déc. — Perrin (fille), 9 juil. — Perrin-Dulac, 28 fév. — Perron, 31 oct. — Perrot, 28 janv., 9 fév., 20 oct., 14 nov. — Perrot de Chelles, 17, 23 août. — Perroy, 2 mai. — Perras, 16 mai. — Pers, 3 juil. — Persigny (de), 25 juil. — Persin, 10 déc. — Perthus, 7 sept. — Petus (Fe), 2 déc. — Peschard, 1 mars. — Pesme, 27 déc. — Pétus (fille), 13 mai. — Petit, 23 mars, 22 avril, 4, 8 juil., 27 août, 14, 17 déc. — Petit (Df), 15 janv., 28 sept. — Petit (Ve), 26 fév. — Petit-d'Auvergne, 20 juil. — Petitjean, 5 fév. — Petitjean de Marcilly, 10 janv. — Petit (magistrat), 21 oct. — Petit-Nisbet, 26 avril, 3, 10 mai. — Petit-Pureau, 18 fév. — Petonnet, 22 nov. — Petromane, 7 déc. — Petrovitch, 18 mai. — Pettmann, 26 oct. — Peyrat, 20 août. — Peyrelle, 17 mars. — Peyret (fille), 5 avril. — Peyrot, 13 août. — Pézal, 25 fév. — Pezé, 6 sept. — Pezier, 2 août.

Phalpaup, 13 avril. — Phénix (Ce), 24 janv. — Phialip, 21 sept. — Philarté-Charles, 30 juil. — Philippe, 9, 23 mai. — Philips et autres, 12 janv. — Phulpin, 25 mai.

Pianta, 28 juil. — Piat-Delville, 31 oct. — Piau, 31 août. — Picard, 2 fév., 18, 23 mai, 11 juil. — Picard (Fe), 15 nov. — Picard (Fe), 9 juil. — Pichard, 14 janv., 1 mars et jours suiv. — Pichat, 18 août. — Pichet, 18 juil. — Pichaud, 2 juil. — Pichon, 6 janv. — Pichol, 29 déc. — Picon, 9 nov. — Piconel, 24 fév. — Picot, 8 déc. — Piegue et Piot, 19 mars. — Pidancet, 16 mai. — Pieau et Ce, 5 déc. — Piedagnel, 28 mars. — Piedmonte, 21 juil., 4 août, 15 oct. — Pierlot, 15 oct. — Pierre, 8 janv., 24 juil., 13 juil. — Pierre dit Fontaine, 13 mai. — Pierre (Fe), 1 sept. — Pierrin, 28 avril. — Pierru, 25 mai. — Pietri, 18 janv., 10 juil., 5 déc. — Piévaux, 4 juil., 21 déc. — Pigosse (Fe), 7 fév. — Piguet, 12, 13 avril. — Pignet, 23 juil. — Pignot, 10, 17 mai. — Pillaut-Debil, 9 nov. — Pillot, 2 fév. — Pillot, 21 mars. — Pilou, 29 fév. — Pillé, 3 sept. — Pilté (Ve), 16 avril. — Pinadel, 25 juil. — Pinard, 6 sept. — Pinel-Grandchamps, 26 mars. — Pinet, 18 mai. — Pinette, 14 juil. — Pinexon du Sel, 7 mars. — Pingret (D\*), 15 juil. — Pinocelly, 9 août. — Pison (Fe), 10 juil., 9 août. — Piollet, 8 juil. — Pion, 14 avril, 31 oct. — Piot, 6 déc. — Piot (Ve), 4 avril. — Pipet, 12 janv., 19 déc. — Piplu, 10 juil. — Piron, 7 juil. — Piquet, 14 mars. — Piquet (Ve), 1 janv. — Pirod, 18 fév. — Piron, 20 déc. — Piron (De), 28 mars. — Pissembert, 22 juil., 18 août, 20 sept. — Pissin, 18 janv. — Pista, 22 août. — Pitary, 22 juil. — Pitel, 26 mars. — Pitié, 3 juil. — Pitoizet (fille), 8 fév. — Pitte, 23 mars. — Piver, 3 fév. — Pizoy (Fe), 27 janv.

Placier, 7 sept. — Planché, 6 janv., 25 juil. — Planchet, 5 juil. — Planquette, 9 sept. — Planterion, 10 mars. — Plapin, 17 juil. — Plasson, 9 juil. — Plé-Horain, 28 déc. — Plet (fille), 8 nov. — Pley, 7 juil. — Plisson, 8 avril. — Plocque, 23, 24, 25 mars. — Plogoum, 7, 8 juil. — Plum, 30 juil.

Podevin, 20 sept. — Poignant, 23 mai. — Poigné, 31 janv. — Poimboeuf, 20 avril. — Poinsotte, 1 janv. — Poiré, 9 mai. — Poirier, 11, 28 juil., 17, 25 août, 26, 31 déc. — Poirot-Dorgeon, 7 mai. — Poisson, 11 janv., 3 juil., 11 sept., 14 oct. — Poisvaudelle, 28 avril. — Poitevin, 18 janv., 2 juil. — Poitrason, 19, 21 nov. — Poitvin, 11 fév. — Polak, 5 juil. — Pollet, 8 fév. — Pollock, 18 janv. — Polper, 30 juil. — Polton, 29 juil. — Pomiers, 14 mai. — Pommé, 24 janv. — Pommerollet, 5 mars. — Pompe, 4 avril. — Pompu, 17 nov. — Poncellet, 8 août. — Ponchon, 10 mai. — Poncillon, 23 avril. — Ponderoux, 15 déc. — Ponoroy, 18 janv. — Pons, 7 avril, 19 août. — Pons (Dlle), 23 sept. — Ponsard, 2 mars, 25 juil. — Ponsort (de), 3 juil. — Pont, 5 déc. — Pontalba (De de), 28 déc. — Pontet, 15 juil. — Poplu, 2 mars et jours suivants. — Porcher, 31 oct., 1 nov. — Porcher (Anais), 30 juil. — Porriquet, 4 mars, 30 déc. — Portes (Ve de), 19 nov. — Porteu, 5 juil. — Portise (Df), 20, 21, 23 mai. — Postal, 21 janv., 5 fév. — Potard (fille), 8 sept. — Potel, 25 mai. — Potelichette (fille), 13 juil. — Pothier, 16 nov. — Pothier de la Morandière, 24 août. — Potinot, 12 fév. — Potiron-Boisleyre, 26 déc. — Potté, 23 mai, 2 sept. — Poueltre, 1 avril. — Pouget, 11 mars. — Pouille, 16 nov. — Poulain, 7, 16 avril. — Poulain-Dumestil, 17 août. — Poulait, 17 août. — Poulet, 28 avril, 14 juil., 14, 20 oct. — Poulvaur, 12 mai. — Poulain, 18 mars. — Poulitier, 3 nov. — Poupardin, 19 août. — Poupard, 11 juil. — Poupillard, 20 avril. — Pournier de Chavanne, 16 mai. — Poussart (Fe), 27 oct., 10 déc. — Pouton, 20 juil. — Powell, 12 juil. — Poyer, 25 juil. — Poyet, 7 janv.

Pradelle, 17 août. — Pradier, 15 au 25 fév., 24 mars, 27 juil. — Prasin (héritiers de), 17 nov. — Prat, 5 fév., 12 nov. — Prat (fille), 7 fév. — Prébois, 9 déc. — Préillon, 12 juil. — Préfontaine (De), 7 oct. — Prétet, 7 déc. — Prevoist, 22 janv. — Prévoynage (la), 21, 22, 23 fév., 18 juil. — Preynal (Ve), 25 avril. — Prélois, 28 janv. — Prétet, 26 août. — Preux, 4 avr. — Prévoist, 30 juil. — Prieur, 29 juil., 5, 6 août. — Princes, 18 août. — Priouza (la), 8 mars. — Priors, 11 oct. — Priou, 13 avril. — Priouzeau, 6 janv. — Prisémy, 24 mai. — Pritchard, 23 déc. — Pritelley (de), 21 mars. — Privat, 28 fév., 14, 16 mai, 6 juin, 21 juil., 12 sept., 21 nov. — Procharam, 14 juil. — Promys-Adnet, 28 avril. — Prost, 15 avr. — Prot (fille), 7 mai. — Prolet, 2 mars. — Protte, 22 oct. — Prou, 20 août. — Proust, 2 mars. — Providence (la), 12 janv., 24 août. — Provost (Fe), 23 fév. — Prudent, 29 oct. — Prudence (Ce), 19 avr., 3 mai. — Prudent, 17 mars, 5 sept., 28 nov. — Prunelet (Dlle), 14 déc. — Prunier, 17 août. — Pruvost, 31 août.

Puccio-Hermanos, 25 mai. — Puyberneau (de), 19 déc. — Puissean, 31 janv. — Puissean, 17 mai. — Pujole, 28 janv. — Pujos, 24 janv. — Pum, 12 avr. — Puniat-Parry, 6 avr. — Putois, 15 déc. — Puysegur (de), 7 fév.

Py, 11, 12 avr., 8 déc. — Pyat (Félix), 17, 25 août.

Q

Q... 20 déc.

Quedeville, 16 mars, 20 juil. — Quellec, 25 janv. — Quemet, 17 au 22 déc. — Queneau, 23 nov. — Quénot, 15 janv. — Querard, 9 juil. — Quercy, 12 juil. — Quartier, 16 mars. — Quesnel (Ve), 25 août. — Queulé, 28 juil. — Queyriaux, 10 août. — Quiney, 25 fév. — Quintalet, 21 septembre. — Quintin, 27 janvier.

R... 4 janv., 8 fév., 6 mai, 14 mai, 10 juil., 20 juil., 20 août, 21 oct. — R... (maître tailleur), 4 janv. — R... (François), 8 déc. — R... (Gabriel), 16 mars. — R... (Edwige), 21 juil. — R... (De), 22 avril. — R... (suicide), 23 juil., 5 sept. — R... (puisatier), 9 juil. — R... (Dlle), 4 oct. — R... (Fanny), 2 juil. — R... (Ve), 22 nov. — R... frères, 23 juil.

Rabiat, 25 juil. — Rabaroust, 3 nov. — Rabine (fille), 28 déc. — Rabois (Df), 25 mai. — Rabouloz, 17 mai. — Rabour, 24 nov. — Rabourdin, 11 mai. — Racanici-Laurens, 15 août. — Rachel (Fe), 24 août. — Rachel (Dlle), 19, 20, 22 oct., 15 18 nov., 12 déc. — Racine, 15 oct., 9 déc. — Radame (commune), 9 août. — Radiguel, 29 juil. — Radouin (Ve), 5 juil. — Raff, 18 juil. — Raff, 9 fév., 25 mai. — Raffin, 10 oct. — Ragani, 15 janv., 16 fév., 13 août. — Ragon, 20 juil. — Ragou, 23 mars. — Ragueneau, 21 janv. — Raison (Horace), 8 juil. — Rajehondor-Nandy, 23 fév. — Ramelot, Gouze et Ce, 25 juil. — Rampe, 6 oct. — Rampon (Fe), 31 déc. — Ranc, 11 janv., 20 juil. — Randeau, 17 sept. — Randon, 1 janv., 23 fév., 1 juil. — Rangon, 11 juil. — Ranquin, 21 janv. — Ransat, 15 avr. — Rassinoux, 10 oct. — Ratacu, 14 avril. — Ratouin, 19 janv. — Ravault, 22 sept. — Ravaut et Sebille, 9 juil. — Ravéaud, 31 janv. — Ravier, 11 mars. — Ravot (fille), 28 sept. — Ravy, 26 mars. — Raymond et Ludovic, 24 oct. — Raymon (de), 1 août. — Bazary, 15 nov.

R

Reardon, 17 août. — Reber, 15 avril. — Rebol, 17 nov. — Rebol de Chariol, 17 oct. — Rebol de Veyrac, 31 janv. — Reculot (de), 11 juil. — Renefback, 1 oct. — Refoulet, 16 mai. — Regert, 21 mars. — Regnacq, 12, 3 fév. — Regnaud, 31 janv. — Regnier, 11 janv., 17 oct. — Rémondot, 16 mai. — Remy (Fe), 8 sept., 10 oct. — Renard, 10, 11 janv., 5 fév., 15 avril, 17 oct., 15 nov., 8 déc. — Renard (Fe), 21 juil., 20 oct. — Renaud, 31 oct. — Renaud et fils, 12 oct. — Renaudoux, 10 sept. — Renaudot, 4 juil. — Renaud, 14 avril. — Renaud d'Uxexi, 7, 12 juil. — Renaud, 23 juil. — Reguillard et Ce, 25 mars. — Restitut (Saint-), commune, 22 nov. — Restout, 28 oct. — Retif, 2 sept. — Revel, 22 avril. — Revet (Ve), 11, 25 novembre. — Reverolis, 14 juil. — Reversat, 11 juil. — Revillon, 21 janv. — Rivin (commune), 30 mai. — Revirard, 25 nov. — Rey, 4, 28 janv. — Rey (Dlle), 13 oct. — Rey (Ve), 22 sept. — Rey de Jougla (D\*), 26, 27 janv., 4 fév. — Reymondon (Ve) 22 juil. — Reynier, 31 janv.

Riallen-Bourgneuf, 19 avril. — Ribaud, 22 sept. — Ribet, 17 nov. — Ribout, 20 juil. — Ricard, 24 juil., 6 août. — Richard, 1 fév., 17 mai, 14 juil., 5 août, 16 sept. — Richard et Nérisant, 19 juil. — Richard (magistrat), 9 déc. — Richard (chiffonnier), 30 mars. — Richebas (Ve), 19 mai. — Richemond (baron de), 26 déc. — Richer, 23 oct. — Richeraud, 30 mai. — Richetain, 5 août. — Riches, 11 sept. — Richomme, 18 oct. — Richoud, 4 mars, 20 déc. — Ricord, 24 mai. — Ricroch et Ce, 8 août. — Ridonet, 21 juil. — Rieu, 24, 31 oct. — Rigaud, 22 fév., 25 mai. — Rigault, 15 juil. — Rigout, 2 mai. — Ringual, 28 juil. — Ripota, 30 juil. — Riquier (Df), 22 nov. — Rissoleau, 28 déc. — Riston, 16 mai. — Rivallier, 2 mars et jours suivants. — Rivierin, 26 nov. — Rivière, 31 mars, 8 juil. — Rivière (Fe), 23 avril.

Robecchi, 18 nov. — Robellet (Ve), 21 nov. — Roberner (Df), 17 août. — Robert, 17 juil., 27 août, 7 sept. — Robert Finot, 22 fév. — Robert Wery, 5 juil. — Robertet, 17 nov. — Roberti, 4 juil. — Robillard, 29 janv. — Robin, 10, 11 janv., 13 avril, 27 juil. — Robin (Df), 20 déc. — Robin (Ve), 20 janv. — Robine, 4 oct. — Robineau, 30 mai. — Robinet, 1 mars, 6 avr. — Roblot, 17 juil. — Robyns (De), 14 juil. — Roch, 12 mai. — Rochard, 5 oct. — Roche, 31 janv. — Roche (Df), 17 mars, 12 déc. — Roché, 27 mai. — Rochet d'Héricourt, 6 janv. — Roda (de), 30 déc. — Rodde (fille), 23 sept. — Rodé, 7 juil. — Rodrigues, 7 mars. — Roels, 9 mars. — Rofriche, 30 déc. — Rogé-Bellard, 9 déc. — Rogé, 6 avril, 3 sept., 10 déc. — Roger (acteur), 8 mars. — Roger (De), somnambule, 3 fév. — Roger, dit l'Américain, 29 oct. — Rogier, 18 janv. — Roha, 25 nov. — Rohan-Chabot, 8 mars. — Rohard, 10 mars et jours suivants. — Rohaut de Fleury, 31 janv. — Rohée, 29 janv., 2 avr. — Rohls, Seyrig et Ce, 10 fév. — Roidot, 10 juil., 2 mai. — Rol, 3 sept. — Roland, 27 juil. — Rola, 5 août. — Rollin, 8 déc. — Rollet, 22 mars. — Rolland, 27, 28 janv. — Rolland-d'Argy, 1 mars. — Rolland de Courbonne (D), 10 juil. — Rolland-Latour, 14 avril. — Rollar, 30 mar. — Romagny (Ve), 14 mars. — Romain, 18 mars, 2 avr., 23 juil. — Romphet, 2 déc. — Robine, 8 janv. — Rondeau (Ve), 20 déc. — Rondenet, 17 au 22 déc. — Ronet, 7 sept. — Rongé, 17, 25 août. — Roque, 26 août. — Roqueleaur (De de), 19 avril. — Roqueley, 25 mars. — Roqueplan, 22 janv., 8 mars, 6, 26 juil. — Rosel (Fe), 10 fév. — Rosier, 20 sept. — Rosine, 11 août. — Rossard de Thionville, 14 fév. — Rossi, 17 mai. — Rostan d'Ancezone, 20 juil. — Rostelan, 26, 27 déc. — Roth, 4 mars. — Rotschild (de), 14 août. — Rottier, 2, 6, 22 sept., 25 oct. — Rouchaud, 19 sept. — Rouchette, 26 août. — Rouchoux, 20, 24 janv. — Rouchier, 30 déc. — Rouchignou (Fe), 5 mars. — Rouchon, 21 mars. — Roudigou, 4 juil. — Rouget, 10 nov. — Rouffignac, 5 sept. — Roullet, 22 juil. — Rougemont, 9, 12 août. — Rouget, 24 nov., 10 déc. — Rougier, 7 juil. — Rouillard, 18 mai. — Roussault-Gamache, 1 avril, 31 oct. — Rouillard-Jarrolay, 5 oct. — Rouillat, 28 juil. — Roujol, 3 sept. — Rouland, 7 janv. — Rouquayrol, 17 août. — Roure, 16 avril. — Rousse, 2 mars et jours suivants, 21 avril. — Rousseau, 12 juil., 19 août, 25 oct., 20 déc. — Rousseau-Brocard, 25 mai. — Rousseau (fille), 19 janv. — Roussel, 14 janv., 17, 23 fév., 19 mars, 29 avr., 6 juin, 14 déc. — Roussel (Ve), 9 mai. — Rousselle, 7 nov. — Rousselle (fille), 28 sept. — Rousselle, 5 sept. — Rousselle (Dlle), 24, 26 déc. — Rousselot, 4 mars. — Roussery, 30 juil. — Roussel, 19 juil., 18 nov. — Roussignac, 20 janv. — Roussille, 4, 14 avril. — Rousson, 22 sept. — Roussoulières, 4 fév., 13 mai. — Routhier, 2 déc. — Rouvellat de Lussac, 4 juil. — Rouvenat, 29 juil. — Rouville, 27 juil. — Rouvroy (Dlle), 2 sept. — Roux, 18 fév., 9 mars, 14 avril, 20 mai, 31 août, 5, 9 sept., 28 oct., 18 nov. — Roux (Ve), 12 déc. — Rouy, 1 mars. — Rouyer, 31 mai. — Roy, 6 oct., 9 nov. — Roy (abbé), 31 août. — Royer, 3 sept. — Roycourt, 4 fév. — Rozan, 27 mai, 20 août. — Rotier (De), 29 janv.

Ruault, 11 janv., 2 mars. — Rubelles (de), 5 août. — Rubigny (Df), 27 juil. — Rubin, 2 juil. — Rubio de Pradas, 25 juil. — Rue, 14 sept. — Ruelle, 16 déc. — Rullon (Fe), 25 oct. — Rupp (Df), 8 janv. — Rutard, 29 sept. — Ruty, 31 janv. — Ryding, 2 déc.

S

S... 29 mars, 6 mai. — S... (Nicolas), 28 mai. — S... (Joséphine), 21 mai. — S... (cordonnier), 26 août, 20 sept. — S... (Potigues), 13 août. — S... (sculpteur), 13 sept. — S... (Df de), 1 sept.

Sabatier, 7 sept. — Laconey, 27 mai. — Sacrez, 25 août. — Saesavia (fille), 26 août. — Sade (de), 21 janv. — Sade, 17 août. — Saglio, 2 mai. — Sagne, 5 fév. — Sagnier, 16 déc. — Sagot de Nantilly, 15 juil. — Sahal, 31 mars. — Saint-Aignan (de), 12 déc. — Saint-Albin, 18 fév., 1, 29 mars, 21 nov. — Saint-André (sœur), 5 juil. — Saint-Arnaud, 10, 12, 13, 27 oct. — Saint-Aubin (Ve de), 20 avril. — Saint-Blancard, 18 janv., 17 fév. — Saint-Blancat, 4 juil. — Saint-Didier (héritiers), 8, 14 fév. — Saint-Dominique (sœur), 28 fév., 1 mars. — Saint-Etienne-des-Orgues (commune), 4 juil. — Saintes-Filles, 16 nov. — Saint-Hilaire-de-Beaudoir (commune), 22 nov. — Saint-James, 20 ju

Vaucouleurs, 2 déc. — Vaudevoir, 9 mars. — Vaufléury (de), 10 mars. — Vaugirard (de), 9 mai. — Vaugeron (de la), 20 juin. — Vauthier, 7 janv., 6 juil. — Vautier, 1 janv., 13 mars. — Vautravert, 9 avril. — Vauvilliers, 15 juin. — Vavascur, 14 mars. — Vazieux, 1 mars. — Vedel, 23 juil. — Védier, 14 déc. — Veillat (héritiers), 5 fév. — Veine (de), 22 août. — Vendange, 19 mai. — Vender, 18 mars. — Ventadour, 29 juin. — Ventre-d'Auriol, 13 octobre. — Venturol (F.), 19 mai. — Verdier, 19 octobre. — Verdin, 15 déc. — Verdu, 30 juin. — Verelle (De), 13 juil. — Vergennes (De de), 1 fév. — Verges, 13 janv., 3 fév. — Vergès et Ce, 20 juin. — Vergnaud, 6 avril. — Vergnaud (De), 15 août. — Vergnes, 2 fév. — Verhèle, 18, 31 mai. — Vermez (fille), 24 sept. — Verner, 11 mars. — Vernet, 24 août, 31 oct. — Vernhet (D\*), 6 août. — Vernière, 26 déc. — Vernon (ville), 27 avril. — Veroly, 29 avril. — Véron, 7, 14 janv., 4, 9, 25 fév., 4 mars, 9, 12 avril, 10 mai, 7, 18, 26 juil., 7, 21, 24 nov., 13, 16, 19, 20 déc. — Véron (docteur), 8 déc. — Verrière, 19 juil. — Versepuy, 2 fév. — Vessier, 9 nov. — Veyret, 28 mai. — Vial, 8 déc. — Viale, 2 fév., 29 juin. — Vialard, 26, 27 août. — Viala, 14 oct. — Vialleron, 29 avr. — Vic-Manuel (marquis de), 10 nov. — Vial, 13 déc. — Vibey, 6 mai, 30 août. — Vidal, 21 juin, 19 déc. — Vidier, 8 juin, 20 sept. — Vialle, 30 avr. — Viel, 16 mars. — Viénot, 22 janv. — Vieuloin (De de), 6 juil. — Vieulet, 12 janv. — Vigerie (de la), 11 janv. — Vignane, 1 déc. — Vignard, 2 mars et jours suivants, 20 avr. — Vigneau, 27 août. — Vigney, 24, 25 oct. — Vignon, 11 août

Vigouroux, 18 janv., 4 avr. — Villadieu (fille), 31 mai. — Villain, 25 mars, 12 mai. — Villard, 26 fév., 15 mars, 19 juil., 30 sept. — Villars, 6 juin. — Ville de Paris, 14 nov. — Villebrun, 16 avr., 7, 30 juin. — Villedevil (comte de), 23 avr. — Villefranque (de), 26 avr. — Villemessant (de), 20 mai. — Ville-neuve, 4 avr., 19 août. — Villeroi (de), 17 mai. — Villette, 12 juil. — Villette, 13 janv., 17 juil. — Villette (Fe), 22 nov. — Villette (La) (commune), 31 janv. — Villiaume, 3 sept. — Villiers (de), 28 avr. — Villot, 19 juil. — Vincenot, 4 avr. — Vincent, 5 fév., 31 mars, 26 août, 27 oct. — Vincent de Romilly, 16 déc. — Vindret, 5 fév. — Vinit et Ce, 29 sept. — Vinkel, 22 mars. — Viols, 24, 25 oct. — Viroulaud, 28 mars. — Viornay, 6 mai. — Viroulet, 24, 25 oct. — Viroulaud, 5 sept. — Vissio, 5 fév. — Vivance (de), 30 sept. — Vieux frères, 10 août. — Vivien, 10 juin. — Vizet, 30 sept. — Vogdie, 13 déc. — Voignier, 20 janv. — Voisin, 22 fév., 1 mars, 29 juin. — Voisin (Ve), 28 avr. — Voizot, 5 déc. — Vouillarmet, 13 oct. — Vouzeaud, 9 déc. — Vray (Dlle), 11 nov. — Vuillaume, 25 janv.

W

W... (malfaiteur), 13 sept. — W... (De de), 18 août. — W... (Marie), 19 sept. — W... (Isaac), 16, 17, 19 sept.

Wagner, 7, 15 avril, 31 oct. — Wahl, 1 nov. — Wailly, 8 avril. — Wailly (De de), 3 août. — Walekiers (de), 16 mai. — Waldweistoff (commune), 28 oct. — Walleraud, 25 juil. — Wallet, 5 mai. — Walz, 6 janv. — Wandervalle (Fe), 17 août. — Warner-Roger, 7 juin. — Watin, 4 juin. — Wateau, 11 janv., 2 mars. — Waudé (de), 4 août. — Wauquier, 6 avril, 12 août. — Weber (Emilie), 8 juil. — Weigemburg, 7 juin. — Weil, 9 juil., 8 août. — Weiler, 8 juin. — Weiss, 27 déc. — Weisweiler, 8 juil. — Wendel (De de), 20 août. — Wenzel, 18 août. — Werwaende, 25 avr. — Wetzel, 10, 22 déc. — Wever, 28 sept. — Wibo (Ve), 6 déc. — William-Broderick (navires), 8 juin. — William, 10 janv., 6 déc. — Wimmer, 5 fév. — Winkler, 18 mai. — Wirbel (De), 21 juil. — Wiseman (cardinal), 17 août. — Witte (de), 16 mars. — Wittersheim, 4 juil. — Wöble, 16 sept. — Wöten, 8 août. — Wogué, 5 juil. — Woista, 18 mars. — Wolbert, 1 fév. — Wolf, 14 juil. — Wolf, 28 oct., 15 nov. — Wolff (De), 26 déc. — Wondé (fille), 8 sept. — Worms, 24 mai, 18 juil., 3 décembre. — Wormser, 8 mars.

X

X..., 30 juin, 10 août, 19, 30 sept. — X..., avoué, 8 avril. — X..., docteur, 31 déc. — X..., négociant, 6, 11 mai. — X...

Jules, 14 juil. — X..., artiste, 13 août. — X... (De), 3 août, 30 sept. — X... (Ve), 5, 23 sept. — X... (Fe), 5 oct. — X... (D\*), de Francfort, 31 déc. — Yungmann, 11 janv. — Yves (Ve), 14 sept. — Yvon, 24 mars, 7 nov. — Yvon, 5 mars. — Yzopt, 14 avril. — Z Zamora, 22 fév. — Zangiaccomi, 3 nov. — Zehner, 14 mai. — Ziegler, 15 mars. — Zimmer, 11 février. — Zisewski, 24 janvier. — Zola (canal), 31 janv., 10 mai. — Zulma (fille), 17 février.

Y

Z

Troisième Partie.

SOCIÉTÉS COMMERCIALES.

LOI DU 31 MARS 1833.

Formations. — Modifications. — Prorogations.

Abadie et Ce, 11, 12 fév. — Abar et Ratel, 16 avril. — Adam, Pache et Ce, 10 mai, 7 nov. — Agostini et Ce, 25 avril. — Arian et Ce, 27 déc. — Albert-Monluc et Ce, 11 avril. — Albertin et Ce, 20 juin. — Alcaïn et Ce, 5 mars, 6 août. — Alexandre père et fils, 24 mars. — Allain, 26 janv. — Allain oncle et neveu, 12 nov. — Allègre et Perrin, 29 juil. — Allès et Coupé, 20 déc. — Allie père et fils, 19 août. — Allot (Fe) et Griper, 18 nov. — Alphonse et Ernestine, 4 janv. — Ameline et Ce, 12 nov. — Amic, Courtielle et Ce, 23 mars. — Amüller et Ce, 10 nov. — André frère, 2 mars. — Andry-Chatel et Ce, 5 juil. — Angot et Legriffon, 25 oct. — Arbiou et Ce, 31 déc. — Archereau et Ce, 29 mars. — Ardoïn père et Ce, 14 avril. — Ardoïn père et fils, 17 fév. — Armand (Fe) et Ce, 6 avril. — Arnold, Favard et Ce, 7 oct. — Aron, Hesse et Bouillé-Bernard, 2 sept. — Aron et Legrin, 28 déc. — Arrier et Ce, 1 juil. — Assert et Ce, 30 avr. — Astruc et Ce, 28 sept. — Aubé, Tronchon et Ce, 8 janv., 12 déc. — Aubert (A.) et Ce, 12 fév., 20 mars. — Aubert et Gérard, 6 juil. — Aubert et Ce, 16 août. — Aubin fils et Ce, 13 août. — Aubin, Ryan et Ce, 4 mars. — Aubin, de Méron et Ce, 27 avril. — Aublet et Ce, 27 janv. — Aubry, Gollier et Koch, 29 mars. — Auclaire frère, 27 oct. — Auclaire et Ce, 23, 24, 19, 20 oct. — Auclaire et Esnaul, 25 fév. — Audenet fils, 19 fév. — Augier et Samson, 4 mars. — Auguin et Ce, 23 déc. — Avril frères, 15 sept. — Ayné et Ducruy, 27 janv. — Azemar et Marcus, 22 mars.

Chabousson et Devallant, 10 août. — Chaiou et Ce, 10 déc. — Chaises et Englander, 4 mai. — Chameroi et Ce, 9 mai. — Chamgarnier fils et Durif, 14 sept. — Champion de Gougnot et Ce, 6 août. — Chanel (dames) et Ce, 14 avr. — Chanteclair et Ce, 17 fév. — Chapelier et Boissé, 6 oct. — Chapuis et Ce, 7 juil., 20 déc. — Charguerand et Billault, 28 sept. — Charles et Grégori, 23 avr. — Charmon et Prunin, 11 janv. — Charpentier (V.) et Ce, 8 avr. — Charpentier et Ce, 21 sept., 19 nov. — Charpentier (E.) et V. Jean, 19 nov. — Charrier et Ce, 20 mai. — Chatel et Dehors, 1 mai. — Chauvin et Ce, 21 fév., 10 juin. — Chemin de fer de Rouen au Havre, 1 sept. — Chemin de fer de Saint-Rambert à Grenoble, 4 avr. — Chemin de fer de Grand-Central de France, 25 mai. — Chemin de fer de Valais, 30 août. — Chemin de fer de houilles de Portes et Sénéchas, 1 déc. — Chéradame et Ce, 26 juil. — Chervier et Ce, 4 nov. — Chevalier et Balot, 1 juil. — Chevalier et Dubois, 25 août. — Chevallier et Ce, 22 oct. — Chevot et Ce, 3 nov. — Chicou et Robiquet, 7 déc. — Chimère et Ce, 2 déc. — Choisy (de) et Ce, 11 juin. — Christin et Ce, 25 juil. — Christol (Ch.) et Ce, 25 sept. — Claude et Chevillon, 12 janv. — Claude (E.) et Lefort, 14 sept. — Clech et Deroche, 27 août. — Cliequot et Muiron frères, 29 mars. — Cloux fils et Ce, 4, 9 fév. — Cochard et Fauconnier, 9 déc. — Cohen (A.) père et Ce, 25 janv., 18 juil. — Cobin et Ce, 12 mai. — Collard (P.-A.) et Ce, 31 mars. — Collège Stanislas, 2 sept. — Colliou (V.) et Ce, 25 sept. — Collingridge, Simpson et Ce, 22 mars. — Collot frères, 14 mars. — Compagnie de drainage, 13 janv., 9 avr. — Compagnie limitée de Pont-Remy, 11 mars. — Compagnie d'assurances générales, 10 nov. — Compagnie centrale d'assurances maritimes, 8 déc. — Comptoir d'escompte de Paris, 5 août. — Conil et Tirard, 29 mars. — Coquilin frères, 27 déc. — Corbel et Saillard, 6 juil. — Cordier aîné et Ce, 12 mai. — Cormier et Schœffer, 21 oct. — Cormier et Ce, 10 mai, 27 juil., 20 déc. — Lornet et Lacroix, 26 août. — Corsi et Ce, 7 avr. — Cortier et Honnet, 19 avr. — Corties et Ce, 10 fév. — Cosseret et Ce, 13 mars. — Cotillon et Ce, 22 juil., 4 août. — Couanoun et Borel, 15 mars. — Cou-Eone et Ce, 1 déc. — Coullouan-Lentfer, 6 août. — Courrier du Notariat (journal), 13 août. — Courtet et Ce, 31 août. — Courtier et Ce, 9 juil. — Cousin et Ce, 28 nov. — Courtreras et Elizalde et Ce, 6 avr. — Couttet (A.) et Ce, 28 mars. — Crépu et Ce, 8 fév. — Crocco et Ce, 11 juil. — Cromier et Lecomte, 14 juil. — Crozet et Ce, 24 fév. — Cuillierier et Ce, 25 janv. — Cuillierier, Gerfaux, 21 juin. — Cureau et Seignot, 31 mai.

et Ce, 24 déc. — Dupont et Ce, 7 oct. — Dupui et Ce, 5 oct. — Dupuytren, Pernicoud et Naude, 14 janv. — Duquesne et Ce, 23 nov. — Durand et Ce, 23 avril, 14 oct., 30 nov. — Durand (A.) et Ce, 21 fév. — Durand et Ve Guillemain, 30 sept. — Durand, Desvignes et Thiery, 15 juin. — Durand, Morim-hau et Ce, 25 fév., 1 juil., 18 nov. — Durand, Duplessis et Tissey, 10 oct. — Duret et Ce, 16 déc. — Duroselle jeune et Ce, 27 déc. — Duroselle et Ce, 13 janv. — Dussaix et Thorillon, 25 fév. — Dusser et Ce, 13 janv. — Dutrech (A.) et Ce, 15 sept. — Duval et Ce, 13 janv. — Duval et Poullain, 26 juil. — Ecorcheville (A.) et Ce, 1 janv. — Eglise de la province, 12 mars. — El Eco Espano-Americano (journal), 23, 24 août. — Elias, Aron et Willard, 9 fév. — Erard et Benoît, 24 juil. — Erlanger et Ce, 30 déc. — Esquelle, Delamarre et Rouy, 12 déc. — Exposition universelle (journal), 4 mai. — Ezpeleta (de) et Ce, 10 déc. — Ezpeleta (de), Dotéze et Ce, 9 janv., 21 mars. — Faroux et Ce, 14 oct. — Faure et Dutreuil, 15 déc. — Faure, Meaux et Briffaux, 5 janv. — Fauvel-Evezard, 13 mai. — Fauvel-Delebarre et Lecomte, 16 juin. — Fay et Ce, 29, 31 oct. — Faynot frères, 20 déc. — Féray et Ce, 29 mars, 28 déc. — Ferembach frères, 17 déc. — Feroneille et Rolland, 19 janv. — Fert et Batault, 7 fév. — Feuguères et Marguerite, 23 juil. — Flavieu et Ce, 26 nov. — Fleuret et Ce, 14 déc. — Follé et Dardel, 26 fév. — Fonderie de Caronte, 24 nov. — Fontenay et Ce, 6 août. — Forest (J.), 22 avr. — Foresta (de), Leroux et Ce, 17 fév. — Foresta (de) et Ce, 6 sept. — Fosse et Ce, 4 janv. — Fossey et Mouchot, 27 oct. — Foucaud et Ce, 9, 25 mai. — Foucault et Ce, 22 sept., 24 oct. — Foucher et Sirop, 10 déc. — Fouquet et Lorvée, 22 sept. — Fournié et Ce, 14 fév. — Fourquet et Baud, 7 mai. — François et Debrie, 8 juil. — François et Dupuis, 20 juin. — Franck, Lévy et Ce, 27 déc. — Frécaud et Ce, 9 août. — Frick et Ce, 7, 8 sept. — Friedlander et Ce, 1 juil. — Fromentin (L.) et Ce, 9 mars. — Gabillot et Ce, 28 avr. — Gaboriau et Ce, 28 nov. — Gaboriau et Monturier, 13 août. — Gagne, Grigné et Ce, 15 août. — Gaillard (Fe) et Ce, 23 avr. — Gaillard et Renard, 18 août. — Gallée et Callet, 16 juil. — Gamby et Ce, 17 juil. — Gannivet, Roy et Fils, 6 sept. — Ganneron, 7 juil. — Gardet et Ce, 13 août. — Gargan et Papillon, 4 avr. — Garnaud et Raga-seux, 27 mai, 9 sept. — Garnier, Lamoureux et Ce, 6 janv. — Garnier et Alibrun, 16 juin. — Garnier et Ce, 26 juil. — Gateau, Chaudobois et Ce, 28 nov. — Gauché et Brachet, 28 juil. — Gautheron frères et Charlin, 15 mars. — Gauthier et Ce, 22 nov. — Gauthier, Bonhomme et Dalsheim, 21 janv. — Gautier et Lenoir, 11 oct. — Gautier (De) et Ce, 10 juil. — Gauvain et Marché, 18 juil. — Gayet et Chevry, 21 juil. — Gay-mard et Girault, 22 fév. — Gayette et Favrain, 1 juil. — Gef-frier, Valmes et Delisle, 25 janv., 21 juil. — Gélé jeune et Ce, 3 juil. — Gélis (A.) et Fardos, 12 janv. — Gellée (fils) et Maugras, 5 janv. — Genetreaux et Laforce, 6 déc. — Gentil et Muller, 14 janv. — Georgi et Ce, 15 avr. — Geraud (P.) et Ce, 11 janv. — Geyler et Ce, 16 juil. — Giblain, 29 sept. — Gil et Ce, 6 janv. — Gilbert (Ch.) et Ce, 9 fév. — Gillet frères et Vauzelle, 3 mars. — Gillet et Ce, 10 sept. — Gillon et Tho-rrailler, 29 oct. — Gilly et Ce, 2 sept. — Gimgembre et Dami-ron, 11 mars. — Ginoux (Ed.) et Ce, 13 juin. — Girard et Ce, 9 juil., 5 sept. — Girard et Joachim, 21 avr. — Girard et Ce, 12 nov. — Gloux et Oger, 12 sept. — Glynn, Richer et Ce, 25 nov. — Gobin, Marqloy et Ce, 24 juil. — Gobin, Meaux et Ce, 16 nov. — Goix et Fernique, 11 avr. — Gombault (L.) et sœur, 23 avr. — Gontrot 27 sept. — Gorgeot et Vigouroux, 20 mai. — Gorostize (de) et Ce, 14 fév. — Goschler et Ce, 2 sept. — Gosset et Ce, 6 avr. — Goupy (P.-F.) et Ce, 22 mars. — Gouin (Ernest) et Ce, 12 fév. — Goupil frères, 12 juil. — Goupil et Ce, 14 sept. — Gourlex de Lamotte, 28 fév. — Grados et veuve Fugère, 23 déc. — Grandjean (De) et Ce, 4, 7 oct. — Grange et Leperrier, 23 avr. — Granger et Ce, 2 mars. — Greene et Ce, 9 août. — Gremillon et Ce, 26 nov. — Gresley et Ce, 10 sept. — Grezel et Ce, 14 oct. — Greffeuille et Chapsal, 25 avr. — Grignon frères, 11 fév. — Grillet aîné et Pin, 4, 6 juin. — Grimaud de Caus et Ce, 3 mai. — Grin-cour et Bouillotte-Dobignie, 24 fév. — Grison et Ce, 19 mars. — Grosse, 7 sept. — Guélot et Dethière, 2 juil. — Guépard et Lécule, 28 déc. — Guéret frères, 14 fév. — Guérin et Ce, 13 déc. — Guérin (J.) et Ce, 14 mars. — Guérinet, 28 fév. — Guibart et Ce, 20 janv. — Guibert et Ce, 12 avr. — Guibert et Kiondel, 22 juil. — Guichard et Gallois, 26 janv. — Guichard, d'Hily et Finet, 14 juil. — Guichard et fils, 15 sept. — Guie-l et Ce, 15 fév., 26 août. — Guillard, 28 déc. — Guillaume frères, 9 sept. — Guillaume, Arnoux et Jeune, 23 juil. — Guillemin (De), 11 mai. — Guillet et Fichelle, 3 juil. — Guillier frères et Ce, 9 juil. — Guillon et Merlin, 20 août. — Guillon (A.) et fils, 27 juil. — Guillot et Janin, 7 avr. — Guimberteau et Ce, 29 avr. — Guntz et Ce, 1 fév. — Guyard et Ce, 21 janv.

Hossfeld et Ce, 13 mai. — Houdebine et Ce, 4 janv. — Houze-lot, Chapuis et Ce, 2 avril. — Hoyon de Tranchère et Ce, 8 fév. — Huard et Maillard, 10 mars. — Huber et Delachaussée, 14 sept. — Huchet et Ce, 3 déc. — Hudson père et fils et Ce, 28 janv. — Huet (Amand), 17 déc. — Hugo et Preis, 25 mars. — Hugues et Ce, 7 sept. — Huguir et Ce, 26 avr. — Humbert et Ce, 21 avr. — Hureaux et Ce, 23, 24 janv. — Hurel et Ce, 8 nov. — Hurel et Campbell, 23 nov. — Husson, Brière et Ce, 19 déc. — Imbert et Ce, 24 mai, 4 juin. — Imbert, Bonnet et Ce, 18 août. — Impériale (P.), 9 avr. — Innocent jeune et Ce, 6 oct. — Isabeth et Ce, 31 mai. — Isnard-Nicolas, 6 août. — Jaccottet, Bourdillat et Ce, 26 mars. — Jackson fils et Ce, 29 oct., 19 nov. — Jackson frères et Ce, 3 fév., 23, 28 nov. — Jacolet et sœurs, 5 juil. — Jacquet et Clochez, 1 avr. — Jac-quin aîné et Ce, 23, 24 janv. — Jacquinet et Ce, 25 mai. — Jac-quot et Ce, 15 avr. — Jager et Ce, 19 fév. — Jahiet et Gé-rand, 20 déc. — Jame et Ce, 19 janv. — Jannin et Marre, 2 juil. — Janson et Souden, 18 mars. — Japy frères, 18 juil. — Jean père et Ce, 28 janv. — Jean fils, Audouin et Ce, 25 mai. — Jeannin et Guillery, 1 août. — Jenesse et Calamard, 9 mars. — Jenesson et Ce, 22 avr. — Jousse et Ce, 20 juil. — Jolivet (Ch.) et Ce, 15 fév. — Jolivet et Viollet, 14 déc. — Joly (Ch.) et Ce, 30 sept. — Jonnart et Ce, 17 juin. — Josselin père et Ce, 15 août. — Jourde Philipps et Casimir, 29 janv. — Jour-nat des Chemins de Fer, 5 fév. — Journal des Débats, 12 avr. — Journal des Villes et Campagnes, 1 nov. — Journal du Palais, 30 déc. — Jovart et Ce, 14 sept., 26 nov. — Julien (Marguerite), Forest et Jouve Julien, 22 fév., 21 nov. — Julien et Ce, 20 déc. — Kastner et Leballeur-Villiers, 1 janv. — Kergorlay (L.) et Ce, 3, 4 fév. — Keucke et Ce, 14 sept. — Khalil-Effendi et Ce, 12 avr. — Kieffer et Ce, 27 oct. — Klincksick et Ce, 11 nov. — Klotz, Brunschwig, Henlé et Ce, 20 janv. — Kozigswarter (Léopold), 1 mars. — Kulp frères et Ce, 15 fév. — Labartine et Rodrigue, 16 nov. — Labouchère, Auguin et Ce, 12 janv. — Labouret et Ce, 12 nov. — Labouret, Rodier et Lacessé, 8, 9 oct. — Labrosse, Déparrois et Ce, 7 avr., 13 août. — Labruyère fils et Ce, 9 déc. — Lacordaire, Mention et Dubois, 13 oct. — Lacarrière et Ce, 9 mai. — Lacoste frè-res, 19 mars. — Lacoste et Ce, 12 mai. — Lacour et Ce, 2 fév. — Lacroix (Ang.) et Ce, 11 juin. — Lafargue et Ce, 23 juil. — Lafitte et Ce, 20 janv. — Lafontaine et Ce, 29 déc. — Lafosse et Renaud, 22 juin. — Lagalonnais, Bouffey et Vivès, 14 janv. — Lagarde, 25 avr. — Laguerre et Ce, 30 août. — La-joye et Lacroix, 6 août. — Lallemand et Sarraud, 3 août. — Lambert et Ce, 17 mars, 29 sept. — Lambin et veuve Hax, 7 avr. — Lamotte et Ce, 12 juil. — Laming père et fils, 13 août. — Lamotte et Ce, 9 août. — Langlois et Ce, 10 fév. — Langlois (L.) et Ce, 15 fév. — Langlois et Moyé, 10 mai. — Langlois (L.), A. Moreau et Ce, 22 mai. — Lanoue et Ce, 22 août. — Laporte et Mutuel, 13 mai. — Lapostolle et Ce, 2, 3 janv. — Larivière (de) et Ce, 6 avr. — Larivière (Jules de), 29 avr., 18 juil. — Laruzé et Ce, 26 fév. — Larrivé, 26 août. — Larroque et Nail, 4 mai. — Laruzé et Bouhallier, 29 sept. — Lascols et Ce, 13 juil., 28 juil., 24 déc. — Lassaing, Marie et Ce, 27 sept. — Lassalle et Ce, 9 mai. — Laudet (Fe), Sou-chaut et Ce, 22 déc. — Laujeux et Ce, 1 janv. — Laurenceau et Ce, 27 juil. — Laurent et Leruth, 16, 17 janv. — Laurent (Ve) et Lizot, 18 juil. — Laurent et Ransons, 22 fév. — Laval-lée, 4 juil. — Laveissière et fils, 23 sept. — Lay (A.), 9 août. — Lebel et Ce, 19 août. — Lebel et Potel fils, 13 avr. — Leborgne et Henneveu, 11 août. — Lebourcier et Riom, 14 fév. — Leboutellier et Ce, 23 mars. — Lebris (Ve) et Ce, 29 juil. — Lebrun et Ce, 20 oct. — Lecerc et Roussel, 25 sept. — Lechanteur et Ce, 10 mai. — Leclère (Adrien) et Ce, 2 sept. — Lecocq (A.) et Ce, 12 juil. — Lecœur père et fils, 17 oct. — Lecoin et Zurcher, 24 fév. — Lecomre et Ce, 12 nov. — Lecot et Truelle, 10 juil. — Lecyre et Ce, 21 déc. — Ledarian, 4 mars. — Lefebvre (E.) et Avicé, 11 nov. — Lefebvre et Bor-nibus, 4 nov. — Lefebvre et Levasseur, 28 avr. — Lefebvre (Ed.) et Amory, 10 mars. — Lefebvre (H.), 24 août. — Lefebvre et Ce, 2 mars. — Lefebvre et Jamain, 17 mai. — Legat et Ce, 30 juil. — Legendre (Ed.) et Ce, 2 déc. — Legendre, Héral et Ce, 9 mars. — Legeret et Ce, 30 déc. — Legerriez frères, 29 juil. — Legrand et Corbet, 9 nov. — Legrit, Choisy et Li-gon, 3 juil. — Legros et Gros, 4 nov. — Legros et Ce, 30 avr. — Lehugeur et Uttinger, 27 août. — Lejeune et Ce, 21 oct. — Lepoup, Ruel, Delisle et Ce, 3 sept. — Lemaire (Ul-riche) et Ce, 12 juil. — Lemaire et Hamotin, 6 janv. — Le-maire et Nicoulaud, 6 janv. — Lemaire et Reifferscheid, 24 nov. — Lemercier et Ce, 21 déc. — Lender et Ce, 30 déc. — Lender et fils, 14, 16 déc. — Lendant et Ce, 28 juil. — Lentz et Houdart, 25 sept. — Leprière, Noël et Darnaud, 22 fév. — Lerolle, Blanchard et Ce, 27 mai. — Leroux (Emile) et Ce, 2 fév. — Leroy et Ce, 22 mars. — Leroy et Girier, 27 déc. — Lescahier et fils, 9 déc. — Lesne et Ce, 20 fév. — Lesourd et Ce, 20 juil., 7 sept. — Lespès et Decoster, 13 août. — Lesteur et Trumeau, 18 mars. — Lesueur et Ce, 16 juil. — Letessier et Berthelot, 14 mars. — Letrange, David et Ce, 15 janv. — Leuba et Ce, 9 mai. — Leudière et Ce, 18 fév. — Levasseur (Camille) et Ce, 24 mars. — Leven, 22 nov. — Levesque et Ce, 30 août. — Levrat frères, 28 nov. — Levy (F.) et Ce, 21 janv. — Lhomme et Cottin, 10 déc. — Lhuillier (Ch.) et Ce, 12 mai. — Lierval et Varenque, 4 janv. — Liger de Libessart et Ce, 28 juil., 11 nov. — Lillo et Ce, 10 juil. — Linaud, Duja-rie et Ce, 12 sept. — Lobelle (de) et Ce, 4 juil. — Lobreau, Lacordaire et Ce, 12 juil., 25 oct. — Lombard et Ce, 22 fév. — Londe, Bailly et Ce, 5 oct. — Loos et Chapus-Bruslé, 25 nov. — Lopez y Caracul et Ce, 2 août. — Lorilleux père et fils, 9 déc. — Loroux (A.) et Ce, 9, 10 janv. — Lorsa et Ce, 7 nov. — Louis, Guttin et Martinat, 26 janv. — Loiseau et Ce, 14 mars. — Luppé et Trouillet, 27 décembre. — Lurine et Hé-bert, 1 déc.

Baladent (C.) et Ce, 19 fév. — Balex (L.) et F. Vézin, 9 fév. — Balensi et Ce, 23 avr. — Balmont et Garnier, 4 nov. — Baratte et Ors, 17 déc. — Barbe jeune et Ce, 19 juil. — Bar-beret et Ce, 22 juil. — Bardey-Royer, Biquet et Ce, 4 mai. — Bardin et Bouillard, 7 mai. — Barneaux et Ce, 5 avr. — Barré et Ce, 3 déc. — Barrier (A.) et Ce, 15 fév. — Barthe et Ce, 21 janv. — Basse et Roulet de Franclieu et Ce, 10 mars. — Bastide et Léon, 11 nov. — Baudoin et Noël, 20 mars. — Baudouin et Ce, 20 juil. — Bauschelet (Ve et fils), 28 avr. — Bayvet et Ce, 23, 24 janv. — Beauferoy (Ve) et Gaudin, 12 janv. — Beauquier (A.) et Ce, 1 janv. — Becker et Bohy, 7 juil. — Becreaux et Lermurier, 2 avr. — Bédier et Picquet, 15 août. — Bekkert et Ce, 15 fév. — Bellegarrique et Ce, 11 mars. — Bellet père et fils, 25 fév. — Belleville, 29 janv. — Belvattelle et Ce, 10 oct. — Bénard et Ce, 21 juil. — Bépard et Redaux, 14 juil. — Bénier et Mlaury, 18 mars. — Bercieux et Lemoine, 23, 24 janv. — Béranger et Gontier, 25 nov. — Bernard et Ce, 18 avr. — Bernard-Latte et Ce, 20 août. — Bernard-Sallé et Briussel, 23 sept. — Bernon et Ce, 11 janv. — Berretton et Ce, 10 juil. — Bertaux, 8 déc. — Berthé, 13 juil. — Berthouillères et Saint-Père, 5 fév. — Bertin de Vaux et Ce, 12 avr. — Bertrand (H.) et Ce, 12 oct. — Bertrand-Saint-Remy et Ce, 25 juil. — Beudot et Ce, 13 oct. — Beur-et Ce, 16 nov. — Beur-Destelle et Ce, 11 avr., 17 mai. — Biernaux et Ce, 27 sept. — Bédard et Ce, 18 avr., 9 juil. — Biennou et Robbe, 27 août. — Bidal et Dumont, 26 nov. — Bienvenu et Mary, 2 août. — Bizot et Ce, 19, 31 oct. — Billel et Chevallier, 29 janv. — Billel et Ce, 28 juil. — Binou de Montzet et Ce, 11 mars, 18 juil. — Bing et Renner, 26 janv. — Binoche, Debionne et Ce, 26 mars. — Biscarre, Gérard et Ce, 30 déc. — Blaisse (fils aîné) et Ce, 1 janv. — Blanc frères et Ce, 7 mai. — Blanc, Viart et Ce, 20 janv. — Blanchard et Jette, 3 déc. — Blazi et Ce, 5 nov. — Blée (E.) et Ce, 5 mai. — Bletz et Liétiout, 6 juil. — Blondel et Ce, 7 sept. — Blot et Ce, 6 avr. — Blum frères, 6 mai. — Boquet (E.) et Ce, 7 mai. — Bouff et Cointel, 7 avr. — Bouff et Ce, 1 janv. — Bouff et Picard, 26 janv. — Bouff et Ce, 17 nov. — Bougues, Rambuorg et Ce, 27 janv., 23 mars. — Bois et Vachamp, 25 juil. — Boisseau et Ce, 11 janv. — Boissin d'Assions et Ce, 6 juil. — Boizard, Fournier et de Bonnard, 11 août. — Bon frères et Ce, 6 oct. — Bonafoux et Gaillard Saint-Angé, 4 janv. — Bonaventure, Ducessois et Ce, 11 juil. — Bonbled et Martin, 25 mai. — Bondon et Ce, 10 déc. — Bonnard (C.) et Ce, 29 janv., 8 juil. — Bonnemont et Ce, 1 sept. — Bonnet, Vigouroux et Ce, 7 fév. — Bonnet et Ce, 12 avr., 6 juil. — Bonnot et Ce, 13 mars. — Bontemps et Neudin, 8 août. — Bordex, 25 sept. — Borel et Sœur, 26 avr. — Bosshard et Ce, 10 oct. — Bottrel et Ce, 21 avr. — Bossange et fils, 10 mai. — Boucher et Ce, 17 déc. — Bouché (A. I. E.) et Ce, 21 avr. — Boucher et Ce, 24, 26 fév. — Boucher fils (les successeurs), 28 mars. — Boucher-Neveux, 8 janv. — Bouchet (Ve), Labbé et Ce, 27 juil. — Bouclay et Karcher, 15 sept. — Boudineau et Ce, 19 mars. — Boudon et Ce, 3 juil. — Bouget, Roch et Ce, 9 nov. — Bougueret-Martenot et Ce, 11, 18 janv. — Boulay et Periot, 28 juil. — Boullenois (de) et Ce, 16 juil. — Bourdais et Ce, 14 fév. — Bourdoncle, Coudère et Ce, 2 fév. — Bourdot et Ce, 10 déc. — Bourry et Dechavannes, 28 juil. — Bourgeois frères, 13 juil. — Bourgeois, Lemont et Ce, 6 sept. — Bourgeois et Lesivre, 18 mai. — Bourmonet et Ce, 8 mars. — Bourreiff et Ce, 6 sept. — Bournet-Aubertot, 24 juil. — Boutelet et Gaillet, 3 sept. — Boutin et Ce, 27 août. — Bouvier bant, Lindemann et Ce, 20 déc. — Brandus, Dufour et Ce, 3 sept. — Bréant et Ce, 30 sept. — Bréauté et Tollé, 5 janv. — Bréant et Ce, 30 sept. — Bréon et Ce, 30 juil. — Brière (E.) et Ce, 28 nov. — Brot père et fils, 19 août. — Brossier et Ce, 28 nov. — Brun (E.) Massé et Ce, 28 janv. — Brunet, Rouland et Ce, 12 nov. — Buhler-sœurs, 28 juil. — Bügner et Vollée, 8 mars. — Burat et Ce, 26 fév. — Burnet (L.) et Ce, 15 sept. — Burton et Ce, 20 déc.

Baladent (C.) et Ce, 19 fév. — Balex (L.) et F. Vézin, 9 fév. — Balensi et Ce, 23 avr. — Balmont et Garnier, 4 nov. — Baratte et Ors, 17 déc. — Barbe jeune et Ce, 19 juil. — Bar-beret et Ce, 22 juil. — Bardey-Royer, Biquet et Ce, 4 mai. — Bardin et Bouillard, 7 mai. — Barneaux et Ce, 5 avr. — Barré et Ce, 3 déc. — Barrier (A.) et Ce, 15 fév. — Barthe et Ce, 21 janv. — Basse et Roulet de Franclieu et Ce, 10 mars. — Bastide et Léon, 11 nov. — Baudoin et Noël, 20 mars. — Baudouin et Ce, 20 juil. — Bauschelet (Ve et fils), 28 avr. — Bayvet et Ce, 23, 24 janv. — Beauferoy (Ve) et Gaudin, 12 janv. — Beauquier (A.) et Ce, 1 janv. — Becker et Bohy, 7 juil. — Becreaux et Lermurier, 2 avr. — Bédier et Picquet, 15 août. — Bekkert et Ce, 15 fév. — Bellegarrique et Ce, 11 mars. — Bellet père et fils, 25 fév. — Belleville, 29 janv. — Belvattelle et Ce, 10 oct. — Bénard et Ce, 21 juil. — Bépard et Redaux, 14 juil. — Bénier et Mlaury, 18 mars. — Bercieux et Lemoine, 23, 24 janv. — Béranger et Gontier, 25 nov. — Bernard et Ce, 18 avr. — Bernard-Latte et Ce, 20 août. — Bernard-Sallé et Briussel, 23 sept. — Bernon et Ce, 11 janv. — Berretton et Ce, 10 juil. — Bertaux, 8 déc. — Berthé, 13 juil. — Berthouillères et Saint-Père, 5 fév. — Bertin de Vaux et Ce, 12 avr. — Bertrand (H.) et Ce, 12 oct. — Bertrand-Saint-Remy et Ce, 25 juil. — Beudot et Ce, 13 oct. — Beur-et Ce, 16 nov. — Beur-Destelle et Ce, 11 avr., 17 mai. — Biernaux et Ce, 27 sept. — Bédard et Ce, 18 avr., 9 juil. — Biennou et Robbe, 27 août. — Bidal et Dumont, 26 nov. — Bienvenu et Mary, 2 août. — Bizot et Ce, 19, 31 oct. — Billel et Chevallier, 29 janv. — Billel et Ce, 28 juil. — Binou de Montzet et Ce, 11 mars, 18 juil. — Bing et Renner, 26 janv. — Binoche, Debionne et Ce, 26 mars. — Biscarre, Gérard et Ce, 30 déc. — Blaisse (fils aîné

Mabille frères, 12 fév. — Mabille frères et Delagrèy, 9 mars — Mack et Morlent, 23 août. — *Magasin utile*, 4 juin. — Magniada et Ce, 19 déc. — Magniant et Ce, 22 déc. — Mahiu, 26 avril. — Mahou et Marguillier, 3 avril. — Mahuet et Marguillier, 17 nov. — Maillard, Hermann et Ce, 1 déc. — Maillard et Ce, 26 janv. — Maillat (Mme), 22 juin. — Mairesse et Ganilly, 29 oct. — Majorelle et P. treaux, 8 déc. — Malli-gand père et fils, 23 août. — Mallortie (De) et Ce, 24 fév. — Mangeru et Ce, 7 fév. — Mangin et Pipaut, 30 sept. — Mangin, Richemond et Pipaut, 27 janv. — Manoncourt et Bouillon, 14 sept. — Mantegues et Ce, 16 juin. — Mantoux frères, 1 nov. — Marais et Nart, 11 août. — Marchais frères, 6 avril. — Marchand, 12 avril. — Marchand et Bastard, 18 mai. — Marchand et Fano, 12 juil. — Marchand, Lebreton et Ce, 14 juil. — Marcard et Ce, 2, 3 janv. — Maréchal et Eustache, 23 août. — Margot et Boissier, 1, 28 sept. — Marguerite (L.) et Ce, 23, 24 janv. — 24 oct. — Marguerite Lucy et Gillet, 23 déc. — Marin et Billotte, 30 sept. — Marini (Liber) et Ce, 28 mars. — *Maritime* (la), 6 avril. — Marle et Ce, 19 oct. — Marmin et Antieroux, 1 fév. — Marret Beaugrand, 2 juil. — Marsoulan et Carré, 29 mars. — Marteau, Rivet et Ce, 2, 3 janv. — Martin et Tholot, 26 avril. — Martin, Mourré et Ce, 18 juil. — Marville et Ce, 19 mai. — Massen et Ce, 11 oct. — Massène et Brette, 15 mars. — Massén frères, 1 mars. — Mathias (Ve) et Ce, 10 juil. — Mathieu et Wallh et Ce, 12 avril. — Mathieu, Hentsch et Ce, 15 fév. — Matignon et Ce, 28 juil. — Maugé et Yvon, 18 janv. — Maumus et Du-champ, 4 fév. — Maunoury, Wolf et Ce, 1, 3 oct. — Maury et Lefèvre, 21 nov. — Mauré (J.-A.) et Ce, 7 fév. — Mauré et Fenaille, 23 sept. — Maurer, Masson et Ce, 12 avril. — Maury et Ce, 25 avril. — May frères, 24 sept. — Mayen et Ce, 25 juil. — Mayerhoffer et Ce, 6 juil. — Mégard et Duval, 4 mai. — Mège et Ce, 25 juil. — Melin et Doré, 15 oct. — Mellerio, dit Meller, 28 janv. — Melot et Desplanches, 23 juil. — Menage et Ce, 9 janv. — Messing et Levré, 22 déc. — Mercier et Ce, 16 août. — Mercier père et Ce, 23 avril. — Mergé et Robert (Dlles), 11 mars. — Merlin père et fils, 5 mars. — *Messageries impériales*, 9 mars. — Meunier et Ce, 27 août. — Meurillon et Hurel, 15 oct. — Meuron et Ce, 21 juil. — Meyer et Ce, 11 juil. — Meyer et Bechtold, 29 sept. — Meyer et Himmes, 3 mars. — Michault et Ce, 15 nov. — Michel-Mauzoulet et Courlet, 7 fév. — Michel et Parant, 17 nov. — Michel et Ve Nolain, 23 mai. — Michel et Crapart, 30 mars. — Michel et Ce (Adhémar), 7 juil. — Michon et Four-neaux, 13 mai. — Migeven et Ecarnot, 28 avril. — Mignona et Lunet, 16 nov. — Mignot et Ce, 6 janv. — Millaud et Ce, 11 nov. — Millet (Ve) et Viennot, 4 juil. — Million (cousins), 26 août. — *Mines de la Loire*, 4 nov. — Mirabel Chambaud et Ce, 4, 5, 11 mai. — Mirès (J.) et Ce, 5 fév. — Misingaugue et Ce, 8 fév. — Mithouard et Clain, 10 nov. — Moise et Franck, 5 nov. — Moissenet (V) et Ce, 28 juil. — Moiton et Dulac, 30 mars. — Molé, Leveque (Eugène) et Ce, 22 mars. — Molet et Ce, 16 sept. — Mollat et Behmer, 9 nov. — Molteni et Ce, 25 oct. — Monat fils et Ce, 14 mai. — Monier et Renault, 16 avril. — Monin, Mottet et Laur, 30 juil. — *Moniteur des Hé-pitaxs* (journal), 30 août. — Montmain et Passe, 16 nov. — Montane et Ce, 12 fév. — Montazeau, 6 sept. — Montés et Breuille, 27 août. — Montés et Permet, 4 fév. — Mont-magnon et Ce, 12 juil. — Monvoisin et Leroy, 9 déc. — Mo-rales et Ce, 22 déc. — Moranne et Leveque, 29 oct. — Mo-reau frères et Ce, 28 fév. — Moreau, Chalon et Ce, 5 mars. — Moreau (J.) et Ce, 21 sept. — Morel et Ce, 7 déc. — Morey et Ce, 1 déc. — Moriceau et Goll, 1 avril. — Morin et Ce, 4 mars. — Morris et Ce, 3 mars. — Mortié et Davids, 23 juil. — Mosselman et Ce, 2 juil. — Motte et Lavaud, 5 janv. — Moul-

lard et Gaspard, 3 mars. — Mouquet et Roger, 3 sept. — Mourgue, 18 août. — Moutié et Ce, 12 déc. — Moutin et Ce, 8 oct. — Moyrier frères et Ce, 14 juil. — Muler et Dally, 23 août. — Muller et Legendre, 23 mai. — Muller (F.) et Char-les), 18 juil. — Mummel fils et Maingaud, 15 août. — Munrol et Ce, 15 avril. — Mustel, Quessnot et Gallant, 8 août. — *Mu-tualité judiciaire*, 8 août. — Myonnet-Cunpy et Ce, 22 août, 24 déc.

*Nail* (Paul) et Ce, 2 fév. — Nepveu et Ce, 25 oct., 24 nov. — Neuburger, Pral et Gousset, 12 déc. — Neumack frères, 19 août. — Neveu, Basse et Ce, 12 sept. — Niclot et Dubucand, 26 oct. — Nicolas Turcas et Blet, 5 janv. — Nicolle frères, 5 oct. — Ficolle et Rigotti, 8 juil. — Nicolle (Ch.) et Ce, 9, 14 juil. — Nicoulaud et Fe Røbrigg, 11 mars. — Miedet et Ce, 9 juil. — Nivet et Ricard, 15 nov. — Noël et Ce, 13 avr. — Noël et Lacoste, 30 août. — Noiret (Fe) et Ce, 7 nov. — Normand et Letessier, 24 nov. — Nuiibo et Perez, 5 août. — Nyon (E.) et Ce, 11 oct. — Nys et Ce, 6 janv., 31 oct.

*Obert* et Joly, 16 août. — Ollivier et veuve Gérard, 4 oct. — Olzevique, Deverne et Ce, 17, 19 oct., 22 déc. — Oradour et Courtois, 8 fév. — Osselin et Charpentier, 12 janv. — Oudi-not et Harpignies, 15 mars. — Ozanne et Letondeur, 11 août. — Ozanne et Lée, 31 oct.

*Paganelli*, de Zicavo et Ce, 25, 30 nov. — Pagat et Sali-chon, 8 fév. — Pagès et Hantich, 2 juil. — Paggiolo et Patry, 28 nov. — Paillard et Ce, 28 juil., 2 août. — Pailet et fille, 15 sept. — Paillette père et fils, 12 avril. — Palon et Ce, 16 déc. — Panayoty, 17 déc. — Panchart (Ve) et Olivier, 13 oct. — Papillon et Philippe, 7 fév. — Parent et Schaken, 23, 24 janv. — Parent, Schaken, Goldsmid et Ce, 11, 14 mars. — Pa-ris (A.) et Ce, 30 mars. — Paris et Gader, 4 juil. — Paris et Ce, 9 sept. — Parmentier, Picart et Ce, 1 mars. — Parryz et Le eu, 7 janv. — Pascal fils et Ce, 8 août. — Pascal, Maurice et Ce, 2 sept. — Paulat fils et Ce, 7 nov. — Paulon et Bail, 4 janv. — Paulus et Ce, 4 mars. — Pawlowski et Ce, 10 nov. — Pellet fils aîné, 11 nov. — Pelletier, 8 juil. — Pelletier et Vivot, 2 avr. — Pellissier et Ce, 29 juil. — Peltier et Ce, 25 août, 2 déc. — Pessel et Recier, 9 août. — Pepin, Veillard et Daraud, 9 déc. — Perny et Echallie, 18 mars. — Perreault et Ce, 13 oct. — Perlen et Tourtilier, 20 déc. — Perpigna (de) et Ce, 22 juil. — Péraon de Kermaol, 28, 29 avr., 17 nov. — Petit et Ce, 24 mai, 3 juil., 9 août. — Petit et Tailleur, 4 avr. — Pey-lauré et Joanny, 18 nov. — Peyraud et Ce, 12 mars. — Pey-zard et Patin, 10 juil. — Pfeiffer et Kaufmann, 26 fév., 5 mars. — Pfeiffer et de Tourmière, 24 mars. — Philépeau fils et Ce, 5, 18 oct. — Philippin et Ce, 20 avr. — Phily et Ce, 13 juil. — Piat et Cotinot, 4 juil. — Picard frères, 6 janv., 16 août. — Picard frères et Nathan, 9 fév. — Pigalle et Ce, 19 juil. — Pi-golet et Théodora, 14 sept. — Pilet fils aîné et Ce, 24 juil. — Pilet et Jolyvet, 29 avr. — Pillivoy, Dupuis et Ce, 25 janv., 4 avr. — Pilloy et Ce, 9 mai. — Pinat (Etienne) et Ce, 4 juil. — Pite et Lesage, 6 sept. — Poiret et Martin, 3 nov. — Poiret (Fe) et Théodora, 16 avr. — Poissonnier et Montion, 28 nov. — Pollissard et Monteno, 5 sept. — Pomme et Ce, 3 juil. — Po-riquet, 10 mars. — Porte (L.) et Ce, 23 juil. — Poulain (Ch.) et Ce, 10 sept. — Poulet (H.) et Ce, 28 sept. — Pouplier et frère, 1 avr. — Prevost fils aîné et Ce, 30 sept. — Prieur, Jé-rolp et Ce, 31 juil. — Prost (A.) et Ce, 12 fév. — Provost et Ce, 11 mai. — Puex et Graffouillière, 22 juil. — Pumjean et Ce, 9, 10 janv. — Purget et Ce, 5 janv.

Quendray, Thiberge et Ce, 3 mars.

*Radet* et Ce, 5 déc. — Ragel et Ce, 13 sept. — Raingo frères, 6 avr. — Rainot et Huignard, 24 juil., 16 août. — Ramege, Bourdet et Ce, 22 oct. — Ratte et Ce, 6 août. — Rattier et Roche, 11 août. — Ravard et Ce, 28 nov. — Rayer et Ce, 15, 17 déc. — Raymond et Ce, 12 déc. — Raynaud, Granelle et Saillant, 19 mai. — Reboisson et Tarmaud, 12 avr. — Rebul-de Fontfreyde et Germain, 23 avril. — *Recueil des lois et Ar-zes*, 30 déc. — Regelle et Ce, 16 août. — Regnaud et Blazy frères, 21 avr. — Renard (A.) et Ce, 24 fév., 9 mars. — Ren-coulet et Baledet, 10 mai. — Renet (E.) et Ce, 20 juil. — Renlos père et fils, 31 mai. — Revertéjat et Garro, 16 août. — Revoil et Ce, 3 sept. — Rey et Ce, 29 oct. — Rheims et Sa-lomon, 8 juil. — Richard et Ce, 5 mai, 6 déc. — Richard Georges et Ce, 30 mars. — Richer et Ce, 3 nov. — Ricors, Fouqueleau et Ce, 7 avr. — Ricour et Leroy, 12 mars. — Ridde (Dlle) et Haret, 6 mai. — Rioussot et Ce, 6 oct. — Ri-gault et Ce, 26 fév. — Ribouet et Ce, 26 avr. — Riitte et Ce, 12 avr. — Riom et Ce, 5 oct. — Rion (Ad.) et Ce, 21, 25 sept. — Rivet et Pasquier, 7 nov. — Robert frères, 19 fév. — Ro-bert et Gauche, 4 nov. — Robert et Rivière, 16, 17 janv. — Robert, Nardin et Ce, 17 juil. — Robert, Thomas Baptiste et Ce, 5 mars. — Robertson (Ve) et Ce, 27 janv. — Robineau fils, 15 sept. — Roche et Goué, 15 fév. — Rocquelin et Moisy, 23 août. — Roques, Desvallier et Ce, 3 sept. — Rogeau et Ce, 13 juil. — Roger et Ce, 9 mai. — Roland, Gosselin, 28 fév. — Rolin père et fils et Ce, 1 juil. — Roland et Pithuoux, 29 déc. — Rollin et Ce, 13 août. — Rommetin et Duffet, 4 octob. — Rozenbeck et Spengler, 10 août. — Rosset et Normand, 3 août. — Rouillon et Langry, 17 déc. — Rourdaix et Ce, 3 mai. — Rousseau et Ce, 11 oct. — Rousseau et Laurens, 13 avr. — Rousseau jeune et Lorain, 30 juil. — Rousselet, Erald et Ce, 25 janv., 25 juil. — Roussel (H.) et Ce, 4 oct. — Rousselet, Du-hamel et Ce, 11 mars. — Roussel, Auger et Ce, 25 fév. — Roussille et Harivel, 5 avr. — Roux (Ve), Dubief et Ce, 18 juil. — Rouyer et de l'Épinay, 5 mars. — Roy et Ce, 29 avr. — Royon (Hipp.) et Ce, 11 mars. — Rupé de Laroche et Ce, 13 janvier.

*Sabatier et Chantant*, 19 juil. — Sagner et Casanova, 28 fév. — Saint-Florent, Martin et Ce, 12 mars. — Sainte-Marie, Dupré et Ce, 7 avr. — Sainte-Rose et Ce, 18 juil., 16 sept. — Salères, 8 juil. — Salmon (O. L.), 30 nov. — Salomon (De) et Ce, 30 juil. — Sassiast et Ce, 25 mars. — Saudras et Ce, 3 nov. — Saulin et Forest, 1 oct. — Saunier et Ce, 8 oct. — Sauvage et Grapoulet, 19 fév. — Sauvageot frères, 21 nov. — Savoye frères et Ce, 24 sept. — Sax et Ce, 25 avr., 7 juil. — Scheur-weghs et Ce, 24 oct. — Schickler et Ce, 10 oct. — Schloss père et fils, 9, 10 janv. — Schneckenberg et Legrand, 28 janv. — Scholter et Ce, 12 oct. — Schœnberg et Ce, 7 fév. — Schulz et Thuillier, 28 fév. — Schwander et Hemmordin, 24 sept. — Schill et Ce, 28 sept. — *Securité commerciale*, 6 avr. — Seelig et Geiger, 3, 4 fév. — Séguin (Ve) et Ce, 26 déc. — Seiler, Muklemann et Ce, 19 oct. — Serin et Ce, 25 sept. — Serranteda et Frey, 11 oct. — Sierre et Ce, 24 mai. — Seyrant père et fils, 6 mai. — Sibert (Ve) et Rouquencourt, 6 sept. — Silvestre (A.) et Ce, 6 déc. — Simon (Paul), 13 juil. — Simon et Ce, 6 avr. — Simon et Latour, 14 mars. — Simonne (l'abbé) et Ce, 14 juil. — Simouillard et Bernard, 26 août. — Sirodot et Ce, 3 a. n. — Siragus et Ce, 10 août. — Sisy, Lizars et Ce, 19 oct. — Sisley et Ce, 25 juil. — *Société d'assurances ma-ritimes*, 26 janv. — *Société des mines de Butin*, 30, 31 janv.

*Société du flax-coton*, 26 janv. — *Société de gastronomie, Méditerranée*, 21 sept. — Sorin et Ce, 10 fév. — Soudeé et Marguerite, 8, 21 juil. — Souplet, Guillard et Ce, 24 mai. — Sourdeux (F.) et A. Cornet, 22 fév. — Sousselier et Lianeu-ville, 16 juil. — Stauffer et Ce, 1 janv. — Stevens frères et Ce, 4 fév. — Strohl et Ce, 7 avr. — Sulpis et Ce, 11 fév. — Sumner, Montant et Draper, 15 janv.

*Tamiser* (M. S.), 4 janv. — Tardif et Ce, 16 août. — Ta-vernier et Ce, 22 août, 30 nov. — Tavernier frères, Huet et Ce, 24 nov. — *Télégraphe électrique de la Méditerranée*, 2 juil. — Ternisien, Dorlé et Ce, 9 mars. — Terracher et Albert, 29 oct. — Terrisse et Ce, 13 déc. — Testard et Royer, 3 nov. — Tête et Duval, 20 août. — Texier et Gallou, 4 juil. — Texier et Petit, 2, 3 janv. — Tharaud et Royer, 3 nov. — Thévenin et Grudenaire, 5 déc. — Thibault, Chade et Vidieu, 23 août. — Thierry, Miget et Ce, 9 nov. — Thiers (Rod.) et Ce, 9 fév. — Thiron, Maillard et Leullier, 3 mars, 9 juil. — Thiry aîné et Ce, 9 avr. — Thomas, Delisse et Ce, 16 fév. — Thomas, Lachambre et Ce, 10 fév. — Thomas (Fe), 26 mars. — Thomassin et Ce, 8, 14 fév. — Thorel et Tarnaud, 22 avr. — Thorin-Dussallan, 28 juil. — Thuillier et Garban, 22 oct. — Tibaud, 9 juil. — Tiroit, 24 mai. — Tollard frères, 2 déc. — Tonglet et Ce, 28 juil. — Tordeux et Ce, 9 déc. — Touaillon jeune et Ce, 9 mars. — Tourel fils et Ce, 6 avr. — Tourrette et Ce, 15 avr. — Tournay et Marie, 1 mars. — Tourtois et Ce, 30, 31 janv. — Toutain, Guirard et Ce, 19 juil. — Touzé et Ce, 12 déc. — Tréfosse et Ce, 23 juil. — Trescartes, Fiasson et Ce, 15 juil. — Triard et Ce, 4 nov. — Trieffus et Ettlinger, 19 août. — Turquell et Ce, 27 avr.

*Vacossin et Bonnet*, 6 avr. — Vaghi, 31 août. — Vall et Ce, 18 mai. — Valade et Ce, 3, 21 oct. — Valette et Bénard, 8 août. — Vallée et Charue, 1 avr. — Vallet et Eloy, 5 fév. — Vallet et Ce, 28 juil. — Vallette et Ce, 13 août. — Vanard (L.) et Ce, 22 fév. — Van Balthoven, 27 déc. — Van Bever et Ce, 16 fév. — Vanderst (Ve) et Foubert, 16 avr. — Vanden-eersch, Richard et Ce, 25 juil. — Van Polanen, Peld et Ce, 27, 28 oct. — Vasseur et Ce, 10, 26 août. — Vaternelle et Bel-langer, 27 juil. — Verme et Roschner, 14 déc. — Ventre d'Au-riol, 10 sept. — Vercoestre frères, 12 oct. — Verdier et Ce, 11 mars. — Vergout et Ce, 18 mai. — Veyrier, Peuple et Ce, 23 fév. — Vidal (L.) et Ce, 3 sept. — Vidal frères et Ce, 9 fév. — Viel et Rougé, 4 fév. — Villain et Vanderhey, 3 nov. — Vil-lain et Ce, 13 avr. — Villeneuve (de) et Ce, 3 mars. — Ville-neuve et Jolignac, 4 mai. — Vindebourg et Ce, 5 mai. — Vincet et Erhard, 11 juil. — Vitard (Fe) et Ce, 18 mars. — Vuel et Ce, 14 avril.

*Wable* et Ce, 23 mars. — Waet (Ch. de) et Ce, 4 fév. — Wagner (Ch.) et Ce, 2 déc. — Wall et Lévy, 6 avr. — War-gny et Ce, 27 avr. — Werlé, Ziz et Ce, 26 avr. — Wertheim-ber et Ce, 19 mars. — Winter, 22 avr. — Wirirot et Ce, 26 mars. — Wirth et Cruwell, 11 oct. — Wittmann et Poulme, 31 mai. — Wolkein et Ce, 14 avr., 8 juil.

*York* et Ce, 20 déc.

*Zaleski* et Ce, 4 juil.

**Dissolutions. — Nullités.**

*Abt* et Ce, 17 mars, 22 juil. — Agis, 15 nov. — Agostini et Ce, 30 juil. — Alme et Rathier, 16 mars. — Alepion, Spiel-man et Ce, 12 fév. — Alips et Grespelle, 23 juil. — Amic, Courteille et Ce, 28 déc. — André frères, 2 mars, 12 déc. — Andrieux et Lamy, 11 juil. — Andy et Lemire, 19 mai. — Angremy frères, 2, 3 janv. — Arnold et Favand, 28 nov. — Aubé et Ce, 28 avril. — Aubé, Tronchon et Ce, 14 sept. — Aubert (A.) et Ce, 29 sept. — Auclair (L.) et Ce, 22 fév. — Auclair et Esnault, 10 juil. — Auric et Ce, 10 sept. — Auric et Sineau, 5 oct. — Avice et Grenouilleau, 3 nov. — Ay-guespense et Dlle Rangheard, 16 fév. — Ayné et Ducruy, 28 déc.

*Babbitt* et Trotter, 10 mars. — Bachelier et Bernel, 9 août. — Bacon et Levrat, 23 nov. — Bagnost, Galiber et Ce, 28 juil. — Balan et Ce, 18 mars. — Baledet frères, 19 fév. — Bal-mont père et fils, 24 fév. — Barbedienne et Ce, 12 juil. — Barbut et Delaplace, 7 juil. — Barrene et Pierron (Dlles), 19 avril. — Barry et Vazelle, 21 mai. — Batelier, Cicutat et Ce, 8 sept. — Baudoin et Noël, 6 août. — Baudry et Lorieux, 30 août. — Beaupère et Ce, 12 avril. — Béchade, Laurens et Ce, 11 avril. — Bécourt et Eisen, 2 avril. — Bécruaux et Lermur-rier, 13 oct. — Bekaert et Ce, 25 oct. — Belcourt, 17 fév. — Bellet frères, 16 nov. — Bellu et Daunay, 12 nov. — Benard et Giard, 30 oct. — Bequet et Henry, 26 oct. — Berger (sœurs), 3 oct. — Bernardin et Duflos, 26 juil. — Bernou (L.) et Ce, 30 juil. — Berrus (A.) frères, 24 fév. — Bertheau, Fauvel et Jobard, 15 sept. — Berthelom et VVetze, 1 mars. — Berthou et Perreau, 15 juil. — Bertrand (H.) et Ce, 8 déc. — Besson et Ce, 7 déc. — Beudin et Marulin, 31 août. — Biétry père et fils, 21 sept. — Billerey et Billette, 23 nov. — Billet et Che-valier, 6 août. — Billouey et Gérard, 10 mars. — Binet et Pa-ventoux, 25 mai. — Blais et Ce, 28 nov. — Blanc (J.-A.), Mathieu et Ce, 15 fév. — Blanc frères, 30 déc. — Blanchoit et Gouron, 16 mai. — Blée et Tupin, 14 déc. — Bless, Du-pont et Brémant, 13 juil. — Blet et De Turcas, 22 août. — Bloch et Emerique, 24 sept. — Blot et Tavanne, 7 mars. — Blot et Galbrun, 3 juil. — Blot (H.) et Ce, 13 sept. — Bo-dehon et Leclair, 4 juil. — Bouff et Desbonnes, 5 oct. — Bogart frères, 24 mai. — Boillon et Ce, 21 mai. — Bois-saye et Francoeur, 28 sept. — Boissonneau, 20 juil. — Boizard et Lusi, 28 mai. — Bonaventure et Duceosin, 11 juil. — Bonfils, Michel et Ce, 21 juil. — Bonfond et Couratier, 6 août. — Bonnot et Michelet, 26 janv. — Bornibus et Ce, 13 mai. — Bossange, Morel et Ce, 21 mai. — Boucher, 2 juil. — Boudet et Joly, 3 mars. — Bourden et Michaud, 26 mars. — Bourdoncle et Couderc, 5 mars. — Bourdoncle et Delangle, 14 juil. — Boutry et Frager, 26 juil. — Bouffier et Huet, 28 nov. — Bouyer et Vincent, 25 janv. — Boyriven et Françon, 1 mars. — Boyron, Bonjour, 27 janv. — Bozon et Tissot, 14 juil. — Braquehais, 22 oct. — Brelay frères, 2 juil. — Brentano et Ce, 24 mai. — Bréon et Ce, 11 nov. — Bretonnière-Dammann et Ce, 13 sept. — Brevet jeune et Durmoy, 17 mai. — Bricogne et Ce, 2 avril. — Brisac et Ce, 14 fév. — Brun (E.), Massé et Ce, 23 mars. — Brunet, 15, 19 fév. — Brunet, Rou-land et Ce, 15 déc. — Brunet et Bourdier, 26 avril. — Brunet Guiraud, 18 oct. — Bruyer et Dumant, 22 fév. — Buquet et Ce, 7 janv. — Bury père et fils, 15 avril.

Casse, 17 mars. — Crozet et Ce, 2 juil. — Cru et Lepelletier, 11 juil. — Cuvry et Follot, 17 mai.

*Dallier* et Bouhier de l'Écluse, 9 nov. — Darancourt et Ce, 20 sept. — Dauge (E.) et sœurs, 22 fév. — Dauphin (A.) et Ce, 14 fév. — David et Deitz, 10 fév. — David (Ve) et fils, 24 août. — Debeuge et Guillaume, 26 nov. — Dehais et Ce, 22 oct. — Dehant et Sirodot, 1 oct. — Dehette et Bilet, 3 août. — De-hors, 1 mai. — Deiss et Couteux, 17 déc. — Delabarre et Mois-son, 5 juil. — Delacour (A.) et Ce, 26 avril. — Delafontaine et Cailleux, 28 avril. — Delafontaine et Calame, 29 juil. — De-la-hogue et Leudière, 27 déc. — Delagoe et Ce, 7 avr. — De-la-motte et Ce, 31 déc. — Delamotte, Fouquet et Patte, 29 janv. — Delancé et Ernoux, 25 juil. — Delaunay et Lechène, 23 déc. — Delasalle (Xavier) et Ce, 13 oct. — Delaval et Ma-sequelle, 14 mars. — Delhos, Pillaut et Ce, 14 fév. — Delfau et Laurent, 17 mai. — Delmas et Ce, 31 août. — Delpuech et Ce, 6 avril. — Demasin et Ce, 9 juil. — Denicot et Chamgar-nier, 12 sept. — Dennebecq et Bonvalot, 2, 3 janv. — Depesseville et Roussel, 31 août. — Deprunelle et Ce, 16 déc. — Dertot et Frager, 22 août. — Descartes et Kuyt, 3 sept. — Deschamps et Farvacques, 21 juil. — Desclée et Ce, 25 janv. — Desolme et Tivoly, 28 oct. — Desperelle et Caffé, 29 sept. — Desroches et Pillot, 17 mai. — Destibeuze et Ce, 24 juil. — Deversin et Du-pas, 22 fév. — Deverte et Eck, 24 août. — Devillers et de Baccker, 14 nov. — Dezobry et Magdeleine, 1 sept. — Didron (Ve) et fils, 19 juil. — Dimpre et Bureau, 23, 30 sept. — Di-vrande et Ce, 12 avril. — Doisy et Oger, 27 juil. — Dondenne et Ce, 5 oct. — Dorival et Gain, 19 nov. — Dorr et Ce, 8 mars. — Dousebès aîné et Ce, 8 sept. — Dreux et Gerlaise, 21 juil. — Dreyfus, 14 mars, 12 nov. — Droiinet et Lingée, 10 juil. — Droit et Ce, 19 avr. — Druon (B.) et Liefquint, 13 janv. — Dubreuil et Paillard, 18 juil. — Ducerf et Ce, 7 sept. — Duch-aud et Ce, 29 janv. — Duchastaing et Bourret des Gauds, 29 déc. — Duchatel et Thomeret, 7 juil. — Dufresnay et Sarrazin, 9 mai. — Dumaire et Vilbaut, 19 août. — Duménil et Ce, 15 nov. — Dumont et Ce, 25 mai. — Dumont Letalle et Ce, 13 déc. — Dunand-Narot et Ce, 2 août. — Dunean et Ce, 6 sept. — Duplessy, Renaud et Ce, 1 sept. — Duponchel et Leiris, 31 oct. — Durand, Essachon et Ce, 10 juil. — Duranton et Dumont, 11 mars. — Dusable et Hangeois, 15 sept. — Dussaux et Torrilhon, 24 juil.

*Ecorcheville* et Ce, 9 mai. — Engles-Forgeot et Ce, 18 mai.

*Faucopré* et Ce, 9 nov. — Faure et Bonnard, 22 fév. — Fay et Ce, 9 déc. — Fert et Batault, 23 mai. — Flam et de Buisine, 4 mai. — Follette et Sabatini, 26 fév. — Follot et Ce, 18 juil. — Fontaine et Ce, 12 nov. — Fontenay et Ce, 4 août. — Fouque et Ce, 9 juil. — Fournier et Bonnamy, 28 janv., 25 fév. — Fourot et Dorus, 17 sept. — Fraichot et Dulther, 19 mars. — Fraisse et Laurent, 6 avr. — Frinck-Cataboul et Foulquier, 27 mai. — Funck-Spies et Ce, 7 juil.

*Gadrat* et Ce, 8 janv. — Calois jeune et Ce, 22 mars. — Gamard et Ve Colliou, 15 sept. — Carnart et Mommirel, 14 sept. — Garand et Bizeray, 19 janv. — Gardin et Ce, 6 déc. — Garnot, 28 déc. — Garon et Péras, 22 avr. — Gasquet et Ce, 26 avr. — Gauche et Ce, 6 juil. — Gaudouet (de) et Ce, 11 nov. — Gaudouet et Ce, 23 avr. — Gaudet fils et Ce, 14 juil. — Gaudouet (J.-F.) et Ce, 5 fév. — Gavaurin et Marchi, 20 déc. — Gelfrier, Walmez, Delaise et Frérier, 21 juil. — Gelfrier et Ybert, 25 janv. — Gillee et Forestier, 26 déc. — Gentil et Muller, 22 nov. — Gentil et Fol, 7 juil. — Gentil et Ve Ca-térin, 1 oct. — Getting et Drake, 7 janv. — Gignou, 18 nov. — Gillet et Ce, 10 sept. — Gillet frères et Vauzelle, 24 mai. — Girard et Ce, 18 juil. — Girardin et Ce, 27 juil. — Girard et Dlle Lebrun, 8 août. — Girieux et Marais, 28 avr. — Girault, Parthenay et Bernard, 3 nov. — Girouard et Raynaud, 6 août. — *Globe*, 27 déc. — Godard, Bernard et Ce, 19 oct. — Godde-froy et Fontemoin, 19 août. — Godeau frères, 12 sept. — Goix et Ferniguy, 17 mai. — Gougy et Ce, 11 juil. — Gouret fils et Laporte, 29 avr. — Goursolle et Ce, 23, 24 janv. — Gradi (de) et Ce, 3 nov. — Grand de Chateaufort et Ce, 17 sept. — Gres-ley et Ce, 23 déc. — Grosset et Spiret, 7 juil. — Grubier et Lafon, 12 fév. — Guehens et Ducret, 16 déc. — Guerin, Mayer et Boudin, 30, 31 janv. — Guerin et Guyard, 2 déc. — Cueur-rirot et Ce, 29 déc. — Guibal père et fils, 30 janv. — Guibert (A.) et Ce, 9 avr. — Guichard et Fournier, 21 oct. — Guigues et Buks, 24 mars. — Guillet et Flechelle, 5 oct. — Guillel et Oriol, 6 août. — Grillot et Janin, 20 janv. — Guiot, Laligant et Bossot, 30 juil. — Guirard et Hukmanns, 16 nov. — Guy et Guibal, 19 juil.

12 mai. — Houdart et Ce, 19 nov. — Huart et Gruau, 20 juil. — Huber et Lieux, 28 avril. — Huco et Réis, 1 avr. — Hugues et Ce, 8 oct. — Humbert et Ce, 20 avr. — Huvelle-Brabant et Ce, 10 oct.

*Jacquot* et Ce, 11 juil. — Jaillond-Moinier, Thrennyssen et Ce, 9 déc. — Jamanx et Dulet, 25 fév. — Janicot (M.-M.-F.), 2, 3 janv. — Jannin et Marre, 2 juil. — Jannotin (Alpha) et Ce, 23 mars. — Jeunesse et Ce, 9 juil. — Jougnet et Méalin, 19 avr. — Jolly et Husson, 11 juil. — Joubert et Tucas, 21 janv. — Journée et Griser, 12 sept. — Julien Forest et Joux Jullien, 18 nov.

*Kieffer* et Ce, 11 nov. — Kraft et Dontail, 21 oct. — Kress et Ulrich, 30 mai.

*Labrosse* et Déparrois, 13 août. — Lacordaire, Mantion et Michel, 12 juil. — Lacour frères, 26 janv. — Lafon (Ve) et Ce, 11 nov. — Laforge et Elluin, 17 juil. — La Madeline (de), Faugère-Dubourg et Ce, 24 fév. — Lamar et Pauris, 3 mars. — Lambert et Ce, 1 avr. — Lamboi fils et Ce, 9 juil. — La-mirelle et Ce, 4 avr. — Lamotte et Ce, 23 avr. — Laming et Ce, 13 sept. — Lamoureux et Thibauda, 6 sept. — Lanestree et Ce, 6 avr. — Langlais et Ce, 24 mars. — Langlois (Jules) et Ce, 5 sept. — Lapie et Dlle Périgois, 3 mars. — Lapostolle et Ra-villon, 16, 17 janv. — Largeteau et Durand, 6 août. — Laroze et Ce, 6 août. — Laserve et Royer, 25 janv. — Laudet, 22 déc. — Laurent (Ve), Lizot et Ce, 14 juil. — Laurent et Ce, 17 oct. — Laurent Bertin et Ce, 15 avr. — Laurent et Abadie, 28 avr. — Lauze et Ve Denizos, 13 avr. — Leblouanger et Du-bourg, 19 oct. — Lebrét et Ce, 12 avr. — Leclerc et Barres-wil, 4 fév. — Lecoq et Ce, 11 oct. — Lecoq, Berthon et Ce, 20 avr. — Lecas et Ce, 12 avr. — Ledoux et Ce, 5 oct. — Le-fèvre et Schoultz, 22 mars. — Lefèvre et Ce, 26 déc. — Legeay et Josse, 28 nov. — Legrand (H.) et Ce, 30 juil. — Legrand, Barluet et Ce, 10 nov. — Leguillier et Martincourt, 4 nov. — Léon et Cohen, 3 sept. — Lepine (A.) et Ch. Bérand, 4 mai. — Leprière et Darnaud, 1 mai. — Leroux (A.), Magnier et Ce, 21 mai, 7 juil. — Leroux et Ce, 5 oct. — Leroy de Chabrol et Ce, 5 avr. — Lesucy, 26 déc. — Lesuet et Doua, 6 sept. — Lespinasse et Fayoll, 16 mai. — Letrigneux et Ce, 1 juil. — Letellier, 17 mai, 22 déc. — Levasseur et Mousseau, 9, 10 janv. — Leverd et Ce, 25 juil. — Levesque, Baron et Ce, 1 juil. — Levy et Spiro, 11 janv. — Ljerval et Varingue, 17 sept. — Lieutaud et Poillet, 5 mai. — Liger et Ce, 20 mai. — Lindos et Ce, 9 juil. — Lobereau et Ce, 25 oct. — Loiseau, 7 avr. — Lojonkaire et Ce, 2 sept. — Longepied et Daix, 4 fév. — Louis, Gultot et Martinat, 17 juil. — Louys et Ce, 25 avr. — Loyer frères, 27 juil. — Lunet et Périer, 22 mars. — Luguet et Vuollat, 18 janv. — Lupi et Ce, 21 nov. — Lusigny frères, 15 déc.

*Madoré* et Neuburger, 2 déc. — Magen et Rayé, 21 janv. — Maigre et Montald, 28 juil. — Maillard et Ce, 9 juil. — Maillet, Fomouge et Ce, 5 mai. — Mairet et Leguerrier, 5 oct. — Malibon et Philippe, 7 mars. — Mangin et Ripaut, 30 sept. — Manoncourt et Ce, 7 sept. — Marchand (J. B.) et fils, 11 oct. — Marchant et Guio, 9 déc. — Marguerite et Manchon, 12 juil. — Marini et Ce, 22 oct. — Marion (Fe) Rochrig et Ce, 11 mars. — Marix (L.), 15, 18 fév. — Marrel frères, 18 juil. — Marriou, 9 mars. — Massé (Jules) et Ce, 25 août. — Massé et Ce, 19 janv., 25 juil. — Masson (E. F.), 14 juil. — Mathias et Ce, 10 fév. — Maumus et Duchamp, 19 août. — Maurette et Ce, 22 mars. — Maurin et Sabot, 8 août. — Mayer (A.) et Ce, 25 juil. — Mayer et Ce, 23 fév., 12 juil. — Mayer (Isidore) et Ce, 8 avr. — Ménage et Ce, 9 juil. — Mercier et Ce, 7 avr., 20 août, 1 déc. — Mercier et Ravinet, 13 janv. — Mergé, 11 mars. — Mériolette et Ce, 12 avr. — Méry, 10 août. — Mesnard et Ce, 13 oct. — Meunier, 25 juil. — Michaud et Bertrand, 28 juil. — Michaux aîné et Ce, 23 avr. — Michel jeune et Da-vout, 23 sept. — Michel et Leprou, 4 fév. — Michel et de Gri-mouville, 3 oct. — Michel, Mazaudier et Courlet, 7 fév. — Mi-chel et Crapart, 15 sept. — Milly (de), 12 avr. — Mirés et Mil-laud, 15 mars. — Mirés et Ce, 25 avr. — Moltené, 25 oct. — Mondin et Pic, 14 mai. — Montés et Quincy, 22 janv. — Mo-rise et Ce, 25 fév. — Mouquet et Roger, 12 déc. — Munroi et Ce, 15 avr.

*Nail* et Ce, 20 déc. — Nativelle et Ce, 29 nov. — Naze fils et Ce, 27 mai. — Nicolle et Bienaimé, 10 déc. — Niederhofheim et Ce, 19 mars. — Nobel et Ce, 14 avr.

*Oudot*, Manoury, 9 nov. — Ouvré et Viguié, 9 mai.

*Page* et Blondeau, 18 nov. — Palladium, 4 juil. — Pampin et Ce, 6 janv., 4 mars. — Paris et Ce, 15 avr. — Pannellier et Vincent, 7 avr. — Paradis (Fe) de Raolz et Ce, 27 mai. — Pa-rent, Schaken, Goldsmid et Ce, 7 déc. — Paris (E.) et Schœn-

# FAILLITES ET BANQUEROUTES.

## Déclarations, Rapports, Reports, Annulations et Réhabilitations.

Alger et Ce, 25 avril. — Alleaume, 26 fév. — Almeras, 2 juil. — Ancelet, 8 juil. — André, 18 juil. — Angeloz, 28 nov. — Anglard, 10 juil. — Antoine, 4 nov. — Arnaud, 2 avril. — Arnold et Ce, 23 oct. — Aubé, Tronchon et Ce, 8 nov. — Aubert, 5 avril. — Audebrand, 1 juil. — Auriol, 5 août. — Avisse, 21, 30 mai.

Bachain, 23 avril. — Bacle, 20 avril. — Bakkers, 5 oct. — Balgaires, 2 juil. — Balmont, 20 nov. — Baraquin et Ce, 15 oct. — Barbaroux, 15 avr. — Barberon, 1 fév. — Barbot, 19 mars. — Barret, 23 juil. — Barrié, 4 oct. — Bartial et Rat, 4 mars. — Basquin et Ce, 6 janv. — Basse, 3 sept. — Bassoulet, mar. — Batteau, 21 janv. — Basin, 14 mai, 4 oct. — Beaud, 17 fév. — Beaudeloc, 8 mars. — Beaulé, 9 nov. — Beaulé et Maignand, 8 sept. — Beaumont, 3 déc. — Beaupré (de), 8 mars. — Beausing et Ce, 16 juil. — Beauvais, 19 mai. — Belin, 25 janv. — Belorget, 8 sept. — Benacci-Peschier, 20 août. — Benard, 17 sept., 7 déc. — Benoît, 19 janv. — Benoît jeune, 23 mars. — Ber, 31 mars. — Berillon, 1 juil. — Berjot et Ce, 28 juil. — Berlioz et Boistel, 17 mai. — Bermond (Dlle), 15 mars. — Bernard, 17 juil. — Bertion, 4 fév., 3 mars. — Bertrand, 1 janv. — Besnard, 8 oct. — Bervalot, 15 juil. — Bigot, 13 août. — Biguet, 14 janv. — Binet et Ce, 9 sept. — Blanche, 24 mars, 12 avr. — Blatier, 11 mai. — Bleuse et Ce, 23 mars. — Blond, 30 nov. — Bobauf, 3 juil. — Bodron, 11 juil. — Boëtler, 7 sept. — Bohain, 10 juil. — Boissèche, 19 oct. — Boitelle, 15 fév. — Bollero, 26 mars. — Bonheur Gafire, 13 mai. — Bonhomme, 23, 3 juil., 20 oct. — Bonnaire, 14 août. — Bonnamy, 16 juil. — Bonnefoy jeune, 15 mars. — Berge, 12 juil. — Bontrel, 16 sept. — Boty Ferry, 11 fév. — Bouché et Ce, 21 sept. — Boudet, 28 nov. — Bouffes, 23 avr. — Bouisson, 16 fév. — Boulais, 7 mai. — Boulland, 26 oct. — Bouly, 18 août. — Boullemier, 2 juil. — Bourdier, 23 nov. — Bourdier et Bruyère, 16 nov. — Bourgeois, 21 sept. — Bournhonnet, 10 déc. — Bourton, 12 fév. — Boutillier, 24 août. — Bouton, 2 juil. — Bouvet, 16 déc. — Bouvier, 9 mars, 4 oct. — Boyer Laborde, 31 déc. — Bozon, 25 nov. — Braconnier, 13 oct. — Brandes, 11 mars. — Breteau, 10 mai. — Breton, 6 juil. — Breuillet (Dlle), 14 sept. — Brevet, 15 oct. — Briera, 21 juil. — Broquo, 15 oct. — Brouillet, 3 fév. — Bullot, 28 juil. — Bureau, 10, 25 juil. — Burée, 26 janv. — Burguet, 18 mai. — Burselle, 14 mai. — Buzarin, 23 déc.

Cabantous, 3 sept. — Caillot, 1 janv., 6 août. — Calamel, 24 mars. — Calmel, 11 juil. — Cambronne, 5 fév. — Canus et Ce, 18 fév. — Cantrel, 24 sept. — Caron, 19 août. — Carpentier et Ce, 24 avril. — Carré, 16 juil., 11 oct. — Carreau, 3 oct. — Carriol, 5 nov. — Castel et Vinbourg, 24 août. — Cat, 5 nov. — Cauvin et Delafosse, 24 août. — Cailhier, 6 juil. — Certain, 20 juil. — Chabert, 16 mars, 30 déc. — Chabrier et Ce, 24 sept. — Chabrol de Chaméade (de), 14 sept. — Chabrier, 29 nov. — Chambellain, 20 janv. — Chandelier, 7 déc. — Chapat, 26 nov. — Charlet Patry, 14 sept. — Charpentier, 28 août, 8 juil., 19 juil. — Charrier, 24 déc. — Chassevain, 21 sept. — Chateillard, 4 mai. — Chaumont, 8 juil. — Chauriat, 7 sept. — Chauvière, 18 juil. — Chenal, 8 avril. — Chenevière, 12 août. — Cher, 7 mai. — Chiffart et Hardouin, 21 janv. — Chollet, Rivat et Ce, 9 mars. — Clairin, 16 sept. — Claret et Javelle, 1 sept. — Claverie, 20 janv. — Clivet, 30 mars. — Cloquequin Courtois, 21 fév. — Closquinet, 12 fév. — Clauzeau, 17 nov. — Cogery et Ce, 11 juil. — Coislin (de), 28 fév. — Coislin (de), Dedeu et Ce, 19 mars. — Collier (V), 23, 25 avr. — Colson (Dlle), 16 déc. — Comberieu, 21 déc. — Combe, 1 oct. — Combette, 21 mai. — Compagnon, 23 déc. — Condaminet, 30 nov. — Conore, 13 mai. — Comtant, 3 juil. — Coqueret, 2 juil. — Corbin, 3 fév. — Cornet, 31 mai. — Cornet, dit Auguste, 9 sept. — Cornichon, 23 juil. — Cornier, 24 déc. — Cornuault, 23 sept. — Cosson, 5 nov. — Coste, 28 nov. — Costel, 11 mars. — Cotelle, 10 mai. — Cousanson (de), 30 juil. — Coudray, 7 avr. — Couillard, 23 avr. — Courtais, 4 mai. — Couseran, 12 nov. — Coutable, 15 oct. — Crancier, 9 juil. — Crette, 24 sept. — Cruchon, 29 juil. — Cuvillier, 3 août. — Cuvillier, 12 avril.

Daméme, 23 août. — Danguin, 25 mars. — Danten, 10 mars. — Dantin, 4 août. — Darru, 10 fév. — Daudé, 15 nov. — Dauphin, 20 août. — David, 29 avril, 17 juil. — Davit, 24 mai. — Davy aîné, 11 mai. — Debailly, 14 fév. — Debled, 16 fév. — Debraine, 19 nov. — Decaux, 23 avril. — Degurey, 14 déc. — Dehette et Bilet, 2 fév. — Delalogue, 15 juil. — Delaire, 7 janv. — Delapierre, 26 juil. — Delarebeyrette, 17 déc. — Delavallée, 28 mai. — Delbosque et Ce, 31 mars. — Delisle,

15 mars. — Dellus, 30 sept. — Delon, 7 avril. — Deray et Beaugrand, 1 nov. — Deremarque, 14 sept. — Derquenne, 24 août. — Deruelle, 20 janv. — Desgrand, 2 avril. — Desgranges et Lemarquis, 9 juil. — Deshayes, 3 sept. — Desjardins, 29 juil. — Desnoyers, 19 mai. — Desruisseaux, 24 août. — Desseaux, 15 déc. — Deverin et Dupas, 3 mai. — Devillerval, 11 mai. — Devoir, 11 mai. — Devos, 11 oct. — Devries, 14 déc. — Dezest, 27 oct. — Dieppedale, 27 avril. — Dietz, 10 août. — Dijon, 7 mai. — Dillieux, 12 avril. — Dimey, 30 nov. — Dordard, 4 mai. — Domaget, 18 fév. — Dorney (V), 14 mars. — Doualle, 19 janv. — Douet, 4 oct. — Doney fils, 30 avril. — Doux, 23 juil. — Drague (De), 12 avril. — Drouet, 7 sept. — Dubois, 23 août. — Dubois, 23 déc. — Dubois, 30 avril, 5 août. — Dubroca et Ce, 5 août. — Duchastaing et Ce, 24 mai. — Duchaussey, 30 nov. — Duchemin, 20 janv., 20 avr. — Duchesne, 8 oct. — Ducouret, 5 août. — Dufort, 18 nov. — Dumarchey, 28 mars. — Dumas (Jean), 27 avril. — Dumont, 3 août. — Dupart (D.), 27 août. — Dupont (A.-J.), 28 fév. — Dupoly, 23 mai. — Dupuis, 17 nov. — Durand (Jean), 17 janv. — Durant-Delort, 29 déc. — Durier, 28 janv. — Duriot, 19 juil. — Durozier (De), 3 nov. — Dusuel, 4 août. — Dutestre, 5 fév. — Dutilloy, 30 sept.

Ecorcheville, 13 déc. — Emnisse, 7 oct. — Engler-Leroy, 22 janv. — Escarguel, 10 janv. — Esnault, 20 sept. — Esnault, 6 août. — Estrade, 29 juil. — Eyraud, 11 juil.

Fabre, 2 déc. — Fallet, 5 nov. — Fallot, 12 janv. — Faure, 28 déc. — Favarger, 14 oct. — Fayot, 11 août. — Felgère, 8 sept. — Ferrand, 3 août. — Finno, 2 août. — Flamant, 1 juil. — Flers, 9 mars. — Follot, 8 fév. — Fournier, 20 juil. — Fortier, 8 oct. — Fuard, 6 déc. — Fouard, 13 avr. — Foucher, 9 sept. — Fouché (aîné), 4 fév. — Fouché (jeune), 5 fév. — Foulon, 6 avr. — Fourchel, 21 mai. — Fournier, 24 nov., 12 d.c. — Frerebeau, 18 mai. — Fritsch (de), 31 déc. — Fromage, 5 août. — Frugier, 9 juil. — Furstenhoff, 10 août.

Gabriel Caen (Dlles), 20 avr. — Gadifert, 3 fév. — Gagnard, 19 fév. — Galimard, 21 avr. — Galleux et Ce, 11 janv. — Gallot et Abec, 13 août. — Gandois, 13 juil. — Garbes, 13 avr. — Garcel, 13 janv. — Garçon, 17 janv. — Gardin (V), 13 juil. — Garnier, 19 janv. — Garnier, 26 janv., 18 mai, 30 juil., 15 nov., 20 déc. — Garre, 12 juil., 24 mai. — Gaudin, 30 août. — Gaut, 1 nov. — Gautier et Ce, 1 juil. — Gauvain, 17 mai. — Gelé, 25 juil. — Gendarme, 23 avr., 21 oct. — Gérard, 13 août, 16 nov. — Georges, Hartmann et Ce, 7 sept. — Greteneu et Ce, 4 mai. — Gilles, 25 mai. — Gilles (jeune), 25 fév. — Gillot et Tissier, 9 août. — Gimelot, 20 août. — Girardot, 25 nov. — Giraud (Armand), 12 avril. — Giraut, 15 juil. — Giroud, 12 août. — Gloux, 4 août. — Gluais, 12 nov. — Gobert, 26 oct. — Goblely, 4 mars. — Godard, 15 mars. — Godroy, 19 oct. — Godier, 2 juil. — Gohin, 2 juil. — Gosse (Dlle), 14 oct. — Gosset dit Grandville, 12 fév. — Gosson, 17 sept. — Gouhseiner, 16 juil. — Goujon (V), 16 fév. — Goupil, 18 juil., 30 août. — Gourdon, 3 fév. — Gourju, 1 juil. — Gousset, 2 fév. — Gradé (de) et Ce, 25 nov. — Grandel, 20 oct. — Granier, 8 juil. — Grati dit Gabaret, 28 fév., 13 avr. — Grillon, 6 sept. — Grismout, 2 juil. — Grimaux, 15 avr. — Geoult, 15 avr. — Gruel, 8 juil. — Guérin, 1 juil. — Guichard, 12 oct. — Guillaume et Ce, 26 mai. — Guillemain, 18 janv. — Guillien, 30 août. — Guillier, 9 nov. — Guillot, 21 mars, 14 mai, 15 juil. — Guillou, 1 sept. — Guimbal, 25 janv. — Guirin, 11 janvier. — Gui-Lelouvet, 2 juil.

Hacault, 12 oct. — Hall, 23, 25 avril. — Halphen, 23 avril. — Hauchard, 4 avr. — Havaud, 18 mai. — Havard-Lefoullon, 22 juil. — Hébert, 1 fév., 22 juil. — Hequet et Ce, 29 janv. — Heinz, 22 oct. — Helleu, 23 juil. — Hémin (Dlles), 2 déc. — Hénon fils, 28 janv. — Héraud, 29 juil. — Hermant, 17 sept. — Hermeline, 19 août. — Hiller, 10 sept. — Hirsch, 2 mars. — Hoffenbach, 28 nov. — Houdemont, 22 juil. — Houel (Dlle), 22 mars. — Hourion, 14 janv. — Huard, 7 janv. — Hubert, 21 juil. — Hugues, 18 nov. — Hurel, 23 déc. — Hurin, 9 juil. — Husson, 6 août. — Auvier, 21 mars.

Isaac, 7 mai. — Izambard, 1 juil.

Jacob, 5 mai. — Javal-Hernsheim, 13 août. — Jean, 23 avr. — Jensen, 5 fév. — Joly-Langlois, 13 juil. — Joncheuret, 2 déc. — Joubert, 20 juil. — Jourdain, 9 juil. — Jubert, 28 avr. — Jubert (V), 12 août. — Julien et Izambard, 28 mai. — Julienne, 17 sept. — Jusseume, 12 mars.

Khan frères, 22 juin, 4 nov. — Kastner et Ce, 11 août. — Keller fils, 21 sept. — Kiffer, 2 mars. — Kohn, 5 mars. — Krauser, 17 janv.

Labille, 13 août. — Labrousse, 27 avril. — Lacauchy, 17 déc. — Lachenel, 15 janv. — Lacombe, 12 fév., 16 nov. — Lacoste, 11 août. — Lafon, 12 juil. — Lafrest, 26 juil. — Lagarde, 30 mars. — Lagneau, 21 mai. — Lainé, 13 juil. — Lallemand (V), 13 oct. — Lallemand, 4 mai, 1 oct. — Lalonde, 26 mars. — Lambert, 15 juil. — Lambert (V), 30 nov. — Lamy, 8 avril. — Lamydey, 5 nov. — Lanave, 12 juil. — Landon, 25 fév., 14 juil. — Lang, 8 sept. — Lannoy-Cailleux, 3 sept. — Lanquetot, 5 janv. — Lardet, 20 sept. — Lady (Dlle), 2 déc. — Largier, 15 oct. — Laruz, 22 fév. — Lasserre Gérard, 17 janv. — Lassus et Ce, 24 mars. — Latapie père et fils, 4 oct. — Laude, 18 mars. — Laurent, 4 oct. — Laurent (Alex.), 16 fév. — Leblanc, 4 mars, 2 juil. — Leblond, 1 nov. — Lebon, 4 fév. — Lebourgeois, 21 oct. — Lebreton, 9 juil., 23 sept. — Lebut (Dlle), 2 sept. — Lechard, 30 nov. — Leclair et Ce, 25 avr. — Leclancher, 8 avr. — Leclere, 18 août. — Lecuyer, 18 juil. — Ledoux, 4 mai. — Leflaure, 5 janv. — Lefert (De), 24 mai. — Lefèvre, 26 avril, 21 déc. — Legat, 24 sept. — Legrain, 19 janv. — Legrand (H.) et Ce, 8 janv. — Legrand (V), 1 avr. — Leguay, 5 nov. — Leharle, 30 mars. — Leheupe, 1 sept. — Lehugues, 7 mai. — Lemaire, 6 oct., 8 déc. — Lemaire (V.) et frères, 3 fév. — Lemaistre, 28 nov. — Lemesle, 18 juil. — Lenfant, 30 nov. — Lepeuple, 1 juil. — Leplat, 18 mai. — Lerade, 23 avr. — Lerouge, 3 mai. — Leroux, 28 mai. — Leroy, de Chabrol et Ce, 7 avr., 22 juil., 4 août. — Leroy, 29 juil. — Leroy (Jules), 3 mai. — Leroyer, Verrière et Ce, 22 fév. — Lesluis, 9 nov. — Letellier, 19 nov., 16 déc. — Levasseur, 4 oct. — Levasseur aîné (V), 2 juil. — Levin, 9 fév. — Levy, 21 mai. — Lays, 23 nov. — Lhôte et Ce, 14 juil. — Liannard, 6 déc. — Limousin, 29 juil. — Linotte, 12 août. — Livino, 2 avr. — Lizieux, 15 juil. — Loisse, 2 sept. — Longat, 6 déc. — Lorne, 2 juil. — Lucy-Hézode, 28 oct. — Luling, 7 oct.

Maignand, 9 nov. — Maillard, 17 juil. — Maillard, 17 juil. — Maillard, 1 mars. — Maillier, 28 mai. — Mainfroy, 5 août. — Maisan, 5 juil. — Maisse et Ce, 21 déc. — Maître, 11 juil. — Malsang, 30 nov. — Maugeon, 6 août. — Manoury, 21 déc. — Manté, 29 juil. — Marc, 21 mai, 14 sept. — Marchand, 16 nov. — Margot jeune, 26 août. — Marie (A. J. B.), 23 fév. — Marie et Giraud, 11 nov. — Marion-Lavry, 28 fév. — Marquerie, 2 juil. — Marsaud, 14 juil. — Marshall fils, 4 avr. — Martin (De), 26 mars. — Martinet, 26 sept. — Marlot (De), 17 déc. — Martougen fils, 13 juil. — Massa (V), 4 nov. — Massé, 25 juil. — Masson de Puitneuf, 17 fév. — Mauny, 10 mars. — Mayer, 12 oct. — Medeiros (De), 24 juil., 18 juil. — Ménago, 6 mai. — Ménard, 20 sept. — Méne, 23 nov. — Mercier, 19 mars, 29 sept. — Merigot, 25 oct. — Merland, 26 juil. — Mertens et Schmidt, 20 janv. — Métérie fils, 1 juil. — Métivier (V), 28 oct. — Meyer, 15 mars. — Michel, 10 août. — Michel et Davout, 19 nov. — Mignon, 1 juil. — Mignona, 5 mai. — Millanvois, 15 janv. — Mimet-Albert et Ce, 15 déc. — Mir et fils, 22 juil. — Mireux, 8 sept. — Mirouf-Duez, 25, 30 mai. — Monin, 23 déc. — Moncel, 24 mai. — Monestrol, 20 oct. — Monin, 20 mai. — Monneron, 9 juil. — Montaux et Ce, 12 avr. — Mora, 23 juil. — Morin (V), 10 fév. — Moris, 8 fév. — Morise (de), 26 janv. — Morny, 4 mars. — Mosny (De), 23 juil. — Mosser, 14 mai, 18 juil. — Mote, 12 fév. — Mouillet, 20 déc. — Moulin (V), 28 sept. — Mourtous, 23 nov. — Moussard, 27 avr. — Mouton, 19 juil. — Muller, 13 sept. — Muller fils, 5 fév., 12 nov. — Mullié, 12 mai. — Mussart, 2 sept.

Nadaud, 21 janv. — Naudrin, 20 sept. — Naury, 24 janv. — Naze, 16 nov. — Neuberger, 23 avr. — Nicolas, 17 déc. — Noll (de), 11 fév. — Noll (de), 11 fév. — Nourier (V), 12 mai.

Ollier, 19 fév. — Ollivier, 30 avril. — Oudaille, 13 juil. — Ouzou, 20 juil.

Pahud, 30 août. — Palladium, 23 juil. — Papillon, 6 avr. — Paris, 20 avr., 20 oct. — Paris (V), 9 fév. — Patin, 23 déc. — Pautlet (De), 3 sept., 31 déc. — Pavard, 12 août. — Pavy, 21 mars. — Pean, 2 juil. — Péchoin, 18 juil. — Peillon, 18 mai. — Pelletier, 10 août. — Périer, 17 sept. — Pernel, 5 oct. — Pérou, 30 avr. — Perraut (V), 26 fév. — Perrenaud, 22 déc. — Persidat, 10 juil. — Petit, 3 août. — Petiteau, 19

juil. — Peton, 28 nov. — Peusot, 15 juil. — Peycelon, 2 juil. — Philippine et Maubant, 2 fév. — Phily, 31 août. — Pichery, 11 oct. — Pilaude, 17 sept. — Pinel, 1 oct. — Piquet, 29 oct. — Plant, 18 mai, 8 juil. — Planché, 25 nov. — Planquette et Ce, 30 nov. — Polak, 23 avr., 9 juil. — Polard (De), 11 juil. — Popelard, 7 juil. — Porcher, 20 juil. — Portier, 11 janv. — Potel, 1 mai. — Pothée-Nibellier, 12 avr. — Pouillot, 9 avr. — Pouillon et Ce, 8 mars. — Précheur, 19 fév. — Prochasson, 25 janv. — Prontaut, 25 avr. — Prouteau, 3 sept. — Pupal, 9 mars.

Quessel, 29 oct. — Quinard, 4 nov.

Raget, 24 déc. — Rainbault, 2 juil. — Rain, 23 juil. — Rançon, 26 oct. — Randegger, 2 mars. — Rangheard (Dlle), 9 juil. — Rappeneau (Dlle), 14 avr. — Rathelot, 15 fév. — Raymond, 10 déc. — Reinhard, 28 juil. — Remeuf, 31 mai. — Rémolu, 30 déc. — Renault, 3 août. — Renier, 25 oct. — Revillon et Ce, 27 janv. — Reydel, 26 août. — Riccard, 7 janv. — Richard, 30 mars, 1 sept. — Richardeux, 11 oct. — Richy, 8 fév. — Riche et Ce, 24 août. — Richey, 28 janv. — Richey et Guey-rard, 10 mai. — Ridé, 28 mars. — Rieffel, 30 juil. — Rigal, 18 janv. — Rigal et Ce, 24 déc. — Rigaud, 19 août. — Riguët, 4 oct. — Rittermann, 10 mai. — Rivaudon, 13 août. — Rivière, 21 juil., 11 nov. — Rocquemont, 2 juil. — Robin, 4 avr. — Roch, 28 mai. — Rocherion, 6 sept. — Rodrigues, 2 juil. — Rolland, 15 juil. — Roque jeune, 13 avr. — Rosa, 6 avr. — Rosa (De), 3 juil. — Rosende, 21 juil. — Rosende, 21 juil. — Rosenfeld, 22 nov. — Rossignol, 2 juil. — Roucolle, 15 janv. — Rouillard, 21 oct. — Rousseau, 9 sept., 16 nov., 3 déc. — Rouyer de Moreuil, 25 mai. — Roux, 4 nov., 15 déc. — Roux et Ce, 12 oct. — Royer (V), 17 janv.

Sage, 28 oct. — Sagnier, 23 mars. — Sakakini (De), 28 juil., 18 juil. — Saligot, 30 déc. — Salmon, 19 oct. — Salomon, 16 déc. — Sandoz, 30 sept. — Santichy, 27 avr. — Sarasin fils, 15 avr. — Sattler, 22 déc. — Savarit (V), 20 août. — Schard, 12 nov. — Schmit, 11 oct. — Schmitt et Ce, 3 sept. — Schuen, 1 sept. — Schone et Schenk, 26 avr. — Schwabacher, 27 avr. — Sciard, 13 déc. — Seidel, 13 oct. — Seize (V), 13 oct. — Séon, 31 mars. — Serigne-Benoît, 24 août. — Sarvin, 13 mai. — Seutin, 9 nov. — Siverca, 10 mai. — Sivré, 20 mai. — Sidrac, 13 août. — Siminer, 8 mars. — Simonet, 5 nov. — Sitter, 19 mai. — Solignac, 8 avr. — Soret, 29 janv. — Sorlin, 15 janv. — Soules (Dlle), 25 janv. — Sourdeux, Guibert et Ce, 29 mars. — Stauffer et Ce, 22 mars. — Stefané et Ce, 23 fév. — Steff, 1 janvier. — Stumpf, 30 avr. — Suterre, 18 juil.

Taboski, 2 avril. — Tabourot, 8 juil. — Taigny, 26 oct. — Taillant, 14 mai. — Tamisier et Ce, 12 mai. — Tan, 4 nov. — Tanné, 22 juil. — Tanguerey, 15 avr. — Taphanel, 18 mars. — Tavernier, 11 mai. — Tétard et Duvié, 13 juil. — Thérisol, 30 juil. — Théry, 22 oct. — Theure, 16 fév. — Theuriot, 21 juil. — Thiabot, 15 oct. — Thibeau, 25 juil., 1 juil. — Thierry, 4 août. — Thillion, 20 avr. — Thirion, 29 janv. — Thomas, 29 sept. — Tihy, 19 juil. — Tissot, 26 mai. — Tizon (Dlle), 30 déc. — Tobanelli, 1 oct. — Toulze, 31 août. — Tournié, 14 sept. — Toutain, 4 juil. — Trambly, 28 oct. — Tropic, 19 janv. — Trouet, 2 mars. — Trouvin, 1 oct. — Tuppin, 12 juil. — Turbeaux et Poisson, 12 avr.

Vaast, 15 juil. — Vahl, 14 oct. — Valadier, 15 mars. — Valantin, 30 mars. — Vallée (V), 20 fév. — Vanbont et Riquet, 13 juil. — Vandenberg, 25 oct. — Vandenberg, 9 juil. — Vanelle, 13 juil. — Vannerot, 10 sept. — Vaudin, 3 juil. — Vaudin et Ce, 9 juil. — Vaur, 8 déc. — Vautier, 20 déc. — Vedy (Dlle), 29 déc. — Veinant, 28 juil. — Verdel, 8 déc. — Vergar, 24 déc. — Vernet et Addison, 15 juil. — Vernet (Dlle), 28 juil. — Verrier, 5 mars. — Vessier, 7 oct. — Vidal, 24 mai. — Videcoq, 11 avr. — Vidon, 24 août. — Vion, 24 sept. — Viey, 20 juil. — Vignaud, 24 mai. — Vigneux, 19 mai. — Viguier, 27 juil. — Villedieu (de), 8 juil. — Villeneuve, 14 mai. — Villette, 1 oct. — Vimbourg, 31 mai. — Vincent, 3 août, 15 oct. — Violet, 3, 18 juil. — Vitoux, 4 nov. — Vuasse (V), 28 mai. — Vuitton, 27 juil. — Vulliet, 21 janv.

Wael (Ch. de) et Ce, 21 sept. — Weil, 28 janv. — Wel, 12 janv. — Wernyck et Rost-Bailly, 28 avr.

Yvonne, 18 mai.

# TABLE

## DES OUVRAGES DE LEGISLATION ET DE JURISPRUDENCE,

et des articles dits VARIÉTÉS,

Dont la notice ou l'insertion se trouve dans la Gazette des Tribunaux de l'année 1854.

Accidents (les) sur les chemins de fer, 10 sept.  
Bourses de commerce, Agents de change et Courtiers, par M. Mollet, 1 janv.  
Chambre du conseil en matière civile: Jurisprudence du Tribunal de la Seine, par M. Bertin, 22 avr.  
Charles-Quint, par M. Mignet, 17 nov.  
Classes (les) dangereuses en France avant 1789, 15, 16, 17 sept., 10, 11 24 oct.

Droit civil français, par Zachariæ, traduit par MM. Massé et Vergé, 27 janv.  
Egli le mangeur d'hommes, 26 fév.  
Galères (les) de Louis XIV, 23, 27, 28 sept., 4, 17 oct.  
Histoire de l'imprimerie, par M. Paul Dupont, 14 juil.  
Histoire du droit français, par M. Laferrère, 15 juil.

Influence (de l') des lois de procédure civile sur le crédit foncier, par M. Piogey, 14 avr.  
Mort (de la) et de ses caractères. Nécessité de réviser la législation des décès, par le docteur Josat, 12 avr.  
Précis historique du droit français, par M. Jules Minier, 26 avr.  
Réforme des travaux statistique de la jurisprudence consulaire, par M. Jauffret, 14 avr.

Rentrée des Cours et Tribunaux, 3 nov.  
Traité des servitudes, par M. Gavini de Campiles, 21 mars.  
Traité de la législation et de la jurisprudence des théâtres, par M. Lacan, 19 avr.  
Vacances et Voyages, 11 août.  
Vie de saint François de Salles, par M. Hamon, 27 oct.